BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4035 du Mercredi 10 Février 2021 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ENSEIGNEMENT

Le chef de l'Etat a inauguré le premier module de l'Université Denis Sassou-Nguesso

Le chef de l'Etat coupant le ruban symbolique (P.3)

34e SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

Félix Antoine Tshisekedi prend la tête de l'organisation

Le nouveau Président de l'UA succède à Cyril Ramaphosa

(P.7)

ELECTION PRESIDENTIELLE

Le RC va soutenir le Président Denis Sassou-Nguesso, il dit pourquoi

(P.2)

EDITORIAL

Paix ?

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Les Sœurs missionnaires du Saint-Esprit, 100 ans de fondation

Les religieuses à l'honneur autour des deux évêques (P.11)

DIPLOMATIE

Clément Mouamba réanime la coopération

(P.5)

ELECTION PRESIDENTIELLE

Le RC va soutenir le Président Denis Sassou-Nguesso

A l'approche de l'élection présidentielle de mars prochain, le Rassemblement citoyen (RC), que dirige le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, a publié un message dans lequel il réaffirme le choix de soutenir le Président Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle de mars prochain.

Alphonse Claude N'Silou

Dans ce message, le RC reconnaît que beaucoup d'efforts ont été faits en 5 ans, depuis l'élection présidentielle de 2016 lors de laquelle son président Alphonse Claude N'Silou exhortait ses militants à voter massivement pour le Président Denis Sassou-Nguesso. *«Mais insuffisants par rapport aux attentes des populations»*. Ces efforts méritent d'être accentués. Cinq ans après, *«la violence est toujours présente dans notre vie nationale. La corruption, qui est à l'origine de la dégradation de la vie des Congolais découle du tribalisme. Le tribalisme et la violence prennent leurs racines dans l'histoire politique violente de notre pays. Nous devons porter un regard apaisé sur notre pays afin de tirer les vrais enseignements qui nous permettront de le sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve. Notre pays est fortement divisé. Les Congolais doivent se réconcilier véritablement. Chacun de nous s'est replié dans la peur de l'autre au lieu de l'exorciser. La conséquence immédiate a été le tribalisme et ce depuis l'indépendance»*.

Pour le RC, les régimes qui se sont succédé, du Président Youlou au Président Sassou-Nguesso ont été nourris de ce phénomène qui a fini par gangrener la société. *«Chaque régime a exclu, sur la base de cette anomalie, les autres Congolais des postes clés de l'Etat, de tous les circuits d'argent et de la gestion des secteurs clés de l'économie du pays favorisant ainsi la corruption et l'impossibilité de sanctionner les proches. Chaque régime est tombé dans le piège du tribalisme, système généré par la peur de l'autre»*.

Pour le RC, une seule personne peut mettre fin à cette anomalie qui cause tant de torts depuis l'indépendance. *«Cette personne qui en est comptable historiquement par ce qu'elle peut et doit le faire aux noms de tous les autres Chefs d'Etat depuis le Président Youlou, c'est le Président Denis Sassou-Nguesso. Il a le devoir moral de laisser un pays apaisé et viable économiquement le jour où il quittera la scène politique. Ce serait une erreur historique de laisser aujourd'hui à un autre de le faire, parce que la manière sera brutale et vécue comme une injustice alors qu'il s'agira d'un rééquilibrage nécessaire. Il faut éviter les frustrations pour ne plus retomber dans le cycle infernal des revanches. Il faut également commencer à donner une retraite paisible dans son pays à celui qui l'a dirigé. Notre histoire est trop violente et trop ingrate envers les Chefs d'Etat qui ont dirigé notre pays. Il faut que cela cesse. Laissons au Président Sassou-Nguesso cette responsabilité. Soyons plus exigeants avec lui pour qu'au soir de sa vie, il laisse ce pays apaisé et prospère, débarrassé de cette anomalie qu'est le tribalisme, débarrassé de la corruption qu'il génère et des frustrations sources de violence. Le Président Sassou-Nguesso peut le faire. Nous devons lui faire confiance»*.

Le président du RC explique que son exhortation à voter pour le Président Sassou-Nguesso demeure parce que le problème de fond à résoudre n'a pas changé. *«Chaque régime a manqué de sagesse dans la gestion des ressources humaines et des ressources financières. Nos difficultés économiques et sociales d'aujourd'hui viennent de là. La pandémie de coronavirus nous a trouvés affaiblis. Les conséquences économiques et sociales ont submergé la fin du mandat du Président Sassou-Nguesso»*.

Face à la COVID-19, le RC pense qu'il faut d'abord oublier les divergences politiques pour mieux gérer la crise sanitaire. *«Un compromis politique est nécessaire aujourd'hui au nom de l'intérêt supérieur de la Nation… Nous ne pouvons pas nous permettre la déchirure que nous réservons habituellement à l'élection présidentielle»*.

Alphonse Claude N'Silou exhorte ses compatriotes à adhérer à cette vision. *«Nous faisons le choix de soutenir le Président Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle de mars 2021, pour diriger le pays les cinq prochaines années. A la jeunesse, je réitère les mêmes conseils que ceux contenus dans mon message de 2016. Suivez la voie pacifique. La violence compromet vos chances d'obtenir ce que vous attendez légitimement… Laissez la violence à l'adversaire pour que son vrai visage apparaisse, vous vous en servirez après contre lui…Le vote est votre arme principale, soyez nombreux à vous inscrire sur les listes électorales et ce, quels que soient les obstacles qui se dresseront devant vous, votez, votez nombreux…Tourner le dos au vote, c'est vous condamner à vivre dans la précarité. Battez-vous pour voter. C'est vous qui serez les dirigeants de demain. En suivant mes conseils, vous y parviendrez. C'est là le chemin de la victoire»*.

Certes, les messages des formations politiques se multiplient ces derniers jours. Tous prétendent s'exprimer au nom de la démocratie. Mais la démarche du RC dégage une originalité. Elle propose de savoir dire merci à nos dirigeants politiques: leur assurer d'avance *«une retraite paisible»*. *«Notre histoire est trop violente et trop ingrate envers les Chefs d'Etat qui ont dirigé notre pays. Il faut que cela cesse»*, insiste le RC.

KAUD

PRESIDENTIELLE 2021

Plus de 80 000 nouveaux inscrits sur la liste électorale générale

L'opération d'enrôlement des électeurs est prolongée au 10 février prochain. L'information a été donnée par le président de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), Henri Bouka. C'était au cours d'un point de presse qu'il a animé samedi 6 février 2021, au siège de l'Institution. *«Plus de 80 000 nouveaux inscrits viennent de s'ajouter sur le fichier de la liste électorale générale»*, a-t-il indique.

Le président de la CNEI a rappelé que cette opération qui se déroule normalement dans les 123 circonscriptions que compte le Congo, permet à la CNEI d'avoir une idée nette, afin d'imprimer les cartes d'électeurs. Malgré le temps relativement court, Henri Bouka s'est montré rassurant et optimiste: *«d'ici le 21 Mars, nous avons un mois plein. C'est le temps qu'il faut à une nation organisée comme la nôtre, avec des services organisés en la matière, pour opérer la saisie des renseignements, les uns sous forme de listes électorales. Et procéder à l'édition des cartes d'électeurs pour l'ensemble»*, a-t-il rassuré.

Henri Bouka

A propos des personnes décédées, le président de la CNEI, sans langue de bois, a donné quelques explications: *«Toutes les listes sont entachées d'irrégularité parce qu'il y a des décédés en 2017, 2018 alors que , ce mécanisme n'existait pas. Mais nous avons aujourd'hui un dispositif en matière de vote, tel que, une personne vivante ne peut pas usurper les pièces d'une personne décédée et venir voter à sa place»*, a-t-il expliqué.

Pascal AZAD DOKO

CLUB 2002-PUR

Soutenir la candidature de Denis Sassou-Nguesso

Le secrétaire général du Club 2002-PUR, Juste Désiré Mondélé, a organisé un déjeuner de presse le samedi 30 janvier 2021, à Brazzaville, pour célébrer les 19 ans d'existence de ce parti, membre de la majorité présidentielle. Cet anniversaire était placé sous le thème: *«Dans un élan de responsabilité assumée consolidons les acquis de notre démocratie»*.

Juste Désiré Mondélé

Juste Désiré Mondélé s'est réjoui du bilan élogieux de son parti. Il a demandé aux militants de garder le cap et de participer à l'opération d'enrôlement sur les listes électorales.

Créé en 2002 par le Révérend Wilfrid Nguesso, le parti pout l'unité et la république défend les principes d'unité, de tolérance, d'amour fraternel et de patriotisme. *«L'objectif étant de soutenir les actions du président Denis Sassou-Nguesso et de l'accompagner»,* a-t-il déclaré.

C'est pourquoi, il a réaffirmé le soutien du Club 2002 à la candidature de Denis Sassou-Nguesso. Juste Désiré Mondélé s'est interrogé sur l'attitude de certaines plateformes politiques qui, selon lui, n'ont pas pu s'organiser pour affronter cette élection, et qui jettent le discrédit sur le processus électoral. Et affirme que toutes la composante majorité, opposition, centre, société civile, sont représentées à la commission nationale électorale indépendante (CNEI) et dans les commissions administratives et techniques.

Le secrétaire général du Club 2002 a appelé les militants à se faire enrôler sur les listes électorales. Et les a exhortés à l'unité et à la cohésion.

19 ans après, il a estimé que le bilan de son parti est positif. *«Le Club 2002 a des assises nationales, il est implanté sur toute l'étendue du territoire national. Il a des députés, sénateurs et des élus locaux»*.

Pascal Azad DOKO

APRES L'ARRESTATION DE RAY M POUR DIFFAMATION

Débat rouvert sur la dépénalisation des délits de presse

Le déferrement à la Maison d'arrêt de Brazzaville, mardi 2 février dernier, du caricaturiste de presse et directeur de publication du journal satirique ''Sel-Piment'', Raymond Malonga, dit ''Ray M'', relance le débat sur la dépénalisation des délits de presse au Congo.

L'arrestation de Raymond Malonga remet au goût du jour une tendance que l'on croyait révolue à vouloir faire arrêter tout journaliste pour le placer en garde à vue ou en prison pour ses écrits ou ses propos. Le patron de ''Sel-Piment'' est écroué pour une affaire de diffamation présumée de l'épouse d'une haute autorité du pays. Il avait fait écho dans la parution du 18 janvier 2021 d'un article d'un journal en ligne relatant des accusations de détournement de fonds de la part de cette dame. Le procureur de la République l'ayant convoqué à deux reprises, il ne s'est pas présenté, du fait qu'il était *«hospitalisé pour une crise de paludisme dans une clinique privée»*, non loin de son domicile au quartier La Base, selon sa famille.

Raymond Malonga

Il n'empêche. Des agents de renseignement y ont fait irruption, l'ont interpellé et placé en détention.

Cette détention *«en dehors de toute procédure légale»,* selon Reporter sans Frontière, a incité plusieurs autres organisations de presse et de défense des droits de l'homme à la mobilisation. *«C'est une tentative de musellement de la presse»*, a déclaré à l'AFP le président de l'Union des professionnels de la presse du Congo (UPPC), Jean-Charles Maniongui, qui a expliqué que son organisation est *«en train de rassembler tous les documents pour établir la responsabilité ou non de notre collègue»*.

Reporters sans Frontières (RSF), de son côté, rappelle que «les textes au Congo sont clairs: ils n'autorisent pas la détention des journalistes pour de simples faits de diffamation lorsque ces derniers n'ont pas déjà fait l'objet d'une condamnation définitive». *«Cela témoigne clairement du caractère politique et punitif de cette décision»*, dénonce le responsable du bureau Afrique de cette organisation, Arnaud Froger.

Un confrère fait remarquer que la détention de ''Ray M'' *«foule au pied la loi sur la dépénalisation»*. Le Congo a effectivement fait disparaître la menace d'emprisonnement des journalistes par une loi qui dépénalise les délits de presse. Votée en 2001, elle a fait pousser un soupir de soulagement à toute la profession, car il était facile à l'époque de faire emprisonner un journaliste et de le juger plus tard. Nombreux sont donc surpris que cette loi ne se soit pas appliquée pour le cas ''Ray M''. Peut-être parce que, regrette un autre confrère, *«aucun texte d'application n'a été pris depuis son adoption»*.

Jean ZENGABIO

ENSEIGNEMENT

Le chef de l'Etat a inauguré le premier module de l'Université Denis Sassou-Nguesso

La date du 5 février s'enrichit d'un autre symbole pour la Nation et pour l'éducation qu'elle incarnera désormais. Il s'agit de l'inauguration en 2021, du premier module de l'Université Denis Sassou-Nguesso par le Président de la République. En présence de trois Chefs d'Etat: Macky Sall du Sénégal; Mahamadou Issoufou du Niger et Umaro Sissoco Embalo de Guinée Bissau.

Coupure du ruban symbolique

Une vue du complexe universitaire

L'Université Denis Sassou-Nguesso se dresse sur la chaîne collinaire de Kintelé, département du Pool. Les travaux de construction ont été lancés le 19 février 2016 par le chef de l'Etat. C'est un complexe intégré, bâti sur un terrain de 350 hectares.

Il est prévu la construction à terme sur ce site, de 52 bâtiments pour 36,5 hectares de surface bâtie, répartie en quatre zones fluidifiées par des voiries et réseaux divers, parkings et espaces verts, capables de recevoir 30.000 étudiants.

On y compte une zone éducative, administrative et de service; une zone résidentielle; une zone sportive et une zone de services universitaires. *«La réalisation de l'ensemble de ces ouvrages par une expertise nécessitant un investissement colossal et des délais importants, il a été jugé indispensable de procéder à un phasage des travaux pour favoriser une ouverture séquentielle de l'Université, avec l'option de l'étoffer progressivement, au gré de la mobilisation des ressources»*, a expliqué Jean-Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement du territoire et de la délégation générale aux Grands Travaux.

Il a précisé que pour cette première phase, onze bâtiments ont été achevés pour la rentrée académique 2020-2021. Ils servent à abriter l'Institut supérieur des Sciences géographiques, d'aménagement et environnement, deux bâtiments R+1 de 3800 m2; l'Institut supérieur d'architecture, urbanisme, bâtiments et travaux publics; quatre bâtiments R+1 de 3800 m2, les facultés de sciences et technologies I et II, trois bâtiments R+1 de 3000 m2; la police universitaire et la caserne locale des sapeurs-pompiers; le restaurant universitaire pour 2000 personnes; les résidences des étudiants déjà opérationnelles et réalisées à la faveur des 11e Jeux africains, offrant une capacité d'hébergement de près pour 15000 étudiants.

Au stade actuel, a poursuivi le ministre Bouya, *«4,5 kilomètres de voiries bitumées donnent accès aux différents bâtiments achevés ornés de deux parkings de 500 places. Les bâtiments sont dotés des systèmes de climatisation et ventilation HVAC, réseaux informatique par câbles en WIFI, vidéo surveillance, téléphonie et télévision en réseau IP, système anti incendie, système de sécurité CCTV. En matière des réseaux divers, 2km500 de câbles d'électricité moyenne tension et 2km200 linéaire de conduites d'adduction d'eau potable ont été posés. L'alimentation électrique est assurée par une ligne de 20 kilovolts à double ternes sur 6 kilomètres, d'une capacité de transit de 30 mégawatts et une centrale de secours de 3 mégawatts, déjà opérationnelle. Le système d'adduction d'eau potable est constitué de forages et une ligne spéciale de connexion au réseau public avec deux réservoirs de stockage de 1000 et 1700 m3 construites à la faveur des Jeux africains. Une station d'épuration composée d'un bassin tampon de 500 m3, d'un bassin de traitement de 450 m3 et d'un clarificateur de 1800 m3, en béton armé a été mis en service»*.

A terme, d'autres bâtiments et ouvrages viendront compléter les infrastructures de la zone éducative, administrative et de service: le rectorat, la bibliothèque centrale et le centre de l'audiovisuel, l'école supérieure d'éducation, l'école des Mines, de l'hydraulique et de l'énergie, l'Institut supérieur des Sciences et technologies de la communication, l'Institut des Sciences et techniques appliquées, l'Institut supérieur des Sports et de l'éducation physique, l'amphithéâtre de 1966 places, la résidence du recteur, les résidences des enseignants.

La zone sportive comportera, quant à elle, un centre sportif universitaire et une piscine olympique ouverte, avec aire de plongeon, aire d'entraînement, et gradins pour 400 personnes. La zone des services universitaires sera dotée d'un centre médical universitaire et d'un centre de maintenance générale et des services universitaires.

La coût global des travaux s'élève à 241 milliards 647 millions 529 mille724 F.Cfa, dont 110 milliards de FCfa perçus par l'entreprise, au titre des acomptes au projet.

L'Université Denis Sassou-Nguesso se veut être un instrument d'intégration. *«Sa grande contrainte est de contribuer valeureusement à l'avènement de l'Afrique des lumières»*, a déclaré le Pr.Théophile Obenga, président du Comité de direction de l'Université Denis Sassou-Nguesso.

Il a annoncé la signature prochaine d'un accord-cadre avec l'Université des Sciences de Tokyo, au Japon. *«Et surtout, la construction d'un musée des mathématiques sur le site de l'Université à Kintelé. L'offre japonaise fera soudainement de l'Université Denis Sassou-Nguesso, un centre africain et international de robotique dans les temps à venir»*, a-t-il affirmé.

Le président de l'Université Denis Sassou-Nguesso, le Pr. Ange Antoine Abena, a remis quatre toges, symboles de la vie universitaire aux quatre présidents présents. *«Notre toge est dominée par la couleur verte, symbole de l'environnement, de l'univers du Bassin du Congo qui s'ouvre au monde. Elle présente une bavette blanche qui symbolise un mouchoir dont se sert l'enseignant chercheur pour se débarrasser de la sueur qu'il émet chaque jour pour ses activités de recherche pédagogiques. La tocque est tapissée des couleurs nationales qui symbolisent la souveraineté, la fierté, la dignité de la République qui offre à la sous-région, à l'Afrique et au monde, ce patrimoine universitaire»*, a-t-il expliqué.

Pour le secrétaire général du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), la construction de cette Université constitue l'une des meilleures réponses à la problématique du chômage des jeunes diplômés. *«L'orientation des métiers donnée à cette Université cadre bien avec le diagnostic que Son Excellence a fait et la réponse qu'il propose dans son projet de société, la marche vers le développement»*, a dit Bertrand Batchi.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PRESIDENTIELLE 2021

Gilbert Iloki Mackero promet de refonder le Congo

La promesse a été faite le 4 février dernier, au cours d'une conférence de presse organisée pour annoncer sa candidature à l'élection présidentielle.

Gilbert Iloki Mackero

Dans son exposé, Gilbert Iloki Mackero, 50 ans, s'est dit confiant et sûr de pouvoir gagner la présidentielle de mars prochain. Pour lui, la mauvaise gouvernance est au cœur de la misère des Congolais aujourd'hui. *«Rien ne marche. Après une longue réflexion, j'ai pensé que tout cela peut changer et un Congo nouveau, prospère, où il fait bon vivre est possible. Dans un système politique que nous voulons démocratique, l'alternance démocratique devrait être une règle intangible et immuable»*, a-t-il expliqué.

C'est fort de ce principe qu'il a décidé de se porter candidat à la présidentielle du 21 mars. Il promet de refonder le Congo, à l'image de Charles De Gaulle en France et Félix Houphouet Boigny en Côte d'Ivoire.

«Nous mesurons les enjeux, les difficultés et aussi les drames que nous aurons peut-être à affronter, mais les Congolais peuvent compter sur la force de nos convictions, notre énergie et notre détermination pour sortir le Congo de cette impasse. Nous proposons aux Congolais, à travers un programme de société, un modèle économique et social répondant mieux à leurs aspirations», a-t-il poursuivi.

KAUD

Editorial

Paix ?

Jamais mot n'aura autant été usé par les acteurs politiques et sociaux congolais que celui de paix. En cette approche de la présidentielle de mars 2021, tout le monde exhorte à la paix, demande des élections qui se déroulent dans la paix et des résultats qui ne débouchent pas sur les violences dont nous sommes coutumiers. Paix donc, avant, pendant et après le vote souhaité transparent et crédible.

Les Evêques catholiques du Congo se font les porte-parole de ce souhait unanimement partagé. Ils le font dans leur style à eux, et dans une démarche dictée par les impératifs d'amour et de solidarité découlant de l'Evangile. La Parole de Jésus Christ, en effet, ne recommande jamais nulle part d'user de violence.

Le message des Evêques du Congo sur les élections de mars prochain porte d'ailleurs comme sous-titre l'extrait du Psaume 84: *«J'écoute que dira Dieu: ce que dit le Seigneur, c'est la paix pour son peuple et ses fidèles, pourvu qu'ils ne reviennent pas à leur folie»* (Ps 84/85, 9). De sorte que, sans se cacher sous des artifices sémantiques, l'adresse des pasteurs de l'Eglise catholique du Congo rejoint pleinement la préoccupation de tous.

D'où vient alors qu'on lui trouve une intention cachée et autre chose que des réserves sur la persistance à ignorer les raisons qui nous ont valu, aux scrutins précédents, de tomber à bras raccourcis les uns sur les autres; à nous infliger des violences que personne de nous, ni électeurs ni élus, n'a aucun intérêt à perpétuer?

«Paix»: nous n'avons tous que ce mot à la bouche et personne n'y trouvera à redire. Il est seulement étonnant que l'invocation de la paix par nos pasteurs soit à ce point suspectée de dire autre chose, suscite autant de violences qui ne sont plus seulement verbales, hélas! Il nous faut nous consacrer à effectivement restaurer la paix pendant le mois et quelques jours qui nous séparent de la présidentielle.

Qu'on veuille voter ou qu'on s'y refuse, rien ne sera faisable sans cette paix que nous invoquons tous. Ne cherchons aucune intention cachée dans le message des Evêques; il veut seulement attirer l'attention sur les déficits et les oublis qui pourraient nous faire manquer de paix.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PRESIDENTIELLE 2021

Le RDPS a fait le choix de son candidat: Denis Sassou-Nguesso !

A l'approche de l'élection présidentielle, le Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS), parti membre de la mouvance présidentielle, a organisé samedi 23 janvier 2021, au Forum Mbongui, à Pointe-Noire, une assemblée générale de restitution des conclusions de son 3e congrès ordinaire, tenu du 12 au 13 décembre dernier à Brazzaville. Sous la supervision de Jean Aimé Tchibota Tati, premier secrétaire fédéral de Pointe-Noire.

Le présidium

Rendant les conclusions du troisième congrès ordinaire, Pierre Justin Makosso a expliqué que d'importantes décisions ont été prises qu'il faudrait vulgariser. *«Aujourd'hui, nous sommes devant vous, mais, demain et après-demain, c'est vous qui serez devant d'autres militants pour leur dire exactement ce qui s'est fait lors de notre congrès».*

Pour lui, ce congrès était celui de l'unité, de la cohésion et de la maturité. *«Les statuts ont été amendés. Sur la base des nouveaux statuts, nous avons élu à l'unanimité Jean Marc Thystère-Tchicaya, président national du parti. Le congrès a élu un comité directeur de 271 membres. Le comité directeur a ensuite élu un bureau politique de 61 membres. La structuration actuelle du parti se présente de la manière suivante : une coordination composée d'un président, quatre vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un permanant et un porte-parole. Nous avons désormais une Commission de contrôle et d'évaluation composée de six membres. Les Commissions permanentes ont été supprimées. Nous parlerons désormais des Commissions techniques. Le parti a félicité et remercié un certain nombre de camarades qui se sont distingués par leur dévouement et esprit de sacrifice au parti. Les statuts de notre parti rappellent que, seul le congrès peut désigner notre candidat à la présidentielle. Le congrès a choisi son candidat pour l'élection présidentielle du 21 mars 2021. Le candidat du RDPS est celui de la majorité présidentielle, en l'occurrence Denis Sassou-Nguesso. Les fédérations lors des Conventions avaient choisi Denis Sassou-Nguesso pour qu'il soit notre candidat. Le congrès a entériné toutes les recommandations, et les motions venant de nos douze fédérations».*

Il a invité les militants et sympathisants à acquérir leurs cartes nationales d'identité et à s'inscrire massivement sur les listes électorales.

Equateur Denis NGUIMBI

PRESIDENTIELLE 2021

Cyridina Hervé Brice Tongo ne briguera pas la Magistrature suprême

L'annonce a été faite au cours de la conférence de presse qu'il a organisée le 6 février 2021 dans la salle de conférences de La Semaine Africaine.

Cyridina Hervé Brice Tongo

C'est le 23 décembre 2019 qu'il avait déclaré sa candidature à la présidentielle de 2021. *«J'avais pris cet engagement en vue de sauver le Congo de la mauvaise gouvernance qui le condamne à la pauvreté depuis plus d'un demi-siècle».*

Du fait, selon lui, que les conditions d'une élection transparente ne soit pas réunies, il a décidé de ne plus être candidat à cette élection.

Pour Brice Tongo, avant que l'élection présidentielle ne soit organisée, *«il conviendrait d'abord de détendre le climat politique, en commençant par libérer Jean Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa, le retour des exilés politiques, la prise en compte du vote des Congolais de l'étranger et la mise en place d'une Commission électorale véritablement indépendante»,* a-t-il exigé.

KAUD

POLITIQUE

La jeunesse de Mfilou mobilisée pour les élections

Le secrétaire général des ressources humaines de la Force montante congolaise (FMC), Jofran Mbossa, a organisé une rencontre citoyenne de mobilisation, le dimanche 31 janvier 2021, avec la jeunesse du quartier Indzouli (Mfilou) invitée à s'engager massivement dans le processus électoral.

Au cours de cette rencontre d'échange, le secrétaire général de la FMC a exhorté les jeunes à prendre leur destin en main afin d'éviter les mêmes erreurs du passé en matière du choix d'un candidat pendant la présidentielle de 2021 qui pointe à l'horizon. Il s'agit, a-t-il dit, d'un moment décisif pour la démocratie dans le pays, *«vu que tout citoyen ne peut exprimer son choix dans les urnes de façon démocratique que s'il est inscrit sur les listes électorales. C'est le message qui a marqué sa venue à Mfilou»*, a -t-il indiqué.

Dans le même élan, il a déclaré que: la bonne mesure pour la réussite de cette activité, serait de soutenir et d'amener les jeunes qui veulent adhérer à la FMC ainsi que d'autres jeunesses politiques à se faire enrôler sur les listes électorales au sein des mairies de chaque arrondissement.

Pour ce faire, la FMC sensibilise l'ensemble des jeunes à la vaste opération de l'enrôlement. Celui-ci n'est pas pour battre campagne mais pour orienter la jeunesse dynamique du Congo. Des moyens de déplacement seront mis à leur disposition afin de faciliter le processus de vote.

Jofran Mbossa a profité de cette occasion, pour ouvrir la porte à ceux qui veulent adhérer dans le cadre de cette campagne d'adhésion spéciale couplée à la structuration et à la restructuration des organes intermédiaires, de base de l'organisation juvénile, la FMC, qui n'est autre que le bras de jeunesse du Parti congolais du travail (PCT).

«Pour cette année, nous avons un agenda appelé agenda 2021. Il sollicite tout le soutien de la jeunesse de Mfilou pour rejoindre les rangs de la Force montante congolaise afin de tourner le regard vers l'avenir».

A la fin, il a remercié M. Richard Jules Tsiomo, l'organisateur, ainsi que le chef du quartier et les jeunes qui ont participé massivement à cette rencontre. Il a dit refuser de croire à ceux qui affirment toujours que la jeunesse de Mfilou est attentiste ou en marge des grandes décisions du pays: *«au contraire, elle est celle qui sait se prendre en charge».*

Ella Merveille ANGOUONO

PRESIDENTIELLE 2021

Le collège des trois médecins assermentés a été installé

Tradition respectée! La Cour constitutionnelle a procédé, mercredi 20 janvier dernier à Brazzaville, à l'installation dans leur fonction des trois médecins assermentés chargés de constater l'état de bien-être physique et mental des candidats à l'élection présidentielle de mars 2021. Il s'agit des Profs Stéphane Ikama Méo (cardiologue), Paul Macaire Ossou-Nguiet (Neurologue), et du Docteur Léa Edmonde Bertille Samba (généraliste). La cérémonie de leur installation s'est déroulée sous la direction du président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki. C'était en présence des membres de cette institution et du président de l'Ordre national des médecins du Congo, le professeur Léon Hervé Iloki.

Les trois médecins

Dans son allocution de circonstance, Auguste Iloki a souligné que le déroulement de cette cérémonie manifeste la volonté de la Cour constitutionnelle de jouer sa partition dans le cadre du processus de l'élection du Président de la République. Il a rappelé que la Constitution du 25 octobre 2015 énonce comme condition à l'élection présidentielle une bonne santé. Il a également évoqué la loi électorale qui prescrit que tout candidat à l'élection présidentielle doit faire une déclaration de candidature légalisée comportant, entre autres pièces, un certificat médical délivré par un collège de trois médecins assermentés désigné par la Cour constitutionnelle.

«Votre rôle peut déterminer le destin de la nation, dans la mesure où les constatations auxquelles vous procéderez établiront l'aptitude ou l'inaptitude de tel postulant aux fonctions de Président de la République. Une preuve éliminatoire, dirait-on», a rappelé le président de la Cour constitutionnelle. *«Votre tâche, vous vous en doutez, est donc délicate, sensible et déterminante pour chaque postulant. La Cour constitutionnelle perçoit, clairement, en même temps que vous le mesurez d'ailleurs, la lourdeur de la responsabilité qui vous incombe. Je me dois encore de vous informer que vous avez été désignés sur la base d'une liste de 747 médecins assermentés inscrits à l'Ordre national»* a-t-il ajouté. Avant d'appeler les médecins à relever le *«challenge, non dans l'émotion, mais comme les y invite leur serment d'Hippocrate dont les termes résonnent, assurément, au quotidien.»*

Pascal Azad DOKO

ASSOCIATION DES MAIRES DU CONGO (AMC)

Soutenir le processus de décentralisation par le transfert de compétences

Les maires du Congo se sont réunis en assemblée extraordinaire le vendredi 29 janvier 2021 sous l'égide de Charles Nganfouomo, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Dieudonné Bantsimba a été reconduit président de l'AMC.

Le bureau de l'AMC

Créée en 1996, l'AMC a pour but d'établir un cadre de coopération et de concertation en vue du développement des communes. *«L'AMC est notre plateforme commune et nous ne pouvons pas devant l'histoire, endosser la responsabilité de la voir disparaître. Avec cet outil, nous serons à même de mener un plaidoyer efficace auprès du Gouvernement, de nos partenaires techniques et financiers pour aboutir à une coopération décentralisée conséquente»*, a déclaré Dieudonné Bantsimba.

A l'ouverture des travaux, le ministre Charles Nganfouomo a relevé que l'AMC sort d'une longue période d'hibernation qui a consacré le recul du mouvement municipal du Congo. *«14 milliards de F.CFA ont été inscrits dans la loi de finances 2021, dans les transferts aux collectivités locales, pour permettre aux communes et aux départements de gérer les structures sanitaires et établissements scolaires transférés. Le président de la République a donné des instructions fermes au Gouvernement à l'effet de garantir le versement effectif des crédits transférés, de sorte que ces ressources parviennent à chaque service social de base, en l'occurrence les établissements scolaires et de la santé. A cela s'ajoute l'amélioration de la fiscalité locale»*, a-t-il indiqué.

A cette assemblée, les membres du bureau exécutif ont été élus. Président: Dieudonné Bantsimba, vice-président: Ghislain Rodrique Nguimbi Makosso, maire de Dolisie, secrétaire général: Gaston Mampassi, maire de Nkayi, trésorière: Stella Yasmine Mensah Sassou-Nguesso, maire de Kintélé, rapporteur: Kouffa Grégoire Hadjinsy, maire de Pokola.

Les membres de la Commission de suivi et évaluation ont été également élus. Jean François Kando, assure la présidence.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

PARLEMENT

La 11e session ordinaire s'ouvre dans un contexte de la persistance de la COVID-19

Les deux Chambres du Parlement ont procédé le 1er février 2021 à l'ouverture de leur 11e session ordinaire. Les travaux prennent fin le 10 avril prochain.

Dans son allocution, Isidore Mvouba s'est dit heureux, après son séjour médical en France, de retrouver le Congo. *«Comment ne pas se réjouir de revoir ceux des braves congolaises et congolais, patriotes dans l'âme, qui œuvrent avec passion, à légiférer et contrôler l'action du Gouvernement!»*.

Pour lui, la décision prise à Kibangou par le Chef de l'Etat, de se présenter à l'élection présidentielle du 21 mars 2021, est ce qu'il y a de mieux qui pouvait arriver au pays, à cette période de tous les dangers. *«L'homme du 5 février a l'expérience, comme dit le poète, l'expérience est le bâton blanc par excellence du non-voyant. Cette expérience plaide pour lui. Denis Sassou-Ngueso connaît par le menu les multiples obstacles qui jonchent le chemin qui mène à l'émergence, ainsi que les moyens de les surmonter. Il s'agit d'un atout inestimable qui pèsera lourd dans la balance, à l'heure du grand choix»*.

Le président de l'Assemblée nationale estime que la situation de crise que traverse le Congo, aurait pu être pire, si le pays était dirigé vaille que vaille. *«Le fonctionnaire ne toucherait pas sa paie chaque mois. Si le pays était dirigé vaille que vaille, le prix du litre d'essence, du gas oil et du pétrole lampant serait le double de ce qu'il est aujourd'hui. Ce n'est pas le cas, parce que le Président de la République, de manière péremptoire, a décidé que l'Etat subventionne ces denrées de première nécessité. Imaginez, en effet, l'effet boule de neige qu'aurait provoqué le doublement des prix de ces denrées qui, ipso facto, aurait impacté le pouvoir d'achat des ménages, au demeurant, assez bas. Pour tout dire, tout n'est pas parfait, loin s'en faut, mais l'espoir est permis: l'espoir de la mise en place d'un système qui permet de payer régulièrement les bourses des étudiants, les pensions des retraités. C'est une nécessité. Au cours de cette période de vaches maigres, il est nécessaire de mettre en place un système rigoureux de contrôle des finances publiques. L'Assemblée Nationale y veillera. Une passe difficile est donc à traverser avant de connaître l'embellie»*, a déclaré Isidore Mvouba.

Isidore Mvouba

Pierre Ngolo

Pour sa part, Pierre Ngolo a mis l'accent sur la pandémie du coronavirus qui, selon lui, *«perturbe énormément les programmations et cause de graves dégâts sociaux, et où l'imminence de l'élection présidentielle génère beaucoup d'appréhensions. Le Sénat appelle les organisations internationales à œuvrer efficacement pour l'observation d'une vraie justice internationale permettant à tous les Etats, y compris les moins nantis, à accéder aux vaccins»*.

Il a affirmé que l'élection présidentielle de mars prochain peut être un moment de cristallisation des passions aux conséquences sociales néfastes si les acteurs politiques congolais venaient à se dérober de leur ligne éthique. *«Les politiques congolais auraient tort et couraient le risque de disqualification si leur pratique constante devait avoir pour effet la fragilisation de la paix, l'aggravation de l'insécurité et de la misère du peuple. Il est donc requis que tous se comportent en dirigeants avisés, toujours guidés par des vraies ambitions pour la Nation et résolus à se plier devant le verdict populaire contribuant ainsi à l'essor de la démocratie dans notre pays»*, a souligné Pierre Ngolo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DIPLOMATIE

Clément Mouamba réanime la coopération

Est-ce l'effet du coronavirus? Jamais la coopération n'aura été autant visible que celle qui s'exerce activement ces derniers jours autour du Gouvernement et du Premier ministre Clément Mouamba avec des pays partenaires comme Cuba, par exemple. Le Premier ministre vient d'ailleurs de recevoir en audience Son Excellence José Antonio Garcia Gonzales, l'Ambassadeur de Cuba. Les deux autorités ont fait le tour d'horizon de la collaboration bilatérale qui, en plus de 50 ans, ne s'est jamais démentie.

Comme on sait, au fil des années, la coopération congolo-cubaine a embrassé des secteurs variés, allant de la sécurité militaire à l'éducation, en passant par l'agriculture. Les Congolais assez âgés se rappelleront les fabriques de lait de Km45, dans les années 70, et de la très originale expérience des fermes agricoles dans cette plaine, pour la production du maïs.

Cette liste de réalisations communes, dans l'esprit d'une coopération sud-sud toujours plus dynamique, explore des secteurs parfois pas assez mis en échos. Aujourd'hui, avec l'apparition planétaire de la pandémie du coronavirus, la coopération dans le domaine de la santé devient plus que brillante.

Non seulement Cuba s'emploie à former les médecins de «l'ère du coronavirus», mais les résultats de ce pays dans la lutte contre cette maladie ont suscité l'intérêt au-delà du cercle habituel des relations amicales de Cuba avec l'Afrique. Le Congo ne pouvait pas passer à côté de cette aubaine, de l'expérience d'un pays ami, face à une maladie qui n'épargne aucun pan du globe!

L'entretien du Premier ministre Clément Mouamba avec le plénipotentiaire cubain la semaine passée à Brazzaville a fait le point de cette volonté de toujours cheminer ensemble. Elle a donné aussi l'occasion d'élargir le regard vers des horizons qui voient se retrouver de plus en plus sollicités dans les perspectives mondiales.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, lors de la cérémonie de réception en septembre dernier des premiers 266 médecins congolais formés à Cuba

Mais, toujours reviennent les secteurs qui ont fait leur preuve: l'éducation et l'agriculture. Le Programme national de développement du Congo fait de l'agriculture un atout clé dans la Marche vers le développement du Congo dans l'autosuffisance alimentaire. Le Premier ministre Clément Mouamba l'a souvent réaffirmé. Le Premier ministre a fait retentir dans les différents départements du Congo cette volonté expresse du Président Denis Sassou-Nguesso de remettre l'agriculture au cœur de la politique de développement du pays. Congo et Cuba, de nouveau la main dans la main dans une coopération qui n'a jamais connu d'ombre depuis les années 1960: cela n'étonnera personne. Cette coopération se maintient ; elle se poursuivra. En septembre dernier, la première cohorte des médecins congolais formés à Cuba a été reçue à Brazzaville, une deuxième s'apprête à arriver. Traducteur dans le concret du chemin tracé par le Président de la République, le Premier ministre Clément Mouamba prend fermement le timon et maintient le cap.

A suivre.

Lucien LEMBOU

Coup d'oeil en biais

Le MJP et la jeunesse de l'UDH-Yuki: la guerre totale?

La semaine passée, le Mouvement des jeunes présidentiels (MJP) qui assure être la jeunesse de Denis Sassou Nguesso, et la jeunesse de l'UDH-Yuki se sont donné en spectacle. En effet, les responsables des deux jeunesses se sont livrés, à travers leurs déclarations, à un pugilat médiatique où tous les coups sont permis. C'est le MJP qui a lancé les hostilités par des phrases assassines à l'encontre du candidat à l'élection présidentielle Guy-Brice Parfait Kolelas qu'il présente comme un ancien militant du Front national de Jean-Marie Lepen en France. Le MJP affirme, entre autres, que le programme de société du président de l'UDH-Yuki porte les germes de la «balkanisation» du Congo. C'est également par une déclaration enflammée à charge contre le pouvoir et le MJP que la jeunesse de l'UDH-Yuki a manifesté son indignation «à la suite des affirmations gratuites» des responsables de la jeunesse adverse. Tout cela se passe au su et au vu des autorités. «Ça commence toujours comme ça. Et quand ça va dégénérer, ce sont ces petits-là qui, malheureusement, vont mourir», commente la rue. Le savent-ils ou en sont-ils conscients, ces jeunes ?

La corruption persiste au Congo

L'organisation non gouvernementale Transparency International, spécialisée dans l'évaluation et la dénonciation de la corruption dans le monde, a publié le classement 2020 sur l'étendue de ce mal qui, lorsqu'il s'établit à un niveau élevé, c'est à dire atteint des sommes considérables, «doit relever du crime contre l'humanité» pour certains dénonciateurs. Le Congo y figure dans les profondeurs, occupant la quarante-septième place en Afrique, soit le huitième pays africain le plus corrompu du continent, derrière le Soudan du Sud, la Somalie, le Soudan, la Guinée Equatoriale, la Libye, la République Démocratique du Congo et la Guinée Bissau. Les huit pays africains les moins corrompus sont les Seychelles (1er), le Botswana (2e), le Cap Vert (3e), le Rwanda (4e), l'Ile Maurice (5e), la Namibie (6e), Sao Tomé et Principe (7e) et le Sénégal (8e). Au plan mondial, il faut descendre au 165e rang pour trouver le nom du Congo. Pourtant le Président de la République Denis Sassou-Nguesso fait de la lutte contre la corruption une des priorités de son gouvernement. Visiblement, le phénomène s'est banalisé avec, en corollaire, celui de la moralisation de la vie publique.

Enrôlement de masse

Face au peu d'engouement que susciterait dans les quartiers et arrondissements l'opération d'enrôlement pour la révision de la liste électorale lancée par le Gouvernement, certains partis et associations politiques ont trouvé une astuce. En se déployant dans Brazzaville, pour ne prendre que le cas de la capitale, et consolider leur base, ils mobilisent de supposés militants, leur font porter parfois des t-shirts frappés du logo ou du nom du parti ou de l'association, voire de leur candidat à l'élection du 21 mars prochain, et les emmènent en masse sur les lieux d'enrôlement. Cela fait dire à d'aucuns que l'adhésion n'est pas libre mais intéressée, voire forcée, au Congo!

Un lecteur nous écrit: des moustiquaires pour la pêche à la place des filets

Les moustiquaires conçues pour aider à limiter la transmission du paludisme trouvent un nouvel usage: la pêche. Des jeunes les utilisent régulièrement maintenant. Cependant, la façon dont ils sont utilisés par les jeunes pêcheurs pourrait avoir des conséquences destructrices pour la sécurité alimentaire et les écosystèmes côtiers. Les mailles d'une moustiquaire sont très serrées et râclent même les plus petits poissons.

Pas belles les poubelles, dans les quartiers populaires !

Les choses commencent à empirer pour Averda, la société chargée de la collecte et de la valorisation des ordures ménagères. Les tas d'ordures s'élèvent toujours plus haut dans ses bacs. Dans les quartiers populaires, les immondices s'entassent, et les bacs ne sont pas vidés (ou rarement) pendant deux, voire trois jours. Les riverains sont obligés de déposer leurs ordures hors des bacs, sur le trottoir ou carrément sur la chaussée. Ces montagnes servent parfois de repères aux chauffeurs de taxis et à leurs clients. Averda a-t-il des problèmes?

Des importateurs véreux pris la main dans le sac

Quelque 1748 bidons de 25 litres de produits pétroliers, 400 sacs de 50kg de sucre d'origine brésilienne et des détergents ont été saisis dernièrement à Pointe-Noire par la Division de la surveillance douanière. Cette cargaison importée par des commerçants «véreux» provenaient du Cabinda, en Angola. On ignore si les coupables sont sous les verrous ou en cavale.

Nkayi dans l'eau

Il pleut beaucoup aussi à Nkayi, la ville sucrière du Congo. La pluie diluvienne tombée jeudi 4 février dernier a provoqué l'inondation du quartier Muana Nto. L'eau s'étale à perte de vue. «Même si nous sommes en pleine saison des pluies, personne n'aurait imaginé un tel chaos!», s'étonne un habitant. L'eau s'est infiltrée dans les recoins, les habitations, les bâtiments publics, les plantations, les toilettes extérieurs, etc. Les risques sanitaires sont importants. Une autorité qui s'y est rendue n'a pas trouvé, a-t-il avoué, les mots justes pour décrire ce qui se voit.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FINANCES

La CAPPED se mue en société anonyme

Au regard du rôle important de la microfinance dans le processus de bancarisation de la sous-région Afrique centrale et soucieuses de structurer ce secteur en plein essor pour en faciliter la supervision, les autorités de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) avaient demandé à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) d'élaborer un texte communautaire encadrant l'activité de la microfinance. Ainsi, la COBAC avait proposé une évolution du texte de 2002 en tenant compte des enjeux actuels de ce secteur important. Un deuxième texte de loi a été mis en place pour les conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance. Cette nouvelle loi est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Mais les textes d'application ne sont intervenus qu'à partir du 1er juillet 2018. Cette nouvelle règlementation juridique régit désormais les établissements de microfinance dans un mode de gouvernance rigoureuse dans la sous-région. Conformément à cette loi qui oblige les établissements de microfinance à se conformer, la Caisse de participation à la promotion des entreprises et leur développement (CAPPED) a changé de statut, en devenant une société anonyme. Il a fallu deux ans pour aboutir au changement de ce statut, de 2018 à 2020. La nouvelle société a vu le jour le 4 septembre 2020. Mme Ghislaine Mampouya Mackiza, directrice générale de la CAPPED s'exprime sur toutes les innovations intervenues.

Ghislaine Mampouya Mackiza

Comment appréciez-vous ce nouveau cadre juridique de la CEMAC?

** En fait, il y a une nouvelle loi qui a été promulguée depuis 2018 qui change certaines dispositions. C'est la loi COBAC au niveau de la sous-région sur l'activité des établissements de la microfinance Cette loi c'est le règlement n°1/17/CEMAC /UMAC/COBAC qui est relative aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance dans la zone CEMAC et ses textes d'application. Les établissements de microfinance de première catégorie dans lesquels on trouvait les associations, les mutuelles et d'autres formes d'organisations, avec ce nouveau texte, les associations ont été supprimées par la COBAC. Aucune association ne peut exercer l'activité de microfinance. Nous qui étions association, nous avons le choix de devenir soit une société coopérative avec un conseil d'administration, avec une implication de gouvernance assez lourde ou une société anonyme. Au sein de la CAPPED, nous avons opté de nous transformer en deuxième catégorie en devenant une société anonyme avec un conseil d'administration. Les textes d'application apportent plusieurs innovations notamment dans la catégorie 1, à laquelle nous appartenions: désormais, les associations ne devront plus exercer l'activité de microfinance. La CAPPED étant une Association n'avait que deux choix de transformation: devenir une société coopérative ou une société anonyme. La première option présentant une gouvernance assez lourde, le choix a été porté sur la Société Anonyme avec conseil d'administration (changement de catégorie et de statut) avec l'accord des membres..

Au capital de 300 millions de F.CFA, un actionnariat de quatre (4) actionnaires a été mis en place. Il s'agit: du Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), fondateur de la CAPPED, et actionnaire majoritaire; du personnel (dans la mutuelle MUFORCAP); et des fondateurs du FJEC.

L'actionnariat pourra être, plus tard, ouvert à d'autres acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Le statut a changé mais la mission demeure la même.

Quels avantages vous offre ce changement?

**L'avantage que nous avons déjà, c'est d'exercer l'activité et les actionnaires dont les membres actuels, deviennent propriétaires. En cas de bénéfice, ils percevront des dividendes en fin d'année.

Votre établissement est membre de l'Association professionnelle des établissements de microfinance du Congo (APEMF), que devient-elle suite à ce changement de statut?

** L'association ne change pas. C'est nous qui avons changé de statut. Mais, nous appartenons toujours à l'APEMF, parce que l'appartenance à cette association est une obligation règlementaire. Tout établissement de microfinance qui exerce en République du Congo a obligation d'adhérer à cette association. C'est une plateforme de concertation, on peut dire syndicale, de préservation des intérêts du secteur. Que l'on soit de la première ou de la deuxième catégorie, tous les établissements doivent être membres de l'APEMF. Cela nous permet aussi d'échanger nos pratiques, de faire du lobbying auprès des autorités au niveau national et international.

Un message à l'endroit des membres et du grand public?

**Le changement de catégorie ne doit pas effrayer les membres. La CAPPED est devenue une société anonyme, mais la mission d'appuis financiers aux micros, petites et moyennes entreprises ne change pas. Une nouvelle gouvernance a été mise en place avec une Assemblée Générale des actionnaires, un conseil d'administration de sept membres et quatre comités spécialisés conformément à la nouvelle réglementation.

Une gestion rigoureuse, axée sur les résultats est également mise en place. De nouveaux produits seront offerts pour satisfaire les clients. Que les clients, anciens membres, nouveaux propriétaires, soient rassurés: la CAPPED AS devient la CAPPED S.A., mais toujours solidaire!

Propos recueillis par
Philippe BANZ

URBANISME

Bientôt l'ouverture du centre commercial de Mpila

Un protocole d'accord de gestion et d'exploitation du centre commercial de Mpila *«Brazza Mall»* a été signé le 28 janvier 2021 à Brazzaville entre Jean Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire qui avait à ses côtés le ministre d'Etat Alphonse Claude Nsilou, ministre du Commerce et des approvisionnements et Benjamin Pestel, directeur général de la société Neoretail, accompagné de Philippe Christ, directeur administratif et financier. L'ouverture du centre Brazza Mall est prévue avant la fin de l'année, a indiqué le directeur général de la société Neoretail.

Jean Jacques Bouya et Benjamin Pestel signant les documents

Dans son mot préliminaire, Jean Jacques Bouya a souligné que le président de la République depuis les évènements douloureux du 4 mars 2012, s'est personnellement impliqué dans la reconstruction du quartier Mpila dans le cadre de son embellissement en améliorant les espaces vivants pour avoir un centre commercial moderne.

Le centre commercial Brazza Mall, a dit Benjamin Pestel de la société Neoretail, fait partie du groupe Silverback qui a pour but d'organiser l'immobilier commercial. Dans ce groupe, on trouve des créateurs et opérateurs de pôles de shopping, des développeurs de filières locales. La société Neoretail est une société basée à Nice en France. Elle développe un plan de recrutement de 600 emplois directs pour Silverback et 400 emplois pour Brazza Mall.

Brazza Mall comportera plusieurs blocs: le Bloc H installé au rez-de-chaussée avec 55 000m², le Boc A dédié à l'univers des services y compris les banques, le bloc B qui sera orienté vers les soins et à la santé, le bloc C à l'univers des enfants et le bloc E au magasin de bricolage. Le centre Brazza Mall projette de recevoir 400 000 visiteurs par mois.

Le centre commercial compte recruter 600 emplois dans les prochains mois dont 50 cadres internationaux qui vont transférer leurs compétences et leur expertise du commerce à des adjoints et à l'ensemble du staff pour que sur un horizon de 3 ou 4 ans, ce centre soit complètement géré par des Congolais. Chaque semaine, il y aura un point de métier de la personne qui sera accompagné par un formateur.

«Le Congo présente des avantages: une population disponible à accéder à des nouvelles offres, des producteurs locaux qui n'ont pas les espaces disponibles pour la vente de leur produit et qui veulent exposer ces produits dans un centre. C'est un moment historique pour notre société, c'est une immense fierté de collaborer avec l'Etat congolais et nous ferons de cet endroit le plus beau Mall de Brazzaville», a déclaré Benjamin Pestel.

Le ministre Alphonse Claude Nsilou a son tour, félicité la société Neoretail pour le choix de construire un centre commercial à Brazzaville,où les opportunités s'annoncent nombreuses.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

COMMUNICATIONS

Connecter les localités à internet et à la téléphonie mobile

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds pour l'accès et service universels des communications électroniques (FASUCE), Léon Juste Ibombo, ministre des Postes et président du FASUCE a effectué du 25 au 29 janvier dernier une mission au sud du pays. Il a procédé à l'installation des antennes de communications électroniques dans les villages Minga et Moundzi dans le district de Boko-Songho dans la Bouenza; Loulombo dans le Pool et Les Saras dans le Kouilou. Il était accompagné de Louis Marc Sakala, directeur général de l'ARPCE et secrétaire du FASUCE et Yves Ikonga, conseiller du président de la République, chef du département des télécommunications et du numérique.

L'installation des réseaux dans certaines localités

Les villages Minga et Moundzi dans le district de Boko-Songho ont accueilli la première phase de l'implantation de ces antennes. Après, la délégation s'est rendue à Loulombo, dans le Pool, pour cette même opération. Les habitants avaient du mal à accrocher un réseau de téléphonie. Il a fallu escalader les montagnes pour trouver satisfaction. Un fond de démarrage du business électronique a été ensuite octroyé à quelques jeunes de la localité par le FASUCE.

Se réjouissant de l'implémentation des réseaux dans ces localités, Louis Marc Sakala a déclaré: *«Minga est déjà connecté au reste du Congo, pas seulement à Brazzaville et à Pointe-Noire, mais aussi dans le monde entier. Depuis Minga, vous pouvez appeler toute la planète. Minga qui était mis à l'écart est maintenant connecté, et cela grâce aux efforts et à la volonté du chef de l'Etat».*

«La communication devient facile. Nous pouvons même appeler l'Europe. Dans le passé nous avons rencontré des difficultés énormes. Nous sommes contents», s'est réjoui un habitant.

Après la phase de l'installation, la délégation a également réhabilité et équipé des salles multimédias dans neuf établissements scolaires aux lycées techniques Sathoud à Dolisie, Victor Augagneur et Poaty Bernard à Pointe-Noire. Grace à l'opérationnalisation du FASUCE, a souligné le ministre Léon Juste Ibombo, 30 localités ont été connectées et neuf établissements scolaires équipés en salle multimédia. *«Avec les inaugurations des antennes de communications électroniques en pleine zone d'accès difficile, les localités ainsi connectées se décomplexent et donnent à comprendre à l'ensemble du pays que l'accès à la téléphonie mobile, à l'internet et au service financier numérique n'est plus affaire exclusive de Brazzaville et de Pointe-Noire ou des grands centre urbains»*, a-t-il indiqué

Le président du FASUCE a reconnu que l'aggravation de la crise sanitaire à coronavirus et ses effets destructeurs sur l'économie nationale ont affaibli le projet de couverture optimale en réseau des communications électroniques. Sans cependant altérer la *«détermination d'aller plus loin ensemble dans la déserte des moyens de communication en faveur de nos territoires enclavés»*, a-t-il dit.

Le Fonds pour l'accès et le service universels des communications électroniques (FASUCE) vise à réduire la fracture numérique et favoriser l'inclusion sociale au Congo, en connectant à internet et à la téléphonie mobile les communautés rurales, isolées et d'autres couches défavorisées de la population.

A. N'K-K.

URBANISME

Près de 20 milliards de F.CFA pour le comité de pilotage du projet DURQuaP

Sous la conduite de Ferdinand Sosthène Likouka son président, la 4e session du comité de pilotage du projet de Développement urbain et restructuration des quartiers précaires (DURQuaP) s'est tenue vendredi 29 janvier dernier à Brazzaville. En présence de M. Batounguidio, coordonnateur du projet. Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour.

Les membres du comité de pilotage

Entre autres, la présentation de la structure des dossiers à examiner, les orientations du Comité de pilotage (COPIL) 2020, l'évaluation du BTBA 2020, la présentation de la note de synthèse sur la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR), l'exécution des travaux et les projections, l'examen de la composante CERC, la mise en œuvre de la 2e phase de la maîtrise d'œuvre sociale (MOS), etc. A l'issue de la concertation, le budget du projet exercice 2021 a été fixé à plus de 19 milliards 800 millions de FCFA.

Le projet DURQuaP a été conçu pour aménager les quartiers précaires, soulager les peines des citadins résidents dans ces quartiers. A cet effet, 4 quartiers ont été sélectionnés à Brazzaville et à Pointe Noire: Moukoundzi-Ngouaka, Soukissa, Mboukou et Tchiniambi. Les travaux qui ont démarré en 2020 auraient dû être achevés en mai 2021. Seulement, plusieurs aléas ont contrarié l'exécution de certains chantiers. Entre autres, la pandémie à Coronavirus. Si bien que certains travaux n'ont démarré qu'en juin et d'autres en septembre 2020. D'où, les membres du comité de pilotage ont estimé qu'une prorogation du projet permettrait l'achèvement des travaux. *«Nous devrions arrêter ce projet en 2021, mais sur le terrain le constat est que les travaux ne sont pas achevés. Et pour que ce projet se poursuive en 2021, il faudrait que le budget soit arrêté au montant sus indiqué»,* a fait savoir Pascal Tchivongo, membre du COPIL et point focal du projet DURQuaP. Ainsi, la prolongation du DURQuaP, dénommé *«DURQuaP 2»* est envisagé pour permettre l'achèvement de certains chantiers où l'exécution des travaux traine.

A rappeler que ce projet cofinancé par la Banque mondiale et la République du Congo, s'appuie sur trois composantes essentielles: l'intégration et la restructuration des quartiers précaires, le renforcement des capacités des différents acteurs, la gestion et le pilotage du projet au niveau de l'unité de coordination dudit projet.

Marcellin MOUZITA

BANQUE

Ouverture de l'agence de la Banque postale de Bacongo

La Banque postale du Congo est désormais présente à Bacongo. La cérémonie d'inauguration a été présidée jeudi 28 janvier dernier par Simone Loubienga, administrateur-maire de l'arrondissement 2 Bacongo. En présence de M Calixte Médard Tabangoli, directeur général de la Banque postale du Congo, des directeurs de cabinet du ministre délégué au budget et du ministre des Postes et de l'Economie numérique, notamment du personnel et d'autres invités.

Agence de Bacongo

Présentant le bâtiment, Gervais Dibantsa, chef architecte conseil de la Banque a souligné que la Banque postale de Bacongo ouvrait ses portes dans un immeuble existant, patrimoine historique et colonial. Les bâtiments conçus et réalisés sont appelés à durer plus de 10 ans. Trois contraintes majeurs ont dû être prises en compte pour la construction de cette agence: les travaux de démolition ou de charge supplémentaire; la fonctionnalité de l'activité de la Banque dont la direction générale est très regardante en sa qualité d'ingénieur des travaux finis et la prise en compte des nouvelles normes dans les bâtiments depuis la crise sanitaire.

Au rez-de-chaussée, sur une superficie de 117,63m², on trouve un hall clientèle, un espace pour front office, une caisse, un bureau chef caisse, modulable en deux caisses, un bloc de gestion des fonds, un local des Distributeurs automatiques des billets (DAB) et un bloc sanitaire.

Au niveau R+1, l'agence comprend un grand hall clientèle; un bloc 1 avec deux bureaux des commerciaux, un bureau de passage pour les vérificateurs, l'économat avec accès sur une terrasse pour la maintenance des équipements et un bloc toilette. Le bloc 2 comprend deux caisses, une caisse pour les gros versements, le local serveur, la cafétéria, la grande salle des archives, le bureau du chef d'agence, un bloc toilettes et une terrasse sécurisée pour le personnel en pause.

Sous l'influence de la révolution numérique, le domaine de la poste connaît des avancées spectaculaires, a indiqué Simone Loubienga. La poste congolaise engagée sur la voie de la modernité diversifie ses services en vue de répondre aux attentes de sa clientèle. *«C'est dans ce contexte que s'inscrit la création de la Banque postale du Congo, née de la volonté politique, des pouvoirs publics de faire face aux faibles taux de bancarisation au Congo»*, a-t-elle relevé.

La Banque postale du Congo, a-t-elle ajouté, est une banque pour tous et à la portée de tous. Sa vocation est d'être avant tout une banque de proximité. *«Un potentiel de 15 000 vendeurs, 15 000 commerçants ainsi que les artisans, les étudiants et les élèves bénéficieront de vos services mis à leur disposition et des produits qui leur seront spécifiques»*, a-t-elle confié.

M Calixte Médard Tabangoli, quant à lui a souligné que la localisation toute particulière de cette nouvelle agence est une opportunité pour *«sa clientèle mais aussi et surtout pour les Très petites petites et moyennes entreprises (TPPME) qui vont pouvoir accéder à des produits et des services qui leur sont adaptés»*. En s'installant à Bacongo, la Banque postale du Congo ne cache pas son ambition de devenir une banque de référence.

Un rituel traditionnel pour la sanctification des lieux a été exécuté par le chef du quartier. La coupure du ruban symbolique et la visite guidée ont clos la cérémonie.

Jacqueline MAKAYA

SANTÉ

L'opération par coelioscopie désormais possible au CHU-B

La coelioscopie également appelée laparoscopie, est une technique chirurgicale à ventre fermé, permettant la visualisation des organes internes comme l'utérus, les trompes utérines, les ovaires, etc. Cette chirurgie est désormais possible au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B). Mardi 2 février 2021, une patiente souffrant de drépanocytose a été opérée des calculs de la vésicule biliaire à base de cette technique chirurgicale par le Dr Pierlesky Elion Ossibi, chirurgien viscéral au CHU-B. C'était sous la supervision du Pr Clautaire Itoua, gynécologue, obstétricien, coordonnateur du bloc opératoire au CHU-B.

Le Dr Pierlesky Elion soutirant la lithiase vésiculaire

La maladie dont souffrait la patiente est appelée lithiase vésiculaire, d'après le Dr Pierlesky Elion Ossibi. *«On l'a opérée parce que cette lithiase était symptomatique. La patiente commençait à avoir mal quand la vésicule biliaire se contractait avec ses calculs à l'intérieur. L'intervention chirurgicale par la coelioscopie consiste à enlever cette vésicule en ne faisant pas d'incision. Elle sert à introduire un dispositif exploratoire dans l'abdomen»*, a-t-il relevé. L'opération s'est bien déroulée, a-t-il ajouté et n'a duré que 45 mn. *«Cette opération se fait bel et bien au CHU-B à 36.000F sans ordonnance; si nous ajoutons toutes les ordonnances, nous arriverons à 150. 000 voire 200.000 francs CFA. Nous avons le matériel ainsi que le personnel»*, a-t-il dit.

Selon le chirurgien, la lithiase vésiculaire survient chez les sujets de sexe féminin. Elle est due à la prise des pilules; elle se voit plus chez la femme enceinte et les femmes obèses. Cette maladie se manifeste aussi sur un terrain particulier aux patients qui sont drépanocytaires et aux patients qui souffrent d'une maladie appelée bêta-thalassémie.

L'intervention est réalisée en salle d'opération sous anesthésie générale. Elle est pratiquée par un chirurgien gynécologue. La patiente est allongée sur le dos en position gynécologique et une sonde vésicale est systématiquement posée. Après que le chirurgien ait introduit une aiguille au niveau de l'ombilic, un gaz inerte (gaz carbonique) est insufflé dans l'abdomen afin de repousser l'intestin et visualiser l'intérieur du ventre. Un instrument muni de fibre optique, relié à une caméra, est glissée dans le ventre, et les images de la cavité abdominale sont retransmises sur un écran.

Les instruments utilisés sont composés d'un tube optique muni d'un système d'éclairage, des pinces, des ciseaux, etc.

Après l'intervention, le gaz est évacué et les orifices sont refermés par des points de suture.

Les avantages de la coelioscopie sont la limitation des cicatrices sur le ventre, la réduction des douleurs post-opératoires, la réduction du risque d'infection, la réduction de la durée d'hospitalisation, la reprise plus précoce du transit, la reprise plus rapide des activités quotidiennes et du travail.

A.N'K-K

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64, République du Congo

INSERTION LEGALE

«INTERNATIONAL TECHNICAL SUPPORT CONGO»
En sigle «ITS CONGO» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Avenue Marien NGOUABI, 3e étage, Immeuble 2MP
Rond-point ex-Bata, Centre-ville,
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2021-B13-00045

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 08 janvier 2021, enregistré à Pointe-Noire, le 13 janvier 2021, folio 008/12, n° 0176; la création d'une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

OBJET:
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Prestation de services en informatiques;
- Vente de matériels informatiques;

Et, généralement, la société pourra exercer des activités connexes ou similaires se rapportant à l'activité principale ci-dessus.

DENOMINATION: «INTERNATIONAL TECHNICAL SUPPORT CONGO», en sigle «ITS CONGO» SARLU;

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, Avenue Marien NGOUABI, 3e étage, Immeuble 2MP, Rond-point ex-Bata, Centre-ville, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE:
- Monsieur Abel Romaric NGUETSOP NGUIMKENG est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG.PNR-01-2021.B13-00045;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 26 janvier 2021.

Fait à Pointe-Noire, le 02 février 2021.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

CONGO TRANSPORT LEVAGE LOCATION (CT2L)
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de F. CFA Un Million (1.000.000)
Siège social: Quartier MPITA
B.P.: 4739, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes du Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 16 Septembre 2020 tenue au siège social de la Société Congo Transport Levage Location (CT2L) SARL, enregistré à Pointe-Noire Centre le 03 Février 2021, sous le n°924 Folio 022/26, il a été décidé à l'amiable entre les associés:

- La liquidation de la Société Congo Transport Levage Location (CT2L) SARL, au Capital de 1.000.000 Franc CFA sis au quartier Mpita, Pointe-Noire, République du Congo, RCCM 18 B 348, en raison des pertes constatées sur rapport bilanciel de l'AGM exercice 2019.

Toutes correspondances des actes ou documents concernant la liquidation doivent être notifiées aux associés de ladite société.

Pour avis.

34e SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

Tshisekedi prend la tête de l'organisation dans un contexte de crise sanitaire

Les chefs d'Etat et de gouvernement du continent se sont réunis en visioconférence samedi 6 et dimanche 7 février 2021, à l'occasion du 34ème Sommet de l'Union africaine (UA). Deux sujets ont principalement dominé la rencontre: pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) et sécurité. Puis la désignation du Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo de la RD Congo à la tête de l'organisation panafricaine pour un an. Il remplace le Sud-africain Cyril Ramaphosa.

Félix Tshisekedi

Moussa Faki Mahamat

Le 34ème Sommet de l'UA a également été marqué par la réélection des membres de la Commission de l'organisation, dont celle du Tchadien Moussa Faki Mahamat son président, qui continuera à diriger l'organe exécutif de l'institution pour quatre ans. Les chefs d'Etat ont abordé plusieurs autres dossiers importants ayant trait au continent et à l'organisation.

Ce sommet a permis la poursuite de la mise en place de la réforme de l'UA, initiée notamment par le Rwandais Paul Kagamé, et le passage à six commissaires au lieu de huit. Les affaires politiques et le département Paix et sécurité sont désormais liés. Ce qui d'abord donne l'espoir d'une Commission moins dispersée.

Pendant deux jours, la crise sanitaire due au coronavirus a abondamment préoccupé les dirigeants d'Afrique. Le Président Sud-africain Cyril Ramaphosa dont le pays reste le plus touché l'a évoqué en long et en large dès son discours d'ouverture. Nombreux sont ses homologues chefs d'Etat qui ont salué aussi la collaboration et coordination sur le continent depuis le début de la crise. Une coordination qui doit aller plus loin encore pour Félix Tshisekedi son successeur.

Le Président sortant de l'Union africaine a aussi appelé le Fonds monétaire international (FMI) à débloquer de nouvelles ressources pour corriger *«l'inégalité flagrante des mesures de relance fiscales entre les économies avancées et le reste du monde».*

Le dossier sécuritaire lui aussi au menu du sommet a concerné surtout *«la prolifération des groupes armés locaux et étrangers, ainsi que la montée en puissance des groupements terroristes, en Afrique centrale, dans la zone sahélienne, ainsi que dans le Sud du continent»*, qui *«constitue une vraie menace contre la paix, la sécurité et la stabilité du continent»*, selon Félix Tshisekedi. Il en est ressorti *«la nécessité d'éradiquer ces phénomènes».*

Sur ce dossier crucial, l'UA veut s'appuyer, sur le développement du commerce et de l'économie notamment. Elle a salué la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, la ZLECAF qui a été concrétisée le 1er janvier écoulé.

Concernant le dossier lié à la culture, les chefs d'Etat d'Afrique ont parlé de *«Arts, culture, patrimoine»*, thème de l'année 2021 de l'UA. Ainsi, le Président malien de transition Bah Ndaw a demandé aux Etats membres de l'Union de consacrer au moins 1% de leur budget à ce domaine d'ici 2030. C'est beaucoup dans le contexte, jugent des experts. D'autant que la nécessité de renforcer le secteur de la santé sur le continent a aussi été jugée prioritaire. *«Il nous faudra agir avec action et efficacité»*, a souligné Félix Tshisekedi.

Aristide Ghislain NGOUMA

COTE D'IVOIRE

Laurent Dona Fologo n'est plus

Ministre pendant plus de deux décennies sous les Gouvernements successifs du Père de la nation ivoirienne Félix Houphouët Boigny, Laurent Dona Fologo est décédé vendredi 5 février 2021 à Abidjan, à l'âge de 82 ans. Il était l'une des figures les plus emblématiques de la politique de Côte d'Ivoire, par ailleurs ex-secrétaire général du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) et ancien président du Conseil économique et social.

Laurent Dona Fologo, en lunettes

Journaliste de formation, Laurent Dona-Fologo qui a rejoint ses ancêtres a été le tout premier rédacteur-en chef du journal gouvernemental Fraternité Matin avant d'être par la suite nommé dans le Gouvernement par Félix Houphouët Boigny en qualité de ministre de l'Information. Il fut un de ses grands disciples. Comme journaliste, il a implanté l'Union de la presse francophone (UPF) en Côte d'Ivoire dont il fut le président national, mais aussi le président international de 1975 à 1978. En sa qualité de ministre, il avait représenté le chef de l'Etat de son pays à l'événement marquant le lancement de la Ligue des Etats négro-africains (LENA) qui avait eu lieu en 1984 à Kinshasa (RD Congo), sous le patronage du Président Mobutu Sese Seko. Son intervention à cette occasion avait été saluée par des acclamations nourries.

Ce grand homme d'Etat était marié à une Française depuis plusieurs années. Nanti d'un franc-parler qui ne faisait l'ombre d'aucun doute, Laurent Dona Fologo, a aussi exercé toujours en tant que ministre pendant au moins quatre ans sous l'ex-Président Henri Konan Bédié, et s'est retiré de la vie politique en 2011. Et depuis, il était devenu de moins en moins visible sur la scène politique nationale. Lors des différentes crises politiques que son pays a connues, il était souvent consulté.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

L'état d'urgence prorogé

L'Assemblée nationale de la République centrafricaine a voté, le 5 février 2021 une prolongation de l'état d'urgence pour six mois. Seulement, la décision suscite des inquiétudes au sein de la société civile qui dénonce les dérives observées depuis l'instauration de cet état d'urgence.

L'armée centrafricaine continue de faire face aux rebelles qui contrôlent les 2/3 du territoire

Les autorités de Bangui estiment que les six mois permettront l'armée centrafricaine et ses alliés de pacifier le pays confronté depuis décembre dernier à une coalition des rebelles qui écument les 2/3 du territoire centrafricain. Mais un des responsables de la société civile, Gervais Lakosso estime que ce n'est pas le principe de l'état d'urgence qui pose problème mais sa durée. *«Six mois, c'est trop»*, fait savoir le coordonnateur du groupe de travail de la société civile sur la crise centrafricaine. *«Cela démontre un état d'esprit de panique. Nous pensons que le gouvernement ne devrait pas céder à la panique ni distiller de la panique dans le pays parce que maintenir l'état d'urgence pendant six mois, c'est presque un régime d'exception et c'est inquiétant. Cela démontre que la crise est loin de finir»,* a-t-il indiqué.

Dans ce contexte, comment prétendre, organiser la suite des élections législatives dans de bonnes conditions? s'interroge toujours M. Lakosso. D'autant que les derniers jours sous état d'urgence ont donné lieu à des *«abus»*, à des *«excès de zèle»* de la part des forces de sécurité, selon lui.

Les inquiétudes de la société civile, à travers son représentant, trouvent leur justification dans le fait que, nombreux sont des ressortissants de l'ethnie *«Baya»* de l'ex-président et défenseur de la rébellion François Bozizé. Il y a un fort pourcentage dans ce groupe ethnique, parmi les arrestations. D'où pour Gervais Lakosso, *«il y a beaucoup d'arrestations qui tendent vers l'arbitraire, d'enlèvements, de personnes qui par la suite sont retrouvées mortes».*

Interrogée à ce sujet, Denise Brown, représentante spéciale adjointe du secrétaire général de l'ONU en Centrafrique considère qu'il serait prématuré de confirmer pareille tendance, mais assure que toutes les informations qui lui parviennent sur d'éventuelles atteintes aux droits de l'homme dans le conflit en cours sont soigneusement examinées.

Gaule D'AMBERT

COVID-19/VACCINS

Le Sénégal réceptionne plusieurs réfrigérateurs

Abdoulaye Diouf Sarr, ministre de la Santé et de l'action sociale, a réceptionné, vendredi 5 février dernier à Dakar, 1117 réfrigérateurs devant servir à conserver les vaccins contre la COVID-19. Ces équipements sont acquis par l'Etat en collaboration avec l'Alliance GAVI pour un montant de 3 milliards 50 millions FCfa.

«Les réfrigérateurs sont homologués par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et peuvent conserver des vaccins entre 2 et 8 degrés destinés aux postes de santé, aux dépôts des districts et de régions», a expliqué le ministre de la Santé et de l'Action sociale, Abdoulaye Diouf Sarr. Avant d'ajouter: *«A l'exception des régions de Thiès et Dakar (Ouest) qui auront chacune deux réfrigérateurs pouvant conserver jusqu'à -20 degrés, chaque région aura un réfrigérateur qui a les mêmes capacités de conservation. Au niveau du dépôt central, le Sénégal dispose de sept chambres froides pour la conservation des vaccins entre 2 et 8 degrés, 1 chambre froide négative de -20 degrés et 8 congélateurs pouvant conserver à -20 degrés»*, a-t-il expliqué.

Un chaéntillon des réfrigérateurs à vaccin réceptionés

Face à la deuxième vague de la COVID-19 qui secoue le Sénégal, le chef de l'Etat Macky Sall a demandé au Gouvernement de mettre en place une stratégie nationale de vaccination.

A-P.M.

IN MEMORIAM

Au soir du 8 février 2017 s'éteignait au firmament de Brazzaville un astre: le docteur André Jean Paul MAMBOUENI. Un homme de caractère, de rigueur, mais de bien. Son séjour terrestre n'était consacré que pour l'avancement et le mieux-être de l'humanité. En cette date du 8 février 2021 marquant les 4 ans de sa naissance au Ciel, la veuve et les enfants Mambouéni, prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire. «Quand la mort vient et prend nos bien-aimés, laissant notre maison solitaire, nous nous demandons pourquoi les méchants prospèrent jour après jour ici-bas. Plus tard nous saurons ce qu'il en est, plus tard nous comprendrons le pourquoi. Courage mon frère, vit dans la lumière! Nous comprendrons tout dans peu de temps». Nous nous reverrons, sous peu, dans un matin doré.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

CONGO INVESTMENT FUND CONGO BRAZZAVILLE
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo), 76, Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville,
Bureau 407, 4e étage Tours Jumelles, Arrondissement 3 Poto-Poto
RCCM: CG-BZV-01-2019-B14-00020

CESSION D'ACTIONS

Aux termes de l'acte portant cession de trois cents (300) actions de dix mille (10 000) Francs CFA chacune de la société «CONGO INVESTMENT FUND CONGO BRAZZAVILLE» SA, signé en date Brazzaville (Congo) du six janvier deux mil vingt et un, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-huit janvier deux mil vingt et un et enregistré à Brazzaville, le vingt-neuf janvier de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 019/3 numéro 0152, faite par la société «CONGO INVESTMENT FUND», société de droit privé sud-africain, représentée par Monsieur Joshua NXUMALO, son Exécutive Chairman au profit de la société dénommée «SOCIETE NATIONALE DES PETROLES DU CONGO», en sigle «SNPC», représentée par Monsieur Maixent Raoul OMINGA, son Directeur Général.
En conséquence de la présente cession, la société dénommée «SOCIETE NATIONALE DES PETROLES DU CONGO», en sigle «SNPC», devient actionnaire unique de la société «CONGO INVESTMENT FUND CONGO BRAZZAVILLE» SA.
Dépôt légal: un exemplaire dudit acte de cession d'actions a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le deux février deux mil vingt et un, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.
Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro DA 16, le deux février deux mil vingt et un.

Pour avis et mention
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

MAITRE ROSELE PIERRE NTAMBANI
NOTAIRE
985, avenue des Trois Martyrs Plateau des 15 ans, à côté d'Edmond Hôtel
Moungali, Brazzaville, Tél.: 06 928 87 87/05 753 23 23
Email: roselepierrenotaire19@gmail.com, République du Congo

CHEZ LES CORNEILLES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 Francs CFA
Siège social à Brazzaville, au no 135, rue Massoukou, Moungali
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique, Maître Rosele Pierre NTAMBANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, a reçu les actes authentiques portant statuts et Déclaration Notariée de Souscription et de Versement de la Société CHEZ LES CORNEILLES, signés le 22 janvier 2021, enregistrés à la recette des Impôts de Ouenze à Brazzaville le 25 janvier de la même année; sous le Folio 01613; no 0119 (statuts) et sous le folio 016/4 ; no 0120 (DNSV). Les caractéristiques de ladite société sont les suivantes:
Dénomination: CHEZ LES CORNEILLES, en sigle «C.L.C.»;
Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée (SARL);
Objet: la société a pour objet:
-Hébergement ; Conseils ; Entretien et gardiennage ; Construction et fourniture des bureaux et ameublement des bâtiments ; Travaux publics et génies civil ; Prestation des services aux entreprises ; Achat et vente de matériels informatiques ; Équipements ; Représentation de toutes entreprises et maison de commerce ; Gestion et promotion immobilière ; Hôtellerie, restauration et traiteur; Accueil, assistance, voyage et voyages organisés ; Élevage et l'agriculture ; Organisation des colonies de vacance ; Location et vente des voitures ; Import/export;
Capital social: un million (1.000.000) francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées ;
Siège social: 135, rue Massoukou, Moungali, à Brazzaville, en République du Congo ;
Durée: 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur TSONO Alexis Corneille;
Immatriculation au RCCM: le 2 février 2021, sous le no RCCM CC-BZV-01-2021-B12-00027.

Pour insertion,
Maître Rosele Pierre NTAMBANI,
NOTAIRE

AVIS DE SOLLICITATION D'AIDE

Dans la perspective de la publication du livre «Mon amour pour le SBB», en chantier aux éditions LMI à Pointe-Noire, Equateur Denis Nguimbi, auteur du livre, sollicite l'aide de toute personne aimant l'orchestre SBB.
«Mon amour pour le SBB» est un ouvrage qui a pour préfacier le musicologue Freddy Kébano. L'auteur y retrace l'itinéraire parcouru par l'international orchestre populaire Super Boboto de Brazzaville (SBB), la biographie des artistes-musiciens qui y ont évolué, ainsi que les œuvres produites, éditées ou non pendant dix-sept ans d'existence de cet ensemble musical né des cendres de l'orchestre Tembo, le 27 avril 1968, au bar-dancing Faignond, à Poto-Poto (Brazzaville).
Toute personne qui désire avoir toutes les chansons produites par le SBB sur clé USB peut appeler au n° 05 537 56 13.

MAITRE ROSELE PIERRE NTAMBANI
NOTAIRE
985, avenue des Trois Martyrs, Plateau des 15 ans, à côté d'Edmond Hôtel
Moungali, Brazzaville, Tél.: 06 928 87 87/05 753 23 23
Email: roselepierrenotaire@gmail.com, République du Congo

PREMIUM CAPITAL SECURITIES
Société Anonyme Unipersonnelle au capital de 300.000.000 Francs CFA
Siège social à Brazzaville, 800, rue Moukoukoulou, Plateau des 15 ans
Moungali, REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LECALE

Conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, Maître Rosele Pierre NTAMBANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, a reçu les actes authentiques portant statuts et Déclaration Notariée de Souscription et de Versement de la Société PREMIUM CAPITAL SECURITIES, signés le 20 janvier 2021, enregistrés à la recette des Impôts de Ouenzé à Brazzaville, le 26 janvier 2021; sous le Folio 016/18; n° 0134 (statuts) et sous le folio 016/17; n° 0133 (DNSV). Les caractéristiques de ladite société sont les suivantes:
Dénomination: PREMIUM CAPITAL SECURITIES, en sigle «P.C.S.»;
Forme sociale: Société Anonyme Unipersonnelle (SAU);
Objet: la société a pour objet:
1-La fourniture des services financiers notamment:
*La réception et la transmission des ordres, le placement, la négociation, la souscription, l'achat, la gestion, la conservation, l'administration et la vente des valeurs et de tout produit financier ;
*Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine et financière ;
*L'ingénierie financière ;
*Toute autre activité liée aux prestations susvisées et portant sur les valeurs mobilières ou tout autre produit financier.
2-La prise de participation par voie d'apport, de souscription, d'achat de titres et par autre voie dans toute société dans le cadre de la réalisation de l'objet susvisé ;
Capital social: trois cent millions (300 000 000) francs CFA, divisé en trois mille (3000) actions de cent mille (100 000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 3000, entièrement souscrites et libérées ;
Siège social: Brazzaville, au n°800, rue Moukoukoulou, Plateau des 15 ans, Moungali, Brazzaville, en République du Congo ;
Durée: 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM ;
Administrateur Général: Monsieur D A S;
Immatriculation au RCCM: le 13 janvier 2021, sous le no RCCM CG-BZV-01-2021-B15-00004.

Pour insertion,
Maître Rosele Pierre NTAMBANI,
NOTAIRE.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Anatole Milandou a reçu les vœux du clergé

Conformément à une tradition enracinée dans l'archidiocèse de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a reçu les vœux de nouvel an du clergé diocésain. C'était jeudi 31 décembre 2020, au cours d'une messe en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Présidée par l'archevêque, la messe a été concélébrée par Mgr Guy De Kerymel, évêque de Grenoble, en séjour à Brazzaville à l'occasion de la commémoration des 25 ans de vie sacerdotale des abbés Renaud Sylvère Kinzonzi et Albert Kimbembé, et par plusieurs prêtres dont les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo, Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé, Urgel Eric Babika, administrateur paroissial de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, etc.

Mgr Anatole Milandou présidant la célébration eucharistique

Avec l'animation liturgique de la chorale Elimo Santu de la paroisse Saint Augustin de la Tsiémé, et le chœur diocésain Les Amis du Grégorien, la messe a connu la participation des membres des diverses congrégations religieuses et des conseils pastoraux des différentes paroisses de l'archidiocèse venus se joindre au clergé diocésain pour présenter au pasteur propre de l'archidiocèse de Brazzaville, les vœux les meilleurs de santé et de bonheur pour la nouvelle année qui pointait déjà à l'horizon et qui s'est entamé.

C'est à l'abbé Donatien Bizaboulou qu'a échu l'honneur de présenter à l'archevêque, au nom du clergé diocésain le message des vœux de nouvel an: *«Nous sommes heureux de nous retrouver autour de vous, cher père, pour vous présenter nos vœux les meilleurs de santé, de sainteté, de science, pour cette nouvelle année 2021 que Dieu nous accorde gracieusement. C'est l'occasion de vous dire un grand merci pour tous les moments forts vécus ensemble, pour votre endurance au cours de cette année tumultueuse tant de l'intérieur du clergé que de l'extérieur. Deux places sont restées éternellement vides à l'autel suite à la mort de nos frères: Jacques Nganga Nitumosi et Dieudonné Nathanaël Samba.»* a-t-il affirmé avant de présenter le tableau dramatique des conditions de vie du clergé dans l'archidiocèse de Brazzaville et solliciter l'implication personnelle du père-évêque afin que des remèdes y soient administrés.

Répondant au message des vœux qui lui a été adressé, l'archevêque a fait savoir: *«Une année s'achève, l'année 2020 avec son lot de joies et de peines. Une nouvelle année pointe d'ores et déjà à l'horizon, l'année 2021 que nous espérons meilleure et fructueuse. Avant tout, c'est avec joie et reconnaissance que je salue la présence fraternelle et ecclésiale de Son Ex. Mgr Guy de Kerymel, évêque de Grenoble, dans notre archidiocèse de Brazzaville. Votre venue au Congo, cher Monseigneur, en particulier à Brazzaville, dans le contexte mondial actuel de crise sanitaire, est une marque d'estime, de fraternité et de bravoure qui nous va droit au cœur. La crise sanitaire relative à la pandémie du Coronavirus est à son acuité et vous avez tout de même tenu à honorer votre engagement à venir célébrer le 25e anniversaire sacerdotal d'un de nos prêtres ayant servi dans votre diocèse de France, abbé Renaud Silvère Kinzonzi. C'est l'occasion pour moi de vous dire, de façon solennelle et manifeste, merci de l'hospitalité que vous réservez particulièrement aux prêtres de Brazzaville, tout en reconnaissant que vous accueillez aussi, à Grenoble, des prêtres d'autres diocèses. Une fois de plus, soyez le bienvenu chez nous et revenez encore nous voir dès que possible. A vous, …. Je vous remercie des vœux exprimés à mon endroit. A mon tour, je vous souhaite une année 2021, pleine de succès, de paix et surtout une année beaucoup plus apaisée du point de vue sanitaire, afin de recouvrer notre train de vie d'antan et pourquoi pas meilleur. Nous nous échangeons les vœux dans une période de crise sanitaire qui, à vrai dire, n'incite aucunement à la fête.»*

L'archevêque recevant de façon particulière les voeux de nouvel an

Vers la fin de la messe, père Casimir Moukouba, directeur diocésain de la catéchèse, a lu les annonces diocésaines en mettant l'accent sur l'impôt diocésain en vue de réhabiliter le Moyen Séminaire Saint Jean.

S'exprimant en dernier, l'archevêque a transmis aux chrétiens de Brazzaville les salutations de l'abbé Sébastien Zoubakéla, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville hospitalisé en Italie.

Après la messe, la cérémonie s'est poursuivie dans les jardins de l'archevêché où les membres des congrégations religieuses, des équipes presbytérales et des bureaux des Conseils pastoraux paroissiaux ont présenté de manière particulière leurs vœux de nouvel an au pasteur de l'Eglise de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Vœux de nouvel an des mouvements d'apostolat à l'archevêque

A la suite du clergé diocésain, les mouvements d'apostolat ont présenté eux aussi au pasteur de l'archidiocèse de Brazzaville, leurs vœux de bonheur, de joie, et de prospérité pour la nouvelle année. C'était jeudi 14 janvier 2021, au cours d'une messe en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Présidée par l'archevêque, la messe a été concélébrée par plusieurs prêtres dont le père Pascal Taty, vicaire épiscopal chargé de la pastorale générale, président de la Commission diocésaine de la pastorale et de la coordination des mouvements d'apostolat, Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé du clergé, des séminaires, des vocations, Urgel Eric Babika, administrateur paroissial de la cathédrale Sacré-Cœur, etc.

Dans son homélie extraite de l'évangile selon saint Marc 1, 40-45, le père Pascal Taty a affirmé: *«Le fait que ce lépreux de l'Evangile soit sans nom permet à chacun de nous de s'identifier en lui. Sa supplication est pleine de foi et de confiance en Dieu comme chacun de nous devrait en avoir. Le Seigneur guérit chaque jour l'âme de tout homme qui l'implore, l'adore pieusement et proclame avec foi ces paroles: Seigneur, si tu le veux, tu peux me purifier (Mt 8, 2) et cela quel que soit le nombre de ses fautes. Car celui qui croit du fond du cœur devient juste (Rm 10, 10). Il nous faut donc adresser à Dieu nos demandes en toute confiance, sans mettre nullement en doute sa puissance.»*

Peu avant la fin de la messe, les membres des bureaux diocésains se sont approchés à tour de rôle de l'archevêque pour lui présenter de façon particulière leurs vœux de nouvel an.

Vers la fin de la messe, père Pascal Taty a de nouveau pris la parole pour justifier le faible affectif des mouvements d'apostolat présent à cette messe: *«Nous serions plus nombreux, mais les conditions de vie dues à la COVID-19, justifie ce faible effectif des mouvements d'apostolat.»*, a-t-il déclaré en résumé. Enfin, Mgr Anatole Milandou a déploré à la fin de la messe, la fréquence des sans-abris autour de la cathédrale et s'en est inquiété au point où il avait fait venir le directeur départemental des affaires sociales pour lui en parler. Aussi, il a déclaré avoir reçu de bon cœur les vœux de nouvel an que les mouvements d'apostolat lui ont présentés.

Mgr Anatole Milandou

Père Pascal Taty

G. W. B.

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Les Jeunes de la lumière de la paroisse Sainte Face de Jésus ont fêté la décennie de leur existence

Les Jeunes de la lumière, mouvement laïc de l'Eglise catholique romaine, incarnent la conscience juvénile de l'Eglise. Leur vocation consiste à rendre le monde meilleur en se formant d'abord eux-mêmes puis en illuminant ceux qui les entourent par leur bon témoignage de vie. Leur autoformation classique se déroule en trois étapes: la lucidité, l'option fondamentale et le rayonnement. Chaque étape est sanctionnée par une retraite spirituelle. Ainsi formé, chaque jeune appartenant à ce mouvement devient une nouvelle personnalité *«en Christ, par le Christ et pour le Christ»*, engagé à la construction d'un monde de lumière.

Les Bilenge ya Mwinda, 10 ans déjà

La paroisse Sainte-Face de Jésus fait partie des paroisses de l'Eglise au Congo qui sont illuminées par la splendeur évangélique des jeunes de la lumière. Cette grâce particulière a commencé en janvier 2011 en la paroisse Christ Roi de l'univers de Loandjili, alors que Sainte-Face n'était encore qu'une succursale de celle-ci. Cela faisait donc, ce dimanche 24 janvier 2021, dix ans d'existence de ce mouvement au sein de la communauté paroissiale Sainte-Face de Jésus. Pour célébrer cette décennie, une messe a été organisée. Elle a été présidée par le père Alain Zibi, aumônier diocésain de la communauté des Jeunes de la lumière et supérieur de l'Ordre des Frères prêcheurs (OFP) à Pointe-Noire, communément appelés dominicains. Cette messe a été animée par la chorale Sainte-Thérèse et la chorale Jeune de la lumière.

«Bien-aimés du Seigneur, oui, chaque dimanche c'est la fête du Seigneur. Oui c'est la fête parce que c'est le jour dédié à Dieu. Mais aujourd'hui de manière particulière nous avons deux autres fêtes. Vous connaissez peut-être l'une, celle qui était annoncée au début et dont vous percevez déjà les couleurs à travers la chorale ''Bilenge ya mwinda'' qui est là derrière, à travers les tenues des jeunes de la lumière. Oui, ça fait déjà dix ans que cette belle expérience de la communauté jeunes de lumière a commencé ici dans cette paroisse, sainte Face de Jésus. Oui il y a un troisième évènement qui donne à cette messe une coloration particulière: nous sommes dans la Semaine de l'unité. L'unité des chrétiens…oui, c'est dans un contexte comme celui-là où justement Dieu nous rappelle quelque chose de fondamental: sa mission, celle à laquelle il nous a tous appelés, à la suite des disciples, André, Simon, Jacques et son frère Jean, c'est bien sûr celle de la conversion; de faire de nous des pécheurs d'hommes.».

«Célébrons ensemble ce dixième anniversaire de la communauté et rappelons-nous que la lumière de l'Evangile mérite encore d'étendre ses frontières dans l'archidiocèse de Pointe-Noire», a dit le père Alain.

Parlant de cette communauté dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, il a poursuivi:

«Pour le moment, il n'y a la communauté jeunes de la lumière que dans neuf paroisses. Il faudrait que ça s'étende. Il faudrait que ça puisse aller dans toutes les paroisses. Ce serait un bon challenge. Mais il faut davantage qu'il y ait aussi beaucoup plus de jeunes dans cette paroisse, beaucoup plus de jeunes qui apprennent les différentes mystiques: mystique de la fraternité dans un monde où c'est de plus en plus les individualités, dans un monde où la famille ne vaut pratiquement plus rien. On ne se rencontre que lors des deuils. Il faut essayer de redécouvrir ce que c'est qu'être frères et vivre cela dans la vérité, dans la sincérité, dans une véritable harmonie, dans une véritable compassion… ».

À cet effet, le responsable des Jeunes de la lumière a remercié l'ensemble des abbés et des chrétiens de cette paroisse pour les avoir accompagnés jusqu'à leurs dix ans d'existence.

Après cette belle eucharistie au rythme des mélodies du répertoire de la chorale *''Bilenge ya Mwinda''*, tous les jeunes de la lumière ont partagé une collation avec leurs invités.

Madocie Déogratias MONGO

Présentation-Dédicace du livre «Ma Passion d'Africain» du père Giscard Kevin Dessinga

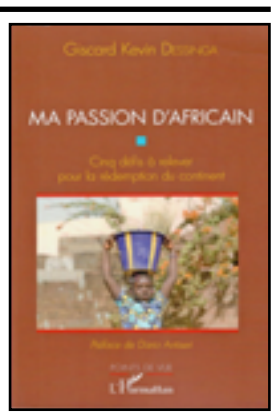

Date: vendredi 12 févier 2021
Heure: 14h 45
Lieu: Bibliothèque du CERC (Centre d'études et de recherches chrétiennes) (Siège de La Semaine Africaine, en face du CHU-Brazzaville).
Prix promotionnel: 10.000 frs Cfa

Contact: 06.671.32.33 (Whatsapp)

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Les Sœurs missionnaires du Saint- Esprit, 100 ans de fondation

Le dimanche 3 janvier 2021, au cours de la solennité de l'Épiphanie, les Sœurs missionnaires du Saint-Esprit ont vécu l'ouverture de leur centenaire de fondation. Les Sœurs missionnaires du Saint-Esprit du Congo-Brazzaville, précisément celles de Pointe-Noire, ont rendu grâce au cours d'une messe présidée par Mgr Miguel Angel Olaverri et concélébrée par son confrère Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et président de la Conférence épiscopale du Congo, ainsi que de nombreux prêtres dont l'abbé Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, représentant Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, administrateur apostolique de Dolisie.

Les deux évêques entourés des religieuses à l'honneur

La congrégation des Sœurs missionnaires du Saint-Esprit a été fondée le 6 janvier 1921, lors de la solennité de l'Epiphanie, à Farschwiller en France, par Eugénie Caps et ses deux compagnes, Elise Muller et Lucie Lay. Après la Première guerre mondiale, Eugénie se met en relation avec les pères du Saint-Esprit de Neufgrange, en Lorraine (France), afin de concrétiser le projet de fondation voulu par Dieu.

En octobre 1920, à Paris où Eugénie et une de ses amies rencontrent Mgr Le Roy, le but et le nom de la nouvelle congrégation sont convenus pour un institut exclusivement missionnaire, appelé Sœurs missionnaires du Saint-Esprit, sous le vocable de Cœur Immaculé de Marie.

C'est à partir du 5 octobre 1924 que les 25 premières spiritaines s'engagent, et le mois suivant un groupe part pour le Cameroun et un troisième pour la Suisse.

Au Congo-Brazzaville, les sœurs missionnaires du Saint-Esprit sont arrivées à Loango le 12 mai 1937, succédant aux sœurs de Saint Joseph de Cluny.

Rapidement, elles s'installent à Pointe-Noire, s'occupant de l'éducation. Sur un terrain concédé par l'administration, d'indispensables constructions sortiront de terre et les sœurs abriteront la communauté et les œuvres scolaires y compris un collège et un Centre d'enseignement ménager.

Des infirmières sont sollicitées pour l'hôpital A Cissé. D'autres fondations voient le jour: celle de Tié-tié en 1955, Jane Vialle… L'actuel Centre de Polyo était le Noviciat francophone des sœurs, à Mvoumvou.

Dans son homélie tirée de l'évangile selon Saint Marc (Mc 1, 7-11), Mgr Miguel a exhorté le peuple de Dieu à chercher le Seigneur tant qu'il est proche, car bientôt il sera trop tard.

«Toi, méchant, pervers, qui te trompes de direction, abandonne ton chemin. Reviens vers le Seigneur. Laissez vos plans mesquins, vos doutes et vos hésitations, car j'ai un plan d'amour sur vous qui est bien autrement grand que vos petits projets courts. Autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant mes chemins au-dessus des vôtres. Allons! Confiance! Ce que je vous promets se réalisera», a lu Mgr Miguel.

Mgr l'archevêque a appelé les chrétiens et également les Sœurs missionnaires du Saint-Esprit à se soutenir mutuellement dans la foi; à aimer les enfants de Dieu et à aimer Dieu Lui-même, car c'est tout un, inséparablement.

Sr Marie Agnès, supérieure des Sœurs missionnaires du Saint-Esprit, a remercié les deux évêques et aussi les chrétiens qui ont accompagné les sœurs durant leur installation au Congo.

À noter qu'aujourd'hui, la communauté des Sœurs missionnaires du Saint-Esprit est moins nombreuse. Les sœurs travaillent dans le social avec la formation des femmes, l'éducation, la santé, la présence auprès des plus démunis et la catéchèse. Actuellement sur les pas d'Eugénie les sœurs sont au nombre de 11 spiritaines au service de la mission au Congo.

Madocie Déogratias MONGO

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Les laïcs ont présenté leurs vœux de 2021 à l'archevêque

La cérémonie s'est déroulée le 9 janvier 2021 à l'archevêché, au Centre-ville de Pointe-Noire. Ont pris part à cette cérémonie Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et président de la Conférence épiscopale du Congo, des responsables laïcs des conseils paroissiaux et des groupements diocésains. Occasion pour l'archevêque de Pointe-Noire, Mgr Miguel Angel Olaverri, de rendre grâce à Dieu et de remercier tous ceux qui sont venus lui présenter leurs vœux en cette nouvelle année.

Mgr Miguel Angel Olaverri (2e de g. à d) pendant la messe

Comme à l'accoutumée les laïcs ont, cette année encore, tenu à venir entourer de leur affection leur archevêque, même si la cérémonie s'est déroulée en format réduit du fait des contraintes du coronavirus.

L'échange des vœux a été pour les laïcs une occasion d'abord de se réconforter les uns les autres, tant les événements vécus ensemble ont mis à mal la solidarité fraternelle. Ils ont ensuite présenté leurs remerciements au pasteur propre de l'Eglise de Pointe-Noire pour les activités réalisées durant l'année écoulée malgré les difficultés imposées par la pandémie de la COVID-19. Cela a été aussi l'occasion pour les laïcs de se souhaiter ensemble une prochaine année heureuse, qui traduira dans le concret les perspectives et les attentes. Au terme de l'année écoulée, ballotées par le vent de la crise sanitaire, même les structures de l'Eglise ont connu des hauts et des bas dans leur fonctionnement. De temps en temps, une lueur d'espoir de la foi venait les conforter.

La cérémonie de présentation des vœux a sonné aussi comme le déclencheur d'un nouvel esprit de collaboration et de partage. Dans son mot de remerciements Firmin Bonzangabato, Président du Bureau exécutif diocésain du laïcat, a souligné cette espérance.

«C'est une façon pour nous tous de vivre notre fraternité ainsi que notre appartenance à cette Eglise Famille de Dieu, surtout après une année fortement marquée par la pandémie de la COVID-19 qui a frappé comme jamais dans le passé, la vie de notre humanité entière. Voici donc rassemblé un échantillon du peuple de Dieu de notre archidiocèse qui représente nos paroisses et nos mouvements d'apostolat. C'est en cela que nous voulons que cette année nouvelle soit une année d'espérance. Que le Père Eternel, le Maître des temps et des circonstances, nous prenne en pitié et nous protège contre les affres de cette pandémie».

Les responsables laïcs autour de l'archevêque et du vicaire général

Il a relevé qu'en 2020, le Saint-Père, le Pape François a accordé à l'organisation territoriale de l'Eglise du Congo de nouvelles entités et de nouvelles responsabilités, en créant de nouvelles provinces ecclésiastiques, une au nord avec Owando comme archidiocèse et une au sud-ouest avec Pointe-Noire comme archidiocèse, Nkayi et Dolisie comme diocèses suffragants.

Pour Mgr Miguel, cette année 2020 n'a pas été facile. *«Nous devrions mettre tous les moyens possibles pour la formation des laïcs. Il faut également les formations pastorales, car nous devrions nous convertir. Nous devrions faire motiver les maboundous dans nos quartiers, parce que ce sont des cellules familiales qui permettent de se réunir plus facilement quand les grands rassemblements ne sont pas possibles. Il faut changer de mentalité mais aussi de façon de faire les choses. Efficacité pastorale parce que ça permet d'aller en avant par vision, et toujours en communion avec la totalité de l'Eglise du Congo»*

Pour cette nouvelle année, une bonne nouvelle a été annoncée: la PESO, ses trois évêques, ont projeté de construire un grand hôpital de qualité à Pointe-Noire en créant une école de médecins et d'infirmières. De ce fait, les évêques ont réfléchi à la formation des futurs agents. Pendant quatre ans, les candidats iront par dix en formation à l'école internationale de Bankolé de Kinshasa, en RDC.

M. D. M.

VIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE -B-

«Je le veux, sois purifié»

Textes: *Lv 13, 1-2.45-46 ; Ps 31 (32); 1 Co 10, 31 – 11, 1; Mc 1, 40-45*

Chers Frères et Sœurs,

Dans la page d'évangile de ce sixième dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique B, un lépreux vient auprès de Jésus. Et pourtant, d'après le livre des Lévites, un lépreux *«habitera à l'écart, son habitation sera hors du camp»*. On devrait l'emmener au prêtre Aaron ou à l'un des prêtres, ses fils. Or, le lépreux de notre évangile ne va pas voir un prêtre descendant d'Aaron mais bien Jésus-Christ. Certainement qu'il a reconnu que Jésus-Christ est le Grand Prêtre de la nouvelle alliance (He 7, 26-28) en partant probablement de sa renommée thaumaturgique.

Le lépreux de notre page d'évangile dominicale supplie Jésus et tombe à ses genoux. En d'autres termes, il prie avec insistance et implore Jésus en posant un acte liturgique de grande humilité qui consiste à s'agenouiller. Oui, devant Jésus, que tout genou fléchisse (Ph 2, 10). Etant à genoux devant Jésus, il lui dit: *«Si tu le veux, tu peux me purifier».* Il n'impose rien à Jésus, mais il parle au conditionnel: *«Si»*.

Ce lépreux a compris que la guérison vient du vouloir de Dieu qui a tout pouvoir. Il est conscient que quand nous mendions la volonté de Dieu, celle-ci se déchaine irréversiblement en pouvoir manifestant. L'adage français ira dans le même sens: *«vouloir c'est pouvoir».* C'est dans cette optique que nous devons comprendre la prière du lépreux: *«Si tu le veux, tu peux me purifier»*. Notre lépreux sait que si Dieu veut, il peut, parce que la volonté divine active son pouvoir réalisateur par son Esprit qui vivifie.

Devant une telle prière pleine d'humilité, Jésus est saisi de compassion. Il étend la main, touche le lépreux et lui dit: *«Je le veux, sois purifié»*. Jésus n'a pas eu du dédain en voyant le lépreux dans son impureté. Mais il va jusqu'à toucher l'impureté du lépreux. Ce n'est qu'ainsi qu'il le purifie, autrement dit, il le rétablit dans sa dignité humaine, il le restaure, il le recrée. Et à l'évangéliste de conclure: *«A l' instant même, la lèpre le quitta et il fut purifié».* Oui, la parole de Jésus est performative. Il dit un mot et tout vient à l'existence. Sa parole n'a pas attendu demain mais à l'instant même, hic et nunc, ici et maintenant, le lépreux est totalement purifié et guéri.

Par ailleurs, on ne connaît pas le nom de ce lépreux. Chacun de nous peut donc se retrouver dans la figure emblématique de ce lépreux. Ensuite, chacun de nous a sa lèpre: la lèpre de la fornication, de la débauche, de l'idolâtrie, de la magie, de la haine, de la discorde, de la jalousie, des emportements, des disputes, des dissensions, des scissions, des sentiments d'envie, des orgies et des ripailles (Ga 5, 20-21), bref la lèpre du péché. On pourrait ajouter aussi que chacun de nous est un lépreux qui s'ignore. A l'instar du lépreux de l'évangile, allons vers Jésus pour qu'il nous purifie, lui qui dit en Matthieu 11, 28: *«Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau, et moi je vous soulagerai».*

A travers l'exercice du ministère de guérison, on est amené à prier pour des gens qui ceux-ci parfois se retrouvent guéris et soulagés de leur mal. Mais, on ne doit pas s'attribuer ce mérite ou rechercher la gloire. La gloire revient au Seigneur puisque *«A lui, haute gloire, louange éternelle»*. Nous sommes des serviteurs quelconques, des hommes qui n'ont fait que leur devoir (Lc 17, 10). Point n'est donc besoin de s'enorgueillir puisque : *«Qu'as-tu que tu n'aies reçu? Et si tu l'as reçu, pourquoi te glorifier comme si tu ne l'avais pas reçu»* (1 Co 4, 7). C'est ainsi que Saint Paul nous exhorte dans la deuxième lecture: *«Frères, tout ce que vous faites: manger, boire, ou toute autre action, faites-le pour la gloire de Dieu».*

Que le Seigneur nous aide à aller vers Lui pour qu'il nous guérisse et nous soulage de toutes nos lèpres existentielles. Que le Seigneur nous aide à fréquenter régulièrement le confessionnal pour qu'à travers l'aveu sincère de nos péchés et de nos fautes, Jésus nous purifie par sa sainte absolution. Que le Seigneur nous aide enfin à ne pas s'attribuer une gloire quelconque mais à tout remettre à Lui de qui nous tenons la vie, le mouvement et l'être.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUAMOU
Paroisse Saint Augustin de la Tsiémé

CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS

Décret sur la célébration des saintes Marthe, Marie et saint Lazare

Dans un décret signé par le Cardinal Robert Sarah, préfet de la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, le 26 janvier 2021, en la mémoire des saints Timothée et Tite, évêques, il a été annoncé que le Saint-Père François, en acceptant la proposition de ce dicastère, a ordonné que le 29 juillet soit inscrit au Calendrier Romain Général comme mémoire des saintes Marthe, Marie et saint Lazare. *«Sous cette dénomination, la mémoire devra donc figurer dans tous les Calendriers et Livres liturgiques pour la célébration de la Messe et de la liturgie des Heures; les variations et ajouts à adopter dans les textes liturgiques, joints au présent décret, doivent être traduits, approuvés, et, après confirmation par ce Dicastère, publiés par les Conférences épiscopales. Nonobstant toute disposition contraire.»*, stipule ce décret.

CONFRÉRIE SAINTE RITA DE BRAZZAVILLE

Ouverture des exercices spirituels des quinze jeudis

Interrompus l'année dernière à cause du confinement dû à la pandémie à Coronavirus ou COVID-19, les dévots de Sainte Rita des confréries paroissiales de l'archidiocèse de Brazzaville vont renouer avec les exercices spirituels des Quinze jeudis cette année. Cela commence ce jeudi 11 février.

L'ouverture de ces exercices spirituels a été marquée par une messe célébrée en l'église Sainte Rita de Moukondo, le jeudi 4 février 2021 par l'abbé Nazaire Brice Bikouta, aumônier diocésain de la confrérie Sainte Rita de Brazzaville. Elle était concélébrée par le père Pascal Taty, vicaire épiscopal, chargé de la pastorale générale et de l'abbé Olivier Mikoli, aumônier diocésain adjoint, ainsi que d'autres prêtres.
Dans son homélie, l'abbé Nazaire Brice Bikouta a invité l'ensemble des ritiens à prier sans cesse pour que cette année soit une année rose comme les abeilles aux roses. *«Nous avons vécu une année terrible, bouleversée, amputée, marquée par la pandémie à Coronavirus ou COVID-19. Pour ne plus vivre cela, débarrassons-nous des choses de ce monde qui nous empêchent d'être en communion avec le Christ sauveur du monde, afin que cette pandémie soit vaincue dans notre pays»*, a-t-il indiqué.
Au cours de la messe, la présidente du bureau national de la confrérie Sainte Rita a intronisé et installé l'abbé Nazaire Brice Bikouta en qualité d'aumônier national par le port du foulard rose. Il avait été nommé par le décret n°11 du 3 juillet 2020 de la Conférence épiscopale du Congo, signé par Mgr Yves Marie Monot, président de la Commission épiscopale pour l'apostolat des laïcs (CEAL) pour un mandat de trois ans, en remplacement de l'abbé Guyien Ndolo Kitanda du diocèse de Nkayi, en mission d'études à l'étranger.
Le père Pascal Taty a exhorté l'abbé Nazaire Brice Bikouta à plus de disponibilité dans l'exercice de ses fonctions, à plus de dynamisme dans l'accomplissement des missions qui lui sont confiées par les évêques du Congo.
Pour la petite histoire, il faut rappeler que Rita est le diminutif de Margherita. Ses parents s'appelaient Antonio Mancini et Aimée Férie. Elle naquit en mai 1381 à Roccaporena, petit village situé près de Cascia, en Italie.
Vers le 13e siècle, la dévotion au Crucifix était très vive chez Saint François d'Assise et chaque Saint dans l'Eglise est un modèle de sanctification. Pendant le temps de Carême, Sainte Rita avait l'habitude de méditer la Passion de Jésus. Le vendredi Saint, pendant qu'elle méditait devant le Crucifix, elle fut frappée d'une

Les abeilles de Rita participant à la messe

épine sanglante sur le front qui lui a laissée une cicatrice accompagnée d'une plaie fétide et purulente. Cette plaie lui a valu quinze ans de douleur et de souffrance. Cela s'est produit en 1432 comme le rappelle le dixième jeudi: *«Le stigmate de l'épine»*. Le don de l'Epine que Jésus crucifié offrit à sa bien-aimée servante Sainte Rita fut assurément une grâce très insolite. Sainte Rita la reçut comme la marque visible de l'amour et de la Passion de son divin époux. Elle la porta durant les Quinze dernières années de sa vie terrestre. C'est en l'honneur de ces années que fut instituée la pratique des Quinze jeudis, un exercice de piété spirituel observé pendant les quinze semaines qui précèdent la fête patronale de Sainte Rita, soit quatre mois allant de la période comprise entre février et mai. Cette dévotion se pratique notamment à Cascia dans son sanctuaire, à Nice dans l'église de l'Annonciation où Sainte Rita est particulièrement honorée, avec une grande solennité. C'est en 1957 que fut célébrée à Cascia, la fête du 5e centenaire de la mort de Sainte-Rita. A partir de ce moment-là, les cultes à Sainte-Rita sont répandus à travers le monde. Au Congo, notamment à Brazzaville la pratique des exercices spirituels des Quinze jeudis a pris de l'ampleur dans les années 90, sous l'impulsion de l'abbé Emmanuel Vindou, premier aumônier diocésain, d'illustre mémoire.

Pascal BIOZI KIMINOU

ŒCUMÉNISME À POINTE-NOIRE

La Semaine œcuménique s'est clôturée dans la paix, la joie et l'amour fraternel

C'est du 18 au 24 janvier 2021 que s'est déroulée, à Pointe-Noire, la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens. Le thème général de cette année a été: *«Demeurez dans mon amour et vous porterez du fruit en abondance»*. Les chrétiens ont répondu présents à cette prière de clôture, qui a été animée par la chorale œcuménique.

Une vue du présidium

Pour des raisons sanitaires suite à la pandémie à COVID-19, cette Semaine de l'œcuménisme s'est déroulée avec un nombre réduit de fidèles afin de respecter les consignes du Gouvernement de la République pour éviter la propagation de la maladie. Cette semaine de prière est un acquis pour l'ensemble de la famille œcuménique.
L'œcuménisme exprime la vocation de prière, de réconciliation et d'unité dans l'Eglise, la famille humaine de la communauté des chrétiens. Elle vient rappeler la mission de tout chrétien.
Le thème de cette année marque une grande joie et une grande chance surtout en cette période où le monde entier traverse une grande crise sanitaire. Il permet aux chrétiens de se mettre ensemble et de faire monter des prières auprès du Seigneur et d'invoquer sa miséricorde.
Ce thème permet aussi aux chrétiens d'entrer dans un véritable lieu de vie et il invite à habiter les existences et le monde avec Jésus et de son point de vue. À l'image d'une agence immobilière, les Eglises ont la mission d'aider chacun à trouver sa façon de bien demeurer chez soi avec Jésus et les frères.
Dans sa prédication, basée sur la lettre de Saint Marc (Mc 4, 30-32), le père Alexis, du Conseil œcuménique et prêtre orthodoxe, a invité le peuple de Dieu à demeurer dans l'amour et à témoigner cet amour partout.
«Le Seigneur nous rassure que si nous demeurons en lui, quelle que soit la demande de nos supplications, nous l'obtiendrons. Comme cette pandémie de Covid-19 nous a mis dans la peur, la panique, si nous sommes en Christ le mal ne pourra pas nous vaincre, mais nous avons tous oublié cela. Nous devrions vivre dans l'amour, car dans l'amour il n'y a pas la maladie, pas de guerre, pas de division ; l'amour c'est la joie, le partage, l'unité, tout ce qui est bien. C'est pour cela que le Seigneur nous invite à demeurer dans son amour et c'est dans la Parole de Dieu que se trouve la solution de l'homme».
Les moments de supplications et de prière ont été au rendez-vous de cette clôture. Chaque intention de prière a été donnée, et surtout une supplication a été adressée au Seigneur pour la protection du pays, le Congo, pour la paix et les élections prochaines apaisées.
La Semaine œcuménique 2021 a été un peu timide, même du point de vue du nombre des chrétiens, mais une bonne nouvelle a éclaté au milieu du doute et de la morosité ambiante: dans quelques mois l'auberge œcuménique va ouvrir ses portes.
Pour l'abbé Alain Loemba, vicaire général de Pointe-Noire, lors de cette semaine œcuménique, c'est l'amour du prochain qui pourrait aider chaque chrétien à faire face à toutes les éventualités.
«Ainsi les Eglises catholique, évangélique, orthodoxe, l'Armée du Salut, nous sommes mis ensemble pour semer l'amour afin de permettre que le Seigneur lui-même puisse nous aider à aller de l'avant envers et contre tout. Dans cette Semaine de prière, il était question de briser nos barrières, essayer de rompe toutes les barrières qui nous empêchent de nous aider les uns les autres comme enfants d'un même Père ayant naturellement une même foi dans cette logique de Dieu».
L'abbé Alain a invité ceux qui n'étaient pas là, à saisir que chacun devrait semer l'amour, au-delà des frontières. Il a invité les jeunes de chaque Eglise à donner une grande importance aux semaines de prières et il a invité aussi les responsables des Eglises à pousser les jeunes à être présents dans les célébrations des Semaines de prières œcuméniques.

Madocie Déogratias MONGO

REFLEXION

La COVID-19 a révélé le problème de l'autofinancement et de l'auto-prise en charge des Eglises d'Afrique

Malgré la vitalité constatée dans les Eglises d'Afrique avec cette croissance exponentielle et significative dans la constitution d'une hiérarchie locale, d'un clergé indigène, du nombre des religieux et fidèles en général, la COVID-19 nous a rappelé qu'elles sont encore adolescentes. Comme faisait remarquer Oborji dans son ouvrage *«La theologia africana e l'evangelizzazione»* que ces Eglises d'Afrique sont encore dépendantes des structures et moyens des Eglises mères et cette dépendance est frappante.

C'est pourquoi Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, lors de la session de formation des Commissions épiscopales axée sur l'autonomisation qui s'est tenue du 9 au 11 décembre 2020 au Centre interdiocésain des œuvres à Brazzaville, a souligné la nécessité de se passer des financements extérieurs en citant les propos du Cardinal Joseph Tomko en 1993 lors de la visite *«ad limina»* des évêques du Congo, pour qui cette autonomisation de nos Eglises locales doit être un *«impératif catégorique»*.
Aujourd'hui avec cette pandémie les subsides octroyés par les organismes catholiques de financement ont spectaculairement diminué nous a dit l'archevêque de Pointe-Noire, vendredi 15 janvier 2021 au cours d'une réunion de tous les prêtres diocésains de Pointe-Noire y compris les *«Fidei donum»*. D'où l'urgence pour nous des pourparlers portant sur l'autonomie des diocèses d'Afrique.
Le statut d'Eglise particulière exige une autonomie propre tel que nous le fait remarquer le Pape Jean Paul II dans son exhortation apostolique *«Elcclesia in Africa»*; l'évangélisation requiert dit-il, outre les moyens humains (dont nous disposons), les moyens matériels et financiers substantiels (dont nous ne disposons pas suffisamment).
Le canon 786 rappelle que l'action proprement missionnaire concerne les peuples ou groupes humains où l'évangile n'est pas inculturé et où la culture n'est pas évangélisée; où la rencontre entre l'évangile et la culture et leur pénétration réciproque n'ont pas encore réalisé la promotion de toutes les potentialités. C'est une transfiguration intime des authentiques valeurs culturelles. Le confinement dû à la COVID-19 a montré qu'après plusieurs années d'évangélisation les Eglises d'Afrique sont dépendantes financièrement et matériellement des Eglises et organismes d'Occident. R. Luneau, J.M. Ela ont eu raison de s'exprimer dans *«Voici le temps des héritiers»* en terme de *«perfusion financière»* sans laquelle l'existence en Eglise risque de s'éteindre. Cette dépendance économique doit inquiéter de plus en plus les évêques africains, parce que nous nous rendons compte que ce n'est pas seulement un symptôme de situations objectives de pauvreté mais aussi le symptôme d'une participation faible du peuple de Dieu à la subsistance de l'Eglise et d'un manque de conscience à

Abbé Ch. Noël Dembi Koela

l'égard de ce problème. Pour nous, l'autofinancement est conditionné par une révision des structures laissées par l'Eglise du temps colonial, nécessité d'une grande responsabilité des fidèles, une vie du clergé plus simple et plus cohérente avec l'évangile, ainsi que la promotion de la justice et des droits de l'homme en Afrique. Même le synode ne pouvait ignorer ce problème. Le questionnaire au n°14 pose la question de la nécessité de savoir si les Eglises sont suffisamment conscientes de la nécessité et de l'urgence de parvenir à l'autosuffisance financière ainsi que la question qui demande quels sont les efforts, les initiatives, des stratégies envisagés pour l'atteindre. Cette dépendance économique qui est une anomalie grave, a certes des causes sociales multiples, notamment l'instabilité politique, le poids de la dette internationale, la crise économique, l'injustice de la structure économique mondiale qui pénalise l'Afrique mais en même temps on souligne l'urgence d'un changement des mentalités et des comportements chez les agents pastoraux, le clergé et tous les fidèles afin de ne pas construire *«des Eglises de mendiants perpétuels»*.
Le message final du synode invite à un examen de conscience sérieux par une gestion transparente et une vie simple.
La dépendance des moyens financiers est souvent le signe d'une inculturation non accomplie et renvoie à la nécessité d'un enracinement. Les structures implantées sur le modèle occidental sont très coûteuses. Où et comment l'Eglise d'Afrique trouve-t-elle les ressources pour sa propre autonomie? Le Code de droit canonique établit un principe général d'acquisition des biens au canon 1259 par l'Eglise et même par toute personne juridique publique qui acquiert les biens au nom de l'Eglise. Elle a le droit *«d'exiger des fidèles ce qui est nécessaire à ses fins propres»*, canon 1260.
Notre proposition est de réfléchir sur la forme d'un grand séminaire, de noviciat ou de faculté de théologie qui serait adéquatement africaine, c'est-à-dire coiffée à la mesure des possibilités locales.
La finalité spécifique de l'activité missionnaire est l'évangélisation et l'implantation de nouvelles Eglises parmi les peuples. Le canon 786 traduit bien l'intention conciliaire exprimée dans *«ad gentes»* n°6. L'autonomie effective des personnes et une autosuffisance de moyens sont exigées pour qu'une nouvelle Eglise atteigne sa maturité, sa plénitude. Cette autonomie est un chemin à parcourir qui exige des efforts, des sacrifices, des changements de mentalités, de comportement et la création des structures inculturées. Le problème de l'autofinancement ne peut être réduit seulement à des considérations prenant en compte le contexte sociopolitique et économique de l'Afrique, contexte indiscutablement pauvre et instable. Le problème doit être posé à l'intérieur d'un discours ecclésiologique, d'évangélisation et d'enracinement du christianisme en Afrique. D'où l'importance du travail de formation des fidèles et des communautés à tous les niveaux. Nous voyons un rapport entre autosuffisance financière et communion ecclésiale. C'est l'équilibre entre autopromotion, autonomie et communion qui décide de la maturité d'une Eglise. Le problème de l'autofinancement se pose au niveau de l'inculturation de la foi. La rencontre authentique avec le Christ réveille les consciences, modifie les comportements, les valeurs, soutient un engagement apte à maîtriser la nature et les ressources humaines. Une évangélisation en profondeur s'avère donc nécessaire et urgente pour entrer dans la dynamique de développement qui conduit vers une autosuffisance matérielle.

Abbé Christian Noël DEMBI KOELA
Juriste et islamologue

CORRUPTION AU CONGO

La HALC souffre de lacunes handicapantes, juge le consultant international Kinzounza

L'un des enjeux essentiels de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), organe créé en juillet 2020, est d'assainir l'environnement économique et financier en traquant les intérêts mafieux. Le dispositif présente théoriquement des avantages pour le pays classé au 159e rang mondial sur 185 pays en matière de corruption par Transparency international et la Banque mondial. Mais, l'engagement du Gouvernement n'est pas sans pessimisme et doutes, et les obstacles à une véritable lutte contre la corruption sont nombreux.
Aux premiers jours de son exercice et de ses activités, le Dr K. F. C. Kinzounza, économiste et fin observateur de la vie socioéconomique du pays, revient sur la création de cet organe. Il relève ses limites et faiblesses dans la lutte contre la corruption et fait des propositions. Interview.

**** Dr Kinzounza, bonjour! Depuis l'installation de la HALC en Juillet dernier, les mauvaises langues s'accordent à dire que c'est un mort-né. Qu'en dites-vous?***
** Je vais tenter de répondre à cette question par des faits qui confortent malheureusement cette thèse.
La HALC, c'est l'une des recommandations qui font partie du paquet des 48 mesures du FMI. Dans la pratique:
- lorsque l'on examine les profils des personnalités après l'appel à candidatures, l'on est surpris de constater que, par exemple pour le Département des investigations fiscalo-douanières, il y a très peu de spécialistes;
- avec la fusion de l'Observatoire Anti-Corruption avec la Commission nationale de lutte contre la corruption, l'on s'attendait à une HALC robuste; hélas, dans la pratique, les textes législatifs et réglementaires ne donnent point à la HALC les pouvoirs de traiter un dossier de A à Z, Z constituant la fin de la procédure sous la forme de condamnations avec 2 options, à savoir, l'emprisonnement ou la saisie des deniers publics détournés;
- les crédits de fonctionnement devant couvrir la période de Juillet à Décembre ne sont toujours pas mis en place. C'était pourtant le 1er indicateur de la volonté politique.

**** Que proposez-vous pour sortir de l'impasse?***
** Le Gouvernement de la République devrait s'appuyer sur le modèle du Cameroun. Dans ce pays frère, l'organe de lutte contre la corruption a les pleins pouvoirs et le soutien personnel du Chef de l'Etat; cet organe dispose, au début de chaque année de 12 milliards FCFA. Il n'a donc pas à aller *«mendier»* au Trésor public ce qui lui est dû. La contre-partie de ces 12 milliards F.CFA, c'est d'une part, la répression, à travers les arrestations des petits et des gros poissons, et d'autre part, le renflouement des caisses de l'Etat.

****La HALC pourrait-elle faire de même, sinon mieux?***
** Après une rencontre avec le Sénat, le président de la HALC, fort des dossiers en sa possession, n'a pas hésité à déclarer que le montant qui leur sera alloué pourrait être multiplié au minimum par 20, chaque année. En effet, année après année, l'inefficacité de la DGID à atteindre les objectifs qui lui sont assignés n'est plus à démonter. Il en va de même de la Direction générale des Douanes. Ces dossiers, une fois remis à la HALC travaillant avec des sachants qualifiés sous la direction des agents assermentés du Département des investigations financières et fiscalo douanières, pourraient aboutir rapidement. Nous pensons notamment aux AMR (Avis de mise en recouvrement) qui s'élevaient en 2018, à plus de 300 milliards ainsi qu'aux dossiers en contentieux qui s'élevaient à 400 milliards à la même période. A cela, il conviendrait d'ajouter d'une part les dossiers en souffrance à l'Inspection générale des finances (IGF) dont le montant pourrait dépasser, cette année, les 200 milliards; d'autre part, les redressements fiscaux effectués par la Direction de la vérification générale et de la recherche (DVGR) auprès notamment des grandes entreprises.

****Y aurait-il d'autres modèles d'organisation de lutte contre la corruption en dehors du Cameroun?***
** Oui, c'est celui des USA avec la Brigade des Incorruptibles, à l'époque du Président Herbert Hoover (1929-1933). En effet, en règle générale, ceux qui doivent animer la HALC doivent être eux-mêmes des Incorruptibles et des gens qui ne trainent pas des casseroles. C'est pourquoi, la mesure relative à la déclaration de patrimoine doit s'appliquer également aux animateurs techniques de la HALC.
Lorsque l'on scrute l'histoire des incorruptibles (Brigade du Trésor aux USA) qui s'étaient engagés à combattre les puissants réseaux mafieux, principalement à Chicago, et face à la corruption endémique des Forces de l'ordre, et de l'inaction coupable du directeur du FBI. L'on note que le patron de la Chambre de commerce de Chicago était à l'origine de cette initiative qui a constitué un tournant décisif dans la lutte contre la corruption aux Etats Unis. En effet, c'est lui qui avait réussi à convaincre le Président des USA de l'époque, Hubert Hoover, de recruter un membre du Trésor américain travaillant pour le Bureau de la prohibition dans le but de constituer une Brigade spéciale devant mener des raids de jour comme de nuit, contre les distilleries clandestines et les entrepôts des mafieux dans la banlieue de Chicago. Le succès fut rapide; les mafieux tentèrent d'acheter la passivité de ces hommes mais n'y parvinrent point. Grâce aux écoutes téléphoniques, on découvrit que deux personnes dans cette Brigade spéciale, avaient été corrompues; elles furent démises de leurs fonctions en secret. Toutefois, l'efficacité et le moral du reste de la Brigade spéciale ne furent point entamés. Bien au contraire. C'est à cause des nombreux succès de leurs actions que la presse les a appelés: *"The Untouchables"* que l'on pourrait traduire par *«Les Intouchables»* ou encore

Dr K. F. C. Kinzounza

«Les incorruptibles». Voilà ce que nous souhaitons pour la HALC: qu'elle devienne rapidement un corps des Incorruptibles et non un organe au service des intérêts mafieux des *«gros poissons»*.

****Pourquoi cette Brigade spéciale a-t-elle été qualifiée ainsi?***
** Simplement parce que le Gouvernement américain voulait atteindre un but: tuer la pieuvre.
La Brigade Spéciale avait carte blanche de la part des autorités: salaires fonctionnels élevés, engagement par serment, soutien au plus haut niveau de l'Etat avec des pouvoirs exceptionnels pouvant leur permettre de débarquer à l'improviste pour faire des saisies et la possibilité d'avoir des mandats de perquisition en temps réel (de jour comme de nuit): le juge ou le procureur était tenu de les délivrer séance tenante. L'on peut donc affirmer que la Brigade Spéciale était une institution qui a fait que la peur change de camp: c'était aux groupes mafieux d'avoir peur de la Loi et non plus l'inverse.
Au Congo, la HALC devrait avoir en son sein une telle brigade, notamment au niveau de son département chargé des investigations financières et fiscalo-douanières. Une telle brigade aurait des pouvoirs étendus sous le contrôle en première instance du président de la HALC qui, lui-même, en deuxième instance devrait en référer au Chef de l'Etat de qui il doit avoir tout le soutien même quand il s'agit d'un parent proche. Pour arriver au niveau d'un changement radical, il faut des sacrifices; c'est pourquoi, le système de rémunération des animateurs techniques de la HALC doit être totalement repensé, en contrepartie du montant des recouvrements des créances de l'Etat qui devraient représenter, bon an, mal an, au moins vingt fois leur rémunération annuelle.

****En d'autres termes, vous auriez souhaité que la rémunération du personnel technique de la HALC soit à un niveau tel qu'ils soient à l'abri de toute forme de corruption. C'est bien cela?***
** Exactement. En effet, la proposition d'un système de rémunération pour une HALC robuste et performante, repose sur une réelle volonté politique visant à transformer le pays par l'éradication de tout acte de corruption consommé ou établi.
Le Président de la HALC doit, en dehors de la prestation de serment, par un engagement écrit, faire respecter par les membres de son institution les engagements que les uns et les autres auront signés après la prestation de serment:
- de ne pas tomber eux-mêmes dans la corruption;
- de ne prendre ni des pots de vins, ni des cadeaux en nature, de quiconque, concerné par une enquête ou une investigation, soit personnelle, ou de l'un de ses proches, sous peine d'être radiés avec remboursement de toutes les sommes perçues dans l'exercice de leurs fonctions à la HALC. A défaut, accepter la prison avec le paiement des dommages et intérêts.
Bref, l'on doit s'assurer de la probité morale du personnel technique de la HALC en échange des sacrifices financiers que l'Etat consentira de faire. Un système d'évaluation des performances en accord avec les résultats de même que la déclaration de patrimoine (avant l'entrée en fonction et à la fin du mandat) revêtiront un caractère obligatoire.

****Votre mot de la fin?***
** Ayons toujours à l'esprit que dans le monde, en moyenne 30% des budgets nationaux sont *«affectés»* à la corruption. Cela implique que sur un budget du Congo de 2.000 milliards, la part de la corruption s'élève à 600 milliards. Par conséquent, le budget réel est de 2.000 milliards – 600 milliards, soit 1.400 milliards. Enfin, comme aime à le répéter mon complice Ocko André Alpha, spécialiste des questions de corruption et des infractions assimilées: *«Au Congo, les racines de la corruption se trouvent en haut.»* Je vous remercie.

Propos recueillis par
Viclaire MALONGA

FAUNE

Condamnation ferme de deux trafiquants pour préjudice écologique

Arrêtés respectivement à Dolisie et à Mbinda, dans le département du Niari, pour trafic des trophées d'une espèce animale intégralement protégée, les Sieurs Fabrice Ibonga et Jean Ghislain Ibonga, de nationalité congolaise, ont été condamnés vendredi 29 janvier 2021 à deux ans d'emprisonnement ferme, assorti de 150.000 F.CFA d'amende chacun par le Tribunal de Grande Instance de Dolisie.

Un des frères Ibonga

Les deux condamnés verseront également, chacun, une somme de 500.000 F.CFA à titre des dommages et intérêts. Ils ont été reconnus coupables de délits d'abattage, détention, circulation et commercialisation d'une griffe, de quatre dents et d'une peau de panthère.
Fabrice Ibonga et Jean Ghislain Ibonga avaient été interpellés les 16 et 17 octobre 2019 par les agents de la direction départementale de l'Economie forestière du Niari et des éléments de la Gendarmerie nationale avec l'aide du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Le premier avait été arrêté en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de produits de faune précités, et le second, le lendemain. Celui-ci était identifié comme commanditaire de la mise en commercialisation de ces produits.
La panthère, espèce animale intégralement protégée aux plans national et international, continue de faire les frais des trafiquants de produits de faune mus par la rage de l'enrichissement. La République du Congo qui s'est engagée à protéger cette espèce animale en voie d'extinction en plus d'autres, reste vigilante et traque tout contrevenant à la loi en matière de protection de la faune sauvage.
Le Tribunal de Grande Instance de Dolisie, en condamnant de la sorte les deux trafiquants, lance un message fort aux velléitaires et aux récidivistes.

V.M.

TRAFIC D'IVOIRE

Un réseau de trafiquants présumés d'ivoire démantelé à Pointe-Noire

Les Forces de l'ordre ont démantelé un réseau majeur de six présumés trafiquants d'ivoire à Pointe-Noire. Un adjudant de la Gendarmerie nationale et un sergent des Forces armées congolaises (FAC) ont été pris dans la nasse pour détention illégale des pointes d'ivoire, tout comme quatre civils, membres de ce réseau, interpellés lors d'une opération menée par les éléments de la Gendarmerie nationale.

Une vue des présumés

Ils ont pu être interpellés avec le concours des agents de la direction départementale de l'Économie forestière de Pointe-Noire et du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).
Tout commence avec l'arrestation de quatre individus, dont deux le 27 et deux autres le 28 janvier 2021 avec une défense d'éléphant. Les investigations menées par la suite ont abouti à l'interpellation de deux autres membres du réseau: l'adjudant arrêté le 31 janvier 2021 avec deux défenses et le sergent pris avec une défense le 2 février 2021. Ce militaire des Forces armées congolaises a avoué avoir utilisé son arme de service pour abattre un éléphant dans la forêt du district de Banda. Les cinq autres sont poursuivis pour détention, circulation et commercialisation illégales des pointes d'ivoire. A noter que le gendarme arrêté est sculpteur et vendeur des produits travaillés en ivoire.
Ces trafiquants présumés de nationalité congolaise, qui seraient des habitués du commerce illégal de produits de faune dans la capitale économique, ont reconnu les faits qui leur sont reprochés. L'ivoire saisie proviendrait des villages Konongo, dans le département du Kouilou et Ngokosso, dans le district de Banda, (département du Niari).
L'opération est un coup symbolique important porté au trafic d'ivoire dans le département de Pointe-Noire. Elle a permis la saisie de quatre pointes d'ivoire, pesant 101,3Kg, représentant approximativement quatre éléphants tués, et de plusieurs objets travaillés en ivoire: 20 baguettes, 15 pendentifs, quatre bracelets ronds, deux baguettes avec billes. Et pourtant, l'éléphant bénéficie d'une protection absolue en République du Congo, selon l'Arrêté de 1991 et un Acte de la Conférence nationale souveraine.

L'éléphant, une espèce animale toujours menacée

Au début du XXe siècle, il y avait 20 millions d'éléphants en Afrique. Leur nombre est tombé à 1,2 million en 1980 et tourne aujourd'hui autour de 500. 000, bien que le commerce d'ivoire ait été interdit en 1989 dans le monde, selon la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

V.M.

SÉCURITÉ SOCIALE

Le budget de la CNSS 2021 arrêté à plus de 71 milliards de F.CFA

Placé sous l'égide de son président Christian Barros, le conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) s'est réuni en session ordinaire budgétaire le 28 janvier dernier à Brazzaville. Au cours de cette session plusieurs points ont été examinés, dont le budget 2021 arrêté en recettes et dépenses à 71.338.244.638 F.CFA.

Ouvrant les travaux, Christian Barros a circonscrit le contexte particulièrement difficile marqué par la crise économico-financière et aggravée par la pandémie de COVID-19. Une situation qui a pour conséquences la baisse des cotisations sociales et la perturbation du paiement des prestations sociales rétablie depuis 2017. *«En dépit de ce contexte, la Caisse doit être dotée des outils indispensables à son fonctionnement. J'appelle les administrateurs à faire preuve de responsabilité pour accompagner le développement de la Caisse»*, a-t-il dit. Avant de louer les efforts que fournit la Direction générale dans la gestion de l'organisme.

Plusieurs points ont été examinés par les administrateurs. Entre autres le procès-verbal de la session budgétaire du 29 janvier 2020, le rapport d'activités 2020 du directeur général, le plan d'action 2021 et le budget exercice 2021.

Après échanges, le procès-verbal a été adopté. Du rapport d'activités présenté par le directeur général de la CNSS, Evariste Ondongo, il ressort que l'année 2020 a été difficile à cause des crises suscitées. Mais malgré le contexte délicat, la Direction générale a réalisé le maximum des activités inscrites dans son plan d'actions.

Le conseil a adopté également le plan d'actions 2021. Celui-ci s'articule autour de trois axes: la consolidation de la gouvernance avec comme entre autres objectifs l'optimisation de la gestion de la structure, l'amélioration du rendement et de la qualité des services rendus, et la garantie de la viabilité financière; l'accroissement des ressources de l'organisme en s'appuyant sur trois leviers: la consolidation du dispositif du recouvrement par le renforcement de l'application de l'article 171 du code de sécurité sociale et la mise en application de l'article 180 du même code; le renforcement des capacités des acteurs du recouvrement et l'exploitation des autres moyens de ressources; la promotion de la sécurité sociale qui vise à étendre la couverture sociale aux populations actives non encore couvertes et la promotion du bien-être des assurés et de leurs ayant-droits. *«Nous allons tout faire pour mettre en place des décisions nécessaires afin de faire face à nos obligations et payer les pensionnés»*, a assuré le président du conseil.

Christian Barros

Quant au budget exercice 2021, il a été examiné et adopté en recettes et dépenses à 71.338.244.638 F.CFA. Il est légèrement en baisse de 2% par rapport à celui de 2020 et prend en compte le paiement des prestations sociales au titre de l'année 2021, tout comme le fonctionnement et les investissements indispensables.

Outre les quatre points, les administrateurs ont suivi les informations liées à la situation des arriérés de prestations sociales, le recouvrement de la Taxe sur les salaires (TUS) et l'évolution du dossier relatif à la titrisation des créances de la CNSS sur l'Etat. Ils ont suivi à cet effet le power point sur la gestion des actifs financiers du cabinet Corridor Asset Management. *«Je réitère mon soutien à la direction générale et j'invite les administrateurs à poursuivre les efforts pour réaliser le plan d'action 2021»*, a conclu Christian Barros.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

VIE DES INSTITUTIONS

Lancement de la plateforme du monitoring des droits de l'homme

Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNHD), sous les auspices de son président Valère Gabriel Etéka Yemet, a procédé jeudi 28 janvier dernier à Brazzaville, au lancement officiel de la plateforme du monitoring des Droits de l'Homme. En présence d'Emma Ngouan Anoh, représentante adjointe du système des Nations Unies en République du Congo.

Les participants à l'atelier

Le lancement du monitoring est le fruit d'un accord conclu le 19 juin 2020 entre les deux institutions. Et, le PNUD, conformément à cet accord s'engage à appuyer la CNDH dans la mise en œuvre de la plateforme.

Le partenariat, selon Mme Emma Ngouan Anoh, s'inscrit dans le suivi de la mise en œuvre de l'examen périodique universel (EPU) et d'autres mécanismes de revue institués par les Traités et Conventions internationaux de protection des Droits de l'homme. Ce, dans le cadre de l'accompagnement du PNUD au Congo.

En se dotant d'un centre de documentation accessible en ligne, et en disposant d'une plateforme de monitoring de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, de la CEDAW, et des autres mécanismes internationaux de protection des Droits de l'homme, la CNDH est *«désormais en mesure d'exercer ses attributions définies par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 48/134 du 20 décembre 1993, notamment: contribuer aux rapports que les Etats doivent présenter aux organes et comités des Nations Unies, ainsi qu'aux institutions régionales, etc.; faire connaître les Droits de l'Homme…en sensibilisant d'avantage l'opinion publique»*, a indiqué le président de la CNDH.

Entre autres missions et suivant ses attributions, la CNDH est un organe de suivi de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme. Elle est un espace de consultation, de dialogue entre les citoyens, les pouvoirs publics et la société civile. Dans le domaine de la promotion des Droits, la CNDH a pour missions d'élaborer, de collecter et de diffuser la documentation relative aux Droits de l'Homme

Marcellin MOUZITA

ASSOCIATION JHONY CHANCEL POUR LES ALBINOS (AJCA)

Campagne nationale de traitement des cancers de la peau chez les albinos

Le cancer de la peau est la première cause de mortalité chez les personnes atteintes d'albinisme. Pour pallier tant soit peu cette triste réalité, l'Association Jhony Chancel pour les albinos (AJCA) que préside Jhony Chancel Ngamouana organise du 31 janvier à fin février 2021 une campagne nationale de traitement des cancers de la peau chez les albinos et des tâches noires à son cabinet médical se trouvant au siège social de l'AJCA à Brazzaville. *«Toute personne atteinte d'albinisme résidant sur le territoire national a le droit de bénéficier de ces opérations»*, a dit le président, lors du lancement de cette campagne le 31 janvier dernier.

L'AJCA qui organise pour la première fois une campagne pareille a déjà supporté deux évacuations sanitaires à l'étranger. *«Vue la cherté des évacuations, nous avons décidé de faire venir les médecins pour des traitements. Ils sont pour un mois au Congo»*, a fait savoir l'organisateur de la campagne.

Pour effectuer cette activité, plusieurs personnalités se sont investies. Occasion pour Jhony C. Ngamouana de remercier la ministre de la Santé Jacqueline Lydia Mikolo qui a facilité l'obtention de plusieurs documents légaux pour l'aboutissement de cette campagne. Par ailleurs, le président de l'AJCA dans le souci de traiter toutes les personnes qui se rapprochent de son organisme, a sollicité l'apport de tous les philanthropes, pour que ces opérations soient une réussite. *«Par rapport à l'ampleur dès le premier jour, les produits pharmaceutiques seront peut-être insuffisants, c'est pourquoi nous lançons un appel à tous ceux qui peuvent nous accompagner de venir vers nous. Nous avons toujours besoin d'un appui même pour des actions futures»*, a-t-il déclaré. Jhony C. a rendu hommage au président de la République et à toute l'équipe gouvernementale pour la protection des albinos. Car, déplore-t-il, dans certains pays, ces derniers sont massacrés.

Boniface Ngoulou remettant un kit à une bénéficiaire

Mme Sara Della Corte et Jhony C. après la signature de l'accord

L'administrateur-maire de Moungali, Bernard Bantantu, président d'honneur de l'AJCA qui s'est dit heureux de recevoir cette campagne dans sa commune, a ouvert ses portes à l'AJCA. *«Chaque fois que vous aurez besoin de nous, nous répondrons présents pour vous accompagner dans vos actions au quotidien, pour vous dire que vous n'êtes pas seuls dans cette lutte.»*

Sur le déroulement, un membre de l'équipe soignante, le dermatologue Ngassama Mamadou du Mali qui a déjà participé à ce genre de campagne dans d'autres pays africains, a précisé que leur travail va consister à chercher des lésions précancéreuses ou des cancers, et voir comment les enlever.

Outre le lancement de la campagne, l'AJCA a paraphé un nouvel accord avec la société Green Services, partenaire clé afin de continuer d'appuyer l'association dans ces actions en faveur des personnes atteintes d'albinisme.

Les albinos présents à la cérémonie ont reçu des kits composés de crèmes solaires, de lunettes et de chapeaux, car les rayons solaires nuisent à leur santé. Une bénéficiaire, Arsy Okandze, a remercié l'association pour le geste, qui d'ailleurs n'est pas le premier à leur égard. Elle a souhaité que l'AJCA se pérennise pour le bien-être des albinos.

A signaler que la cérémonie de lancement de cette opération sanitaire a été réhaussée de la présence de Boniface Ngoulou, président de la commission Education de l'Assemblée nationale, du représentant de la société Green services, Mme Sara Della Corte, une alliée de l'AJCA et des représentants d'autres structures partenaires.

E. MB.-O.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

ELECTION PRESIDENTIELLE 2021

Un vote pour quelle société?

Notre attention est largement sollicitée par la préparation de l'élection présidentielle. Elle s'inscrit dans un contexte de crise. Une crise qui touche beaucoup de pays africains, depuis plusieurs dizaines d'années.

Au Congo, ce déséquilibre s'est ajouté aux difficultés sociales et politiques qui sont les conséquences des événements de 1997-1999 et d'une économie basée sur le pétrole comme seule richesse qui puisse donner des réponses aux attentes du peuple congolais.

Quand le prix du baril de pétrole chute, l'économie est secouée financièrement.

Nous sommes tous témoins de la fermeture de certaines sociétés pétrolières et de sous-traitance qui a pour conséquence le chômage de plusieurs Congolais qui ne vivaient que de ce salaire.

Les parents ont du mal à payer la scolarité des enfants, le panier de la ménagère ne répond plus, les familles ne mangent plus à leur faim, elles ne peuvent plus se soigner convenablement.

C'est ce qui justifie aussi certains comportements déviants tel que le phénomène des ''bébés noirs'' et la prostitution précoce des filles.

Cette situation nous interpelle tous, car l'économie d'un pays ne peut pas être basée rien que sur le pétrole. Il y a aussi la terre qui est une grande richesse.

On est impressionné de voir le nombre de grumiers qui arrivent tous les jours au Port autonome de Pointe-Noire.

Le bois est une grande richesse pour le Congo, s'il est exploité pour le bien commun des Congolais.

Ce bois est très peu transformé au Congo. On a mal au cœur quand on voit des enfants s'asseoir par terre, sur les troncs d'arbre, ou encore des chaises en plastique louées pour suivre la leçon du maître ou les cours du professeur.

Les meubles que nous avons dans nos maisons viennent de l'extérieur, alors que nous avons des artisans doués au Congo qui peuvent les fabriquer et nous satisfaire.

Donnons-leur les moyens et nous verrons ce qu'ils sont capables de nous offrir.

Le Congolais a un lien étroit avec la terre qui est une espérance. L'agriculture est considérée au Congo comme une activité dégradante et le paysan n'est pas considéré comme un acteur de développement. C'est dommage!

L'élevage, la pêche, la chasse avec ses corollaires, la forge sont des secteurs à développer un mieux-être. Car beaucoup de ceux que nous appelons paysans ont nourri, soutenu leurs familles et les études de leurs enfants avec l'argent produit par la terre.

Beaucoup de Congolais ont fait des études supérieures avec des grands diplômes à la clef avec cet argent.

Le Congolais doit arrêter de penser que c'est dans les bureaux qu'on s'enrichit. Quelques fois, c'est là que se développent des circuits malhonnêtes et des structures de péchés.

La terre est concrète, elle est éternelle, le pétrole est éphémère. Notre salut viendra de la terre. La terre nous donnera toujours à manger, si nous plantons et travaillons durement et cela nous évitera des guerres inutiles, car nos malheurs et nos guerres viennent du pétrole.

Que le chef de l'Etat et le Gouvernement aident les Congolais à retrouver cette histoire d'amour avec la terre, en accordant aux paysans, aux associations, aux associations et ONG qui œuvrent dans l'agro-pastoral des crédits ou subventions pour susciter d'autres vocations.

Pourquoi pas susciter une dynamique de développement avec le slogan *«Un ministre, un grand champ, un grand élevage, etc…»* qui pourrait donner du travail à quelques Congolais! Pour revenir à l'ancienne politique ''une école un champ'' que nous avons très vite oubliée.

Trois facteurs méritent, selon moi, de retenir notre attention sur les attentes des Congolais.

1-Nous avons comme l'impression que les discours sur le développement sont des simples slogans. Cela fait plusieurs décennies que nous parlons de développement, de ''l'autosuffisance alimentaire'', de ''l'eau pour tous'', ''l'électricité pour tous'', ''l'école pour tous'', ''la santé pour tous'', ''la justice pour tous''.

Mais qu'en est-il sur le terrain?

Le mal du Congo, c'est aussi le fossé trop grand entre les discours et la vie réelle.

2-Le manque d'une certaine homogénéité culturelle de notre société.

Au moment où le Congolais pense de plus en plus mutuelle et association, l'idée du vivre ensemble, du faire ensemble et de réussir ensemble doit raisonner plus fort dans son être intérieur. Le vivre ensemble a une force que l'individualisme n'a pas, et cela passe par l'égalité des droits et devoirs.

C'est cela la nouvelle espérance, le chemin d'avenir et, finalement, le Congo de demain (Congo ya sika) que le Congolais appelle de tous ses vœux.

Nous louons les efforts énormes qui ont été faits ces dernières années par le Chef de l'Etat et son Gouvernement dans la réalisation du réseau routier que les Congolais attendaient.

Père Daniel Mbimi

Nous pouvons aller du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, en voiture, en un temps record.

Le travail des paysans trouve ainsi un sens, car il est possible d'acheminer les produits de la terre d'un point à un autre sans trop de difficultés. Finalement, chacun y trouve son compte.

Les universités (comme lieux de culture, de connaissance et de préparation pour relever les défis du Congo) se construisent, la modernisation prend forme.

Petit à petit, le Chef de l'Etat et son Gouvernement mettent à exécution des idées qui étaient restées jusque-là au stade de rêves ou de cauchemars.

D'autres efforts restent à faire: revenir sur ce qui faisait la fierté du Congo, la culture du café, du cacao, SOTEXCO, la fabrique d'huile d'arachide, la fabrique de savon, la fabrique de farine de manioc de Mantsoumba, etc…

3-Dans notre société, chacun revendique toujours plus de droits sans beaucoup s'inquiéter de ses devoirs.

Dans ce domaine, nous assistons à un mouvement amorcé depuis longtemps.

Les libertés individuelles ont contribué à augmenter le sens de la responsabilité personnelle, mais l'individualisme continue à dissoudre la vie sociale, dès lors que chacun juge toute chose en fonction de son intérêt propre.

Le bien de tous risque d'être confondu avec la somme des avantages particuliers.

Ces questions interrogent la conception que l'on se fait de l'homme congolais, de sa dignité et de sa vocation. Les gouvernants et les législateurs sont confrontés à ces questions.

Dans une Démocratie représentative, le vote est la manière par laquelle chacun peut participer à l'exercice du pouvoir. Il est donc essentiel d'y prendre part, de la manière la plus sérieuse possible.

Un vote ne peut être simplement dicté par l'habitude, l'appartenance à une classe ou par la poursuite d'intérêts particuliers. Il doit prendre en compte les défis qui se présentent et viser ce qui pourra rendre notre pays plus agréable à vivre et plus humain pour tous.

Comme Congolais, nous devons être confiants: les crises qui traversent la société congolaise peuvent être des occasions de renouveau et des expériences qui orientent l'avenir.

Elles ne doivent pas nous empêcher de viser toujours et en toutes circonstances le respect de la dignité de toute personne humaine, l'attention aux plus faibles, la recherche de la justice et de la paix du peuple congolais.

Cependant, nous ne pouvons pas attendre du pouvoir politique plus qu'il ne peut nous donner. Elire un Président de la République et choisir des représentants ne suffira pas à relever les défis qui se présentent à nous aujourd'hui.

Les déséquilibres actuels, avec leurs dimensions sociales, culturelles et économiques, nous font mesurer l'apport considérable dans la participation de chaque Congolais dans la construction de la nouvelle société congolaise que nous voulons après l'élection de 21 mars 2021.

Le Congo a besoin d'un humanisme intégral où la liberté de conscience est fondamentale.

A juste titre, nous sommes attachés à la liberté, et nous attendons de la puissance publique qu'elle la serve et la protège.

Mais qu'est-ce que la liberté? Contrairement à une réponse trop rapide, la vraie liberté, celle qui fait grandir, n'est pas la possibilité de faire tout ce qui nous passe par la tête, *«la licence de faire n'importe quoi, pourvu que cela plaise, même le mal»*. Cf.Concile Vatican II, l'Eglise dans le monde de ce temps abrégé par GS,n°17).

Elle est plutôt le pouvoir de faire ce qui est bon, pour soi-même, pour les autres, pour le monde.

La liberté parfaite consisterait alors dans la capacité de mettre toute sa personne au service du bien commun. Ainsi définit, *«la vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine»* (GS 17)

Par conséquent, nous n'attendons pas de l'Etat la source de notre liberté, mais *«qu'il participe à la garantie de son exercice, qu'il veille à ce que chacun puisse accéder à «tout ce dont il a besoin pour mener une vie vraiment humaine, par exemple, droit de choisir son état de vie, droit au respect, à une information convenable, droit d'agir selon la droite règle de sa conscience, droit à la sauvegarde de la vie privée et à une juste liberté, y compris en matière religieuse.»*(GS 26)

«La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre… Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui–même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, résonne au moment opportun dans l'intimité de son cœur: «fais ceci, évite cela. Car une seule loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme; la dignité de l'homme est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera.» (Gs 16).

La société et l'Etat ne peuvent donc pas empêcher une personne d'agir en conformité avec sa conscience, ni contraindre quiconque à agir contre elle. Il peut, en effet, arriver que la liberté doive aussi se manifester comme capacité de refus de ce qui est moralement inacceptable. Voilà pourquoi l'objection de conscience est un droit humain indiscutable, dont l'exercice ne peut être entravé.

Père Daniel M'BIMI,
Spiritain
Tél.:/Whatsaap:
06 866 63 88

Déclaration du comité permanent du Congrès Africain pour le Progrès (CAP) relative à l'élection présidentielle du 21 Mars 2021

Mesdames et Messieurs les journalistes,
Militantes et militants,
Chers compatriotes,

La Conférence nationale souveraine tenue du 25 février au 10 juin 1991 à Brazzaville, avait ouvert la voie à l'organisation des élections libres, transparentes et apaisées. Les conclusions issues de celle-ci ont permis aux acteurs politiques d'alors, toutes tendances confondues, d'organiser des élections libres, permettant l'installation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.

Depuis 1997, on nous a servi la violence, la répression, les guerres à répétition et le pillage des ressources nationales, la mal gouvernance, les injustices et les inégalités sociales. La nation est en lambeaux, la République est en panne, seuls règnent le clanisme et la mafia.

Tenez, il n'y a pas d'argent pour payer les pensions des retraités et les bourses des étudiants. Il n'y a pas d'argent pour financer l'école ou l'hôpital, mais il y a de l'argent pour gonfler les comptes offshore à l'étranger, et garnir les arrières cours ou les cimetières.

C'est pour cela qu'on se pose la question; où sont les quatorze mille milliards des générations futures qui prétendument devaient être logés à la Banque centrale ou au Trésor public?

C'est pour perpétuer ce système de pillage, d'injustice, des privilèges et des lois d'exception que le pouvoir est hostile à toute idée d'alternance démocratique.

Sans démocratie, sans Etat de droit, sans la bonne gouvernance, c'est le règne de la violence et des guerres à répétition qu'on instaure dans le pays. Le déni des réalités ne change rien à la situation. Répondre de manière cavalière à l'opposition et à l'Episcopat n'améliorera pas la situation.

Le Comité permanent du Congrès Africain pour le Progrès (CAP) pense qu'il n'est pas trop tard pour prévenir et éviter la boucherie qui pourrait advenir à la suite des élections mal organisées.

Le CAP demande, avec insistance et détermination, la convocation, dans l'immédiat, des états généraux de la nation, seul dialogue inclusif réunissant toutes les forces vives de la nation actuellement au chevet de notre pays très malade.

En attendant ce dialogue inclusif qui seul peut créer les conditions d'une élection juste et transparente, le Comité permanent du CAP estime que sa participation à cette élection du 21 mars 2021 dans ces conditions devient impossible.

Fait à Brazzaville, le 06 Février 2021

Le Comité permanent

Les limites juridiques de la responsabilité de l'Eglise dans la gestion du processus électoral au Congo-Brazzaville

L'Eglise de Dieu qui est implantée en République du Congo ne peut en aucun cas être indifférente ou absente de la situation que traverse ce beau pays - au cœur de l'Afrique, avec un sous-sol très riche que nous considérons comme un scandale géologique - notamment du grand rendez-vous électoral du 21 mars 2021. C'est même une obligation et un droit pour elle, que de s'intéresser et de participer au processus électoral, d'autant plus qu'il concerne son peuple.

La République du Congo qui a connu des guerres avec plusieurs morts, toutes formes d'atrocités, de barbaries, d'exactions confondues se trouve encore aujourd'hui confrontée aux grands défis:
- Défis politiques, institutionnels et sécuritaires;
- Défis sociaux, culturels, économiques et électoraux;

Le pays poursuit le lent apprentissage de la politique et de la démocratie. Le pays est plus ou moins sécurisé, les infrastructures sont en train d'être construites ou établies. Mais de réels efforts méritent, cependant, d'être déployés, en vue de conjurer la confusion entre les institutions de l'Etat et celles des formations politiques appelées à les animer, de sorte que la pratique politique ne souffre pas de la mainmise des partis politiques, au préjudice des intérêts du peuple.

C'est pour relever ces défis que des élections démocratiques, libres, transparentes et apaisées sont périodiquement souhaitées. Elles sont à considérer comme porteuses d'une espérance vive, pour que soient relevés tous ces défis sociopolitiques, et économiques du peuple, grâce au choix de personnes qu'il faut à la place qu'il faut.

S'agissant de notre préoccupation portant sur les limites juridiques de la participation de l'Eglise dans ce processus électoral, c'est-à-dire de souligner sa responsabilité dans la gestion dudit processus, nous disons que cette responsabilité de la hiérarchie ecclésiastique ne peut se comprendre que dans la sphère générale du *«rapport entre l'Eglise et la communauté politique»*, duquel ressortent 4 principes que nous comprenons mieux par la célèbre réponse de Jésus aux pharisiens dans (Lc 20,25; Mt 22,21; Mc 12,17): *«Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu»*.

Cette réponse de Jésus est toujours évoquée, pour appuyer le principe fondamental: celui de la distinction et de la séparation de la politique et de la religion; un principe qui se rencontre dans d'autres passages de l'évangile, tel que Jn 18,36: *«Mon royaume n'est pas de ce monde»*. Telle était la réponse de Jésus à Pilate, le représentant de l'empire romain, c'est-à-dire de l'autorité civile. Dans cette réponse devenue proverbiale, Jésus reconnaît l'autorité politique et demande

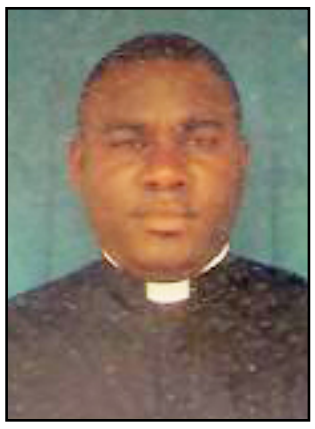

Abbé Ch. Noël Dembi Koela

aux chrétiens d'accomplir leurs devoirs envers l'autorité politique. Il désacralise en même temps la politique en affirmant que César est César… mais il n'est pas Dieu. La politique, si importante soit-elle, n'est pas le tout de l'homme qui ne vit pas seulement de pain ni de logement, ni de marchés, ni de productions. Créé à *«l'image de Dieu»*, l'homme a pour destin de partager la vie même de Dieu. L'homme mérite un respect absolu parce que sa destinée est divine.

Ces principes sont: autonomie et indépendance, liberté religieuse et liberté de religion, renonciation aux privilèges et égalité de traitement, saine collaboration.

Le quatrième principe qui est la saine collaboration a attiré au plus haut point notre attention.

Ce principe de l'entente et de collaboration constitue une constante dans l'histoire des rapports entre l'Eglise et la communauté politique. Ceci est tout à fait normal, si on réalise que, face à la distinction entre César et Dieu, avec les conséquences qui en découlent en termes de dualisme d'autorités, de lois, de compétences, de fidélités, se tient la personne humaine dans son unité anthropologique, avec l'exigence relative d'harmoniser en soi les dimensions temporelles et spirituelles, le corps et l'âme. Qu'on pense aussi aux drames de conscience qui peuvent provenir de l'opposition des devoirs du citoyen vis-à-vis de ceux du croyant. Eu égard à cette réalité et pour le bien-être de la personne humaine, le Concile Vatican II a souhaité vivement une saine collaboration entre l'Eglise et la Communauté politique.

Cette collaboration est indispensable, puisque les deux institutions sont, quoique à titre divers, au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes.

En effet, poursuivent les Pères conciliaires: *«L'homme n'est pas limité aux seuls horizons terrestres, mais vivant dans l'histoire humaine, il conserve sa vocation éternelle»* (GS 76,3).

Aujourd'hui, la collaboration entre l'Eglise et la communauté politique n'est plus conçue seulement sur le plan juridico-formel, c'est-à-dire comme un problème de rapports interinstitutionnels qui doivent être définis à l'aide des conventions opportunes, entre le sommet de l'institution ecclésiastique et le sommet de l'institution politique.

Les rapports entre l'Eglise et la communauté politique sont à considérer avant tout dans le sens de l'esprit de collaboration, de disponibilité à donner sa propre contribution au mieux-être de l'homme et de la société, dans le respect des rapports d'autonomie et d'indépendance du pouvoir religieux et du pouvoir civil. Mais, les rapports de collaboration entre les deux institutions peuvent aussi être déterminés sur le plan proprement juridico-formel, à travers des accords qui définissent une ou plusieurs matières d'intérêt commun.

L'Eglise doit savoir accompagner les populations, c'est-à-dire être avec elles dans des situations dramatiques dans lesquelles elles sont confrontées à cause de la mauvaise gouvernance. Elle doit être très active aux moyens de ses œuvres de miséricorde spirituelle comme corporelle, œuvres traditionnelles et nouvelles, tout en changeant des méthodes qui rendent l'Eglise plus proche des populations, les incitant à se prendre en charge sans les pousser à prendre l'épée.

L'eucharistie et les œuvres sociales ne seront pas utilisées comme moyens de pression à des fins politiques.

L'Eglise doit intégrer l'éducation civique comme une priorité dans le programme pastoral, en préparant les populations, pour qu'elles votent en faveur du candidat ayant un projet de société comportant les valeurs humaines et sociales (la paix, la justice, l'unité, le travail, le développement) et jamais pour un candidat démagogue aux promesses qu'il ne sera pas capable de réaliser. Ses déclarations doivent toujours être en faveur de la population et ne cacheront pas une subversion, des manifestations, des grèves, même des guérillas, comme cela fut en Amérique latine.

En guise de conclusion, l'Eglise de Dieu implantée en République du Congo ne peut en aucun cas être indifférente et étrangère à la gestion actuelle du pays, notamment à la veille d'un rendez-vous électoral. C'est une obligation et un droit pour elle que de participer à ces échéances. Mais, sa participation ne peut se comprendre que dans la fidélité à sa mission, c'est-à-dire celle que le Christ lui a assignée.

Dans le cadre strict de la saine collaboration et dans des cas vraiment exceptionnels et provisoires, les clercs peuvent être appelés à assumer des charges à caractère politique. Des ecclésiastiques peuvent être même coptés par la société civile et placés au Parlement et à la tête de la Commission nationale électorale et indépendante. Mais, le canon 287,2 ne l'entrevoit que comme une option exceptionnelle, tout en l'assortissant de conditions bien précises: *«(les clercs) ne prendront pas une part active dans les partis politiques ni dans la direction des associations syndicales, à moins que, au jugement de l'autorité ecclésiastique compétente, la défense des droits de l'Eglise ou la promotion du bien commun ne le requièrent»*.

Abbé Christian Noël DEMBI KOELA
Juriste et islamologue

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION
Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Éducatif (PRAASED)
Unité de Coordination du Projet

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/2021/MEPSA/UCP-PRAASED
RECRUTEMENT D'UN CABINET ou D'UNE FIRME POUR ASSURER LA FONCTION D'AUDIT INTERNE DU PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DU SYSTEME EDUCATIF (PRAASED)

I. Contexte
Le Gouvernement de la République du Congo a reçu de la Banque Mondiale (IDA) un Crédit de 30 millions de dollars US, pour l'exécution du Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRASSED).
A cet effet, l'Unité de Coordination du PRAASED a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif aux services d'un Consultant (cabinet/firme) chargé d'assurer, à temps partiel, la fonction d'audit interne au sein du projet.

II. Objectifs de la mission
Le Consultant (cabinet/firme) d'audit interne a pour mission principale de s'assurer de l'application, par l'Entité, des procédures édictées par les manuels de procédures dans les domaines de l'administration générale, de la gestion financière et de la passation des marchés. Il exécute sa mission en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures généralement admises en la matière.
Il s'assure également de l'observance par l'Entité des principes et directives figurant dans le manuel d'exécution des projets.
Le Consultant (cabinet/firme) aura pour mission de revoir l'évaluation du dispositif du contrôle interne en effectuant les tâches suivantes:
• La revue à postériori de la gestion administrative, financière, comptable, technique et de la passation des marchés, du suivi-évaluation, des aspects d'impacts socio-environnementaux de tous les projets au niveau de l'UCP;
• Les audits spéciaux d'une partie prenante, d'un prestataire déterminé, etc. diligentés par l'UCP-PRAASED;
• Les autres audits spécifiques à la demande de l'UCP-PRAASED;
• Le suivi des recommandations des missions de l'audit interne, de l'audit externe et des missions de supervision de la Banque mondiale;
• Le renforcement des capacités de l'équipe chargée de l'audit interne;
• L'accompagnement des autres équipes des projets en améliorant le fonctionnement et l'efficacité de leurs services (nouveaux outils, revue des outils existants…)

III. Profil et qualification du cabinet
- Etre un Cabinet d'Audit indépendant et/ou d'Expertise Comptable de réputation internationale, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF ou de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC);
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 10 ans en audit des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale;
- Avoir une expérience confirmée (5 ans au minimum) en audit interne des projets de développement notamment ceux financés par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, BAD, Union Européenne, Department for International Development (DFID), avec la prise en compte des expériences antérieures du cabinet en audit des projets de développement dans le secteur de l'éducation.

Le personnel clé de la mission devra être composé (à titre indicatif) d'au moins:
1.L'Associé signataire du rapport doit être un Expert-comptable diplômé et membre d'une association professionnelle d'Experts Comptables;
2. Un chef de mission, Expert-comptable Diplômé et signataire des rapports, justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audit financier et comptable des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale;
3. Un auditeur sénior, titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 ans en comptabilité ou finances ou audit ou sciences commerciales ou sciences économiques et justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans d'expérience d'audit financier et comptable ou en contrôle de gestion des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale.

Ce personnel devra justifier d'une connaissance:
• des normes internationales d'audit interne et du «Committee Of Sponsoring Organizations» (COSO);
• des procédures de gestion fiduciaire et d'audits des projets financés par des partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Système des Nations Unies);
• des outils informatiques (MS Word, Excel, Powerpoint);
• du français avec une bonne capacité de rédaction et de communication.

Ils devront aussi avoir:
• Une aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de respect des délais;
• Une probité morale et intellectuelle;
• Un sens de responsabilité et de confidentialité.
• Avoir une bonne connaissance des cadres de financement des projets mis en œuvre par les bailleurs de fonds internationaux, et plus spécifiquement ceux relatifs aux projets financés sur fonds IDA serait un atout.
• Une connaissance des procédures et directives de la Banque Mondiale en matière de gestion financière et de passation des marches serait un atout.

IV. Méthode de sélection
Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant (firme) seront conformes aux procédures définies dans les Directives de l'IDA: La méthode de sélection est fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC). L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.
Les candidats intéressés doivent fournir les informations/documents suivants: copie de l'attestation d'affiliation à un ordre des experts comptables /comptables agrées; descriptions des missions similaires réalisées (joindre copies de contrats analogues ou attestations de bonne exécution), disponibilité des experts qualifiés dans les domaines de la mission (joindre les copies des diplômes et CV, indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services demandés).

V. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)
Eu égard à la récurrence des missions et des contraintes dans les déplacements internationaux liées à la pandémie de COVID-19, seuls les membres des organisations comptables professionnelles de la zone CEMAC sont concernés. Ils peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci - dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.
Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous plis fermé, au plus tard le 25 février 2021 à 16 heures, heure locale avec mention «Avis de recrutement d'un cabinet ou d'une firme pour assurer la fonction d'audit interne du PRAASED».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci – dessus est:
Unité de Coordination du PRASSED À l'attention de monsieur Calixte KOLYARDO, Coordonnateur du PRAASED Adresse: sis au 133, Avenue Maréchal LYAUTEY en face du CHUB, à côté de l'UNESCO –
E-mail: praaseducp@gmail.com, Téléphone: 06 701 74 68,
Brazzaville-Congo.

Fait à Brazzaville, le 05 février 2021

Le Coordonnateur du PRAASED

Calixte KOLYARDO

PUBLICATION

Didier Gondola signe une biographie d'André Grenard Matswa

Professeur d'histoire de l'Afrique et des études afro-américaines à Indiana University (Indianapolis, aux Etats-Unis d'Amérique), d'origine congolaise (République Démocratique du Congo), Didier Gondola vient de commetre, aux Editions de la Sorbonne (France), une biographie sur André Grenard Matwsa intitulée: *«Matswa vivant».*

Publié avec le concours de la Commission de la recherche de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *«Matswa vivant»* est un livre de 465 pages, subdivisé en 36 chapitres.

Parti sur les traces d'André Grenard Matswa, dans l'entre-deux-guerres, cet ouvrage illumine l'itinéraire d'un acteur à la fois mystérieux et méconnu, pourtant incontournable, si l'on veut saisir les contours de la fronde contre l'ordre colonial qui se dessine aux quatre coins de l'Hexagone à partir des années 1920.

Utilisant la quête de la citoyenneté française comme un fil d'Ariane, l'auteur fait cheminer le lecteur dans le dédale de la lutte anticoloniale, des cafés de la Ville-Lumière, aux Quatre Communes côtières du Sénégal, aux villages frondeurs du Moyen-Congo et aux camps de détention du Sahel tchadien. Matswa, qui possède un don d'ubiquité singulier, joue sa partition dans tous ces théâtres de l'indiscipline. Il endosse l'idée de Blaise Diagne d'un *«impôt du sang»* qui doit octroyer la citoyenneté, et s'engage lui-même dans la Guerre du Rif en 1924. Il plaide pour le triomphe de *«la plus grande France»,* une idéologie qui parcourt tout le discours colonial de Jules Ferry à de Gaulle. Ce dernier s'inspirera d'ailleurs de l'ébauche du programme de Matswa en posant les premiers jalons de la communauté franco-africaine en 1944 à Brazzaville, où, ce n'est pas un hasard, il établit la capitale de la France Libre. En réalité, Matswa a deux vies.

À son parcours militant audacieux se double un destin posthume qui occupe une place disproportionnée dans l'imaginaire collectif des Congolais. C'est une vie créée de toutes pièces, une vie de légende dans laquelle Matswa apparaît affublé d'oripeaux prométhéens.

Cette biographie de Matswa s'attelle, justement, en recourant à une pléthore de sources,

Didier Gondola

La couverture du livre

à faire la part entre l'univers des croyances et l'ordre des connaissances.

Docteur en histoire de l'Afrique de l'université Paris 7 - Denis Diderot, l'auteur de la biographie d'André Grenard Matswa est spécialiste d'histoire sociale.

Il a, à son actif, plusieurs ouvrages parus chez Indiana University Press: *''Tropical Cowboys: ''Youth Gangs, Violence, and Masculinities in Colonial Kinshasa''* (2016); chez L'Harmattan: *''Villes miroirs''* (1996), *''Africanisme: La crise d'une illusion'' (2007); et chez Greenwood Press: "*The History of Congo'', 2002.

Il a également signé plusieurs articles sur les cultures populaires, notamment les imaginaires, la mode et la musique en Afrique Centrale et sa diaspora et est co-directeur (avec Charles Tshimanga et Peter Bloom) de *''Frenchness and the African Diaspora: Identity and Uprising in Contemporary France''* (Indiana University Press, 2009).

Véran Carrhol YANGA

MUSIQUE

Kevin Mbouandé publie la chanson ''Tokomela Primus''

Figure de proue de l'orchestre Patrouille des Stars, le chanteur Kevin Mbouandé avait, en mai 2020, signé un contrat avec les Brasseries du Congo (BRASCO) faisant de lui l'ambassadeur de la bière Primus. Conformément à cet accord, l'artiste que l'on surnomme *''Le Métatron'', ''Nkouembali''*, ou encore *''Lifouramba''*, a publié une chanson intitulée *''Tokomela Primus''* (On va boire de la Primus). Celle-ci est contenue dans l'opus *''Eteya yo!''* (traduire que cela t'éduque, que cela te serve de leçon), dont la présentation officielle a eu lieu le mardi 3 février 2021, dans un hôtel, à Brazzaville. C'était en présence, entre autres, du chef de vente et distribution régionale de BRASCO, Brice Makosso.

Tiré à 5000 exemplaires de CD, l'EP *''Eteya Yo !''* comprend six chansons: *''Tokomela Primus''* (générique), *''Eteya yo oteyami'', ''Moselebendé'', ''Kiol de toi'', ''Eteya yo!''*, et *''Naleli''* (en mémoire du chanteur Waney Pécho, transfuge de Patrouille des Stars au sein du groupe Extra Musica, décédé en 2020), ''Tokomela Primus'' (instrumental).

Ont participé à la réalisation de cette oeuvve: Kevin Mbouandé, Loty Picatsu, Feu rouge amour, Sexy Beaugars, Djomich Abouka, Cardinal Cedrick, Lyse (chanteurs); Biraman Rouge et Izé Bola (animateurs); Docteur Cousto (guitare solo), Ovy Feeling (guitare rythmique), Romaric Mbourou (guitare basse); Abidjan Ngotima (batterie); Dior Oppoma (synthétiseur), Chiky Mbonda (tumba), et Loty Picatsu (maracas).

La prise de son a été réalisée au studio DM Record, à Brazzaville. Le mixage a été fait à Paris, en France, au studio Publicom par Leny Bidens *''Le Coach''*, assisté de Docteur Cousto, Ovy Feeling et Dior Oppoma, sous la supervision, bien entendu, de Kevin Mbouandé.

«Lorsque j'ai signé le contrat avec BRASCO, l'orchestre allait se lancer dans la préparation de l'album ''Les 48 lois du pouvoir''. Quand on m'a contacté pour devenir ambassadeur de la Primus, il m'a été demandé de composer une chanson en l'honneur de cette bière. Etant visionnaire, je me suis dit qu'au lieu de leur proposer seulement une chanson générique, que je leur propose aussi quelques autres titres. J'ai donc demandé aux membres du groupe de faire quelques propositions. C'est ainsi que j'ai composé ''Moselebendé'', le chef d'orchestre ''Kiol de toi'', et on a fait des génériques. A cela, j'ai ajouté ''Naleli'', une chanson que j'ai composée en hommage à Waney Pecho, un transfuge de Patrouille des Stars au sein de l'orchestre Extra Musica, décédé l'année dernière. Donc, c'était, pour nous, une façon de rendre l'ascenseur aux Brasseries du Congo, parce que, reconnaissons-le, les sponsors ne courent pas les rues dans ce pays», a expliqué Kevin Mbouandé sur le bien-fondé de la nouvelle œuvre.

Les animateurs de la conférence de presse

Une vue des journalistes

V.C.Y.

CANAL+ CONGO

La boutique Canal+ Store Moungali a ouvert ses portes à Brazzaville

Déterminée à offrir à ses abonnés le meilleur de la télédistribution, la société Canal+ Congo a ouvert, jeudi 4 février 2021 à Moungali, le 4e arrondissement de Brazzaville, une nouvelle boutique Canal+ Store. Il s'agit la 5e boutique ultra moderne à dans la capitale congolaise sur 8 que compte le pays.

Benjamin Belle

C'est Bernard Batantou, administrateur-maire de Moungali, qui a coupé le ruban symbolique, en présence de Benjamin Belle, directeur général de Canal+ Congo, sous la modération de Léger Ossombi Dira, son responsable communication.

Canal+Store, c'est un concept moderne et unique qui va permettre aux habitants des quartiers bénéficiaires de profiter de la proximité, de la modernité et d'une nouvelle expérience avec Canal+. Cette nouvelle boutique permettra *«aux habitants du quartier 42 de Moungali, mais aussi à ceux qui seront de passage, de profiter de cette expérience sublimée»,* a indiqué le directeur général de Canal+ Congo. Cette nouvelle boutique permettra aussi aux abonnés de vivre l'expérience client, car il est possible, dans ce cadre, d'utiliser la télécommande, de découvrir les produits Canal+, les chaînes et également de tester les nouvelles offres. Il s'agit, pour cette société, de réaffirmer sa volonté d'allier *«proximité, modernité et programmes riches en émotion»,* a souligné Benjamin Belle.

La coupure du ruban symbolique

Pour lui, la mise en service de ce nouveau Canal+ Store se justifie par le fait que, non seulement la société brûle du désir d'être toujours plus près des populations, mais aussi que *«ces derniers mois, Canal+ Congo s'emploie à apporter à l'ensemble des populations toujours plus de qualité, de satisfaction, en répondant à la demande de ses abonnés. Une programmation toujours enrichie, avec plus de cinéma, de séries, de découvertes, et une palette courte et encore plus accessible, et des offres attractives pour les nouveaux abonnés».* A cela, il faut ajouter la nouvelle semaine généreuse instantanée, pour ses abonnés fidèles. Juste après le réabonnement, on a des chaînes en plus, bien avant la coupure.

Malonga-Malonga, Benjamin Belle et Bernard Batantou encadrés des hôtesses

En ce mois de février, dit mois de l'amour, les abonnés ou ceux qui le souhaitent, vont découvrir, dans les boutiques Canal+, l'opération *«Canal+ Bolingo»*, qui leur permettra de gagner, à l'occasion de la Saint-Valentin, des lots, en s'abonnant à la formule supérieure. Ceci traduit le fait que *«Canal+ se positionne comme une entreprise innovante, en phase avec son ère»*, a affirmé Benjamin Belle.

La boutique Canal+Store Moungali sera ouverte de lundi à vendredi, de 8 heures à 19 heures, et samedi, de 8 heures à 16 heures 30 minutes.

Marcellin MOUZITA

ATLANTICA DELTA CONGO
Succursale du Congo de la société Atlantica Delta Limited, Société de droit maltais,
Ayant son siège social sis au 6th Floor, Tagliaferro Business Centre 14 Gaiety Lane, Sliema, Malte
Adresse des bureaux de la succursale: 41, Rue du Pélican, Centre-Ville
RCCM CG/PNR/16/B 1332

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration, en date, à Sliema (Malte), du 22 octobre 2020, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 9 novembre 2020, sous le répertoire n°421/MN/020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 17 septembre 2020, sous le n° 7114, folio 219/55, les administrateurs de la société Atlantica Delta Limited, propriétaire de la succursale Atlantica Delta Congo ont notamment décidé de changer l'adresse de la succursale qui était établie en République du Congo, à Pointe-Noire, au 41, Rue du Pélican, Centre-Ville, et de le transférer au:

88, avenue du Général de Gaulle,
B.P.: 1306, S/C
PricewaterhouseCoopers Tax & Legal

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué sous le numéro 20 DA 818, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à la modification de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 15 décembre 2020, sous le numéro M2/20956.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SODEXO CONGO
Société à Responsabilité Limitée, au capital de 100.000.000 F CFA
Siège social : BP.1624 – 163, Avenue Jacques OPANGAULT, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO
N° 09 B 832 RCCM

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Août 2020, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 10 décembre 2020, enregistré au domaine et timbres en date du 05 Novembre 2020, sous le folio 211/93 N°6791, il a été décidé :

•Du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, a été renouvelé pour une durée de trois (03) exercices, s'achevant lors de l'Assemblée qui sera appelée en 2023, à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

•De la nomination d'un nouveau co-gérant : Monsieur VERINE Martial Marie Alain, est nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B-00636, du 30 Décembre 2020.

Fait à Pointe-Noire, le 30 Décembre 2020.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU
NOTAIRE
Sis Bd Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du complexe scolaire «Les amis de Julien», OCH Moungali III, Brazzaville,
République du Congo; Tél.: (242) 06651 13 85/04 411 87 14 / E-mail: etudemakumbu@gmail.com

Hunan Xiangjun Constructions Company Congo
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital: 10.000.000 de francs CFA
Siège social: Boulevard Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du complexe scolaire «Les amis de julien»,
OCH Moungali III, Brazzaville, REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date, à Brazzaville, du 23 décembre 2020, reçu par Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire soussigné, enregistré à la même date sous le folio 235/9 n° 1829 à la recette de l'enregistrement, du domaine et des timbres de Poto-Poto, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

DENOMINATION: Hunan Xiangjun Constructions Company Congo;

FORME: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

CAPITAL: 10.000.000 de francs CFA, divisé en mille (1000) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune, numérotées de un (1) à mille (1000), libérées par l'Associé unique;

SIEGE SOCIAL: Boulevard Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du complexe scolaire «Les amis de julien», OCH Moungali III, Brazzaville, en République du Congo ;

OBJET SOCIAL: Bâtiment-Travaux publics; Hydraulique; Génie civil; Fabrication et vente de matériaux de construction; Import-Export; Vente de véhicules, accessoires et pièces de rechange Exploitation agricole; Fabrication des engrais à usage agricole; Supermarché; Café-bar; Hôtellerie ; Chambre froide ; Production et vente de vin ; Garage ;

DUREE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;

GERANT: Monsieur ZHOU WEIDONG ;

IMMATRICULATION: 07/01/2021 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00010.

Pour avis,
Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

FH
Societe A Responsabilité Limitée
Au capital de F CFA Un Million (1.000.000) / Siège social : Avenue des dallettes, quartier Songolo
Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant acte constitutif en la forme sous seing privé établi en date du 18 Novembre 2020, pris au rang des minutes du notaire soussigné, en date du 21 Novembre 2020, enregistré au domaine et timbres, le 24 Novembre 2020, sous le folio 230/6 N°874, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au Droit des Sociétés Commerciales et G.I.E, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : FH

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Objet social : La société a pour objet en tous pays et particulièrement au Congo :
-L'achat et la commercialisation des marchandises diverses et produits minéraliers et de la pêche ;
-Prestations de services on/offshore ;
-Mise à disposition du personnel.

Siège social : Avenue des dallettes, quartier Songolo Pointe-Noire, République du Congo.

Capital social : Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA.

Nomination du Gérant et Cogérant : en qualité de gérant, Monsieur KIM Yoo Gon, domicilié à Pointe-Noire, de nationalité Coréenne.
En qualité de cogérant, Monsieur KIM Dae-Geun, domicilié à Pointe-Noire, de nationalité Coréenne.

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B-00486
Du 26 Novembre 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR01-2020-B12-00199

Fait à Pointe-Noire, le 04 Février 2021.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N°09/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	27.079 du 19/07/2017	Plle(s) 02 et 04	Bloc 38	Section A	Superficie 1000,00m²	KOTCHI-FOUTA	TCHIAMBA-NZASSI	Mme MAYIMBI née NSONA Bernadette
2	28.915 du 13/02/2020	Plle(s) 10	Bloc 20	Section BXA	Superficie 500,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	DONIAMA MOUKOKO, N. Marissa, DONIAMA MOUKOKO J. Marina, DONIAMA MOUKOKO J. D'arc Roht
3	28.990 du 31/03/2020	Plle(s) 10	Bloc 88	Section /	Superficie 500,00m²	HINDA	HINDA	KOMBO Pedro Chrys Lael-Princy
4	28.989 du 31/03/2020	Plle(s) 09	Bloc 88	Section /	Superficie 500,00m²	HINDA	HINDA	KOMBO Pedro Lys-Nelly Peggy
5	29.023 du 08/06/2020	Plle(s) 05	Bloc 106	Section BN	Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	NGOMA Dern Romaric
6	28.583 du 25/07/2019	Plle(s) 10	Bloc 14	Section BM	Superficie 469,56m²	NGOYO	Arr.6	BANKANA G. Rani Allegra, BANKANATH M. Taj Mahal, BANKANATH Y. Emmanuel
7	28.615 du 05/08/2019	Plle(s) 06	Bloc 13	Section BL	Superficie 750,00m²	NGOYO	Arr.6	BASSOUNGA Paul
8	28.880 du 20/01/2020	Plle(s) 20	Bloc 79	Section BG	Superficie 322,55m²	MPAKA	Arr.6	NZOMAMBOU MIASSOUAMANA Marie Alphonse
9	28.008 du 13/08/2018	Plle(s) 09	Bloc 45	Section A	Superficie 500,00m²	NKOTCHI-FOUTA	TCHIAMBA-NZASSI	LOEMBE SAUTHAT Guillia Piernely Vanessa
10	27.919 du 20/06/2018	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 2472,62m²	TCHIAMBA	TCHIAMBA-NZASSI	CONGO PACK BIO
11	29.229 du 17/08/2020	Plle(s) 02	Bloc 77	Section AG	Superficie 500,00m²	TCHIALI	Arr.5	MAMPOUYA Ponteciana Herlyne Pharnelle
12	20.115 du 10/05/2011	Plle(s) 247	Bloc /	Section J	Superficie 555,00m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	KAMA Annabelle Charyse
13	28.929 du 24/02/2020	Plle(s) Domaines	Bloc /	Section BI	Superficie 14358,05m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	BOUNSANA Hilarion Victor
14	18.451 du 04/01/2010	Plle(s) 07	Bloc 101	Section BP	Superficie 750,00m²	WARF	Arr.1	Bernado Dasilva GOMEZ
15	28.802 du 12/11/2019	Plle(s) 08	Bloc 139	Section CD Suite	Superficie 500,00m²	NANGA MPELI	Arr.6	MIAKAZEBI GOMA Herbele Guenolé
16	23.068 du 11/11/2013	Plle(s) 01	Bloc 115	Section /	Superficie 1062,50m²	TCHIAMBA	TCHIAMBA-NZASSI	MASSANGA NZENGO Menage Isia
17	10.400 du 15/12/2004	Plle(s) 10	Bloc 148	Section L	Superficie 591,84m²	LA BASE MILITAIRE	Arr.1	MOUKOKO Geneviève
18	20.966 du 13/03/2012	Plle(s) 11	Bloc 227	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	BAGAMBOULA YOLA Arnold
19	28.971 du 16/03/2020	Plle(s) 02 et 04	Bloc 02	Section BM	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	BAKATOULA Roger
20	18.805 du 20/05/2010	Plle(s) 01	Bloc 157	Section L	Superficie 444,00m²	LA BASE	Arr.1	MOUANDA Carole Bénédicte
21	28.957 du 06/03/2020	Plle(s) 09	Bloc 112 bis	Section CK	Superficie 486,25m²	MONT-KAMBA	Arr.5	MAVOUNGOU Florent
22	29.224 du 14/08/2020	Plle(s) /	Bloc 83, 84, 96, 97, 107 et 108	Section /	Superficie 35100,00m²	DJENO	Arr.6	SOCIETE DE FORAGE PETROLIERS S.F.P SA
23	29.085 du 29/06/2020	Plle(s) 03	Bloc 44	Section BG	Superficie 300,00m²	MPAKA	Arr.6	KIMBEMBE BOUESSO Rubain Gildas
24	29.116 du 08/07/2020	Plle(s) 07, 08, 09 et 10	Bloc 106	Section KGB	Superficie 2000,00m²	POINTE-INDIENNE	LOANGO	NZAOU Guy Napoléon
25	28.984 du 25/03/2020	Plle(s) 16 bis	Bloc 137 bis	Section BL	Superficie 215,74m²	NGOYO	Arr.6	MBYS-MAKENDZO Nadège Corine
26	28.914 du 13/02/2020	Plle(s) 03	Bloc 03 bis	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	KENGUE PAMBOU Taugne Didian Bergis
27	23.236 du 18/12/2013	Plle(s) 04	Bloc 108 bis	Section BM 7	Superficie 750,00m²	NGOYO	Arr.6	BAVEREL François Christian
28	29.073 du 25/06/2020	Plle(s) 08 bis	Bloc 136	Section BP	Superficie 250,50m²	WARF	Arr.1	YAHYA RADHI
29	29.092 du 30/05/2020	Plle(s) 01	Bloc 69	Section BN	Superficie 320,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	MAKOSSO Raphael
30	28.613 du 02/08/2019	Plle(s) 142 bis ex 04	Bloc /	Section M	Superficie 808,68m²	MPITA OCI	Arr.1	NDOLOU LIKELE Amelie Lydia Christ
31	28.953 du 06/03/2020	Plle(s) 05	Bloc 38 ex 142	Section BR	Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	MOUFOUMA OKIA Achille Kevin
32	28.715 du 20/09/2019	Plle(s) 01 bis	Bloc 28	Section BT	Superficie 399,31m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	BIBANZILHA MIFOUENI Brice David
33	28.941 du 26/02/2020	Plle(s) 01, 02 et 03	Bloc 215 ter	Section N	Superficie 1781,88m²	LA POUDRIERE	Arr.6	L'église SOLEIL COUCHANT TABERNACLE
34	29.012 du 29/05/2020	Plle(s) 01, 03, 05, 07 et 09	Bloc 07	Section ACF	Superficie 2500,00m²	MONT- KAMBA	Arr.4	NGOTO Léon
35	28.942 du 27/02/2020	Plle(s) 05 et 07	Bloc 96	Section BY 4e Tr	Superficie 1000,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	MPEMBE Micheline
36	28.974 du 19/03/2020	Plle(s) 04	Bloc 96	Section BY 4e Tr	Superficie 500,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	MPEMBE Micheline
37	28.962 du 11/03/2020	Plle(s) 02	Bloc /	Section /	Superficie 1500,00m²	VILLAGE DE DJENO	Arr.6	DOUNGOULOU KUBADI Nocha
38	29.091 du 30/06/2020	Plle(s) 01	Bloc 45	Section BG Suite	Superficie 292,53m²	TCHIMAGNI	Arr.6	MALONGA née BINSAMOU Borgea
39	28.922 du 17/02/2020	Plle(s) 12	Bloc 68	Section BM	Superficie 500,00m	COTE-MATEVE	Arr.6	BAZABANA Jean Jacques Magloire
40	28.958 du 06/03/2020	Plle(s) 08	Bloc 112	Section CK	Superficie 471.25m²	MONT-KAMBA	Arr.4	MAVOUNGOU PEMPE J. Verelle, MAVOUNGOU TSOKO E. Flore, MAVOUNGOU ITSOUHOU D. Michelle, MAVOUNGOU I. Claire et MAVOUNGOU Kini G. Exaucée

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau, OKEMBA Yvon Faustin Magloire, inspecteur des impôts

Fait à Pointe-Noire, le 19 janvier 2021

ANNONCE

Sélection de Consultants - Appel à Manifestations d'Intérêt

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROGRAMME D'EXTENSION ET DE MISE À NIVEAU ENVIRONNEMENTALE DU PORT DE POINTE-NOIRE

SERVICES DE CONSULTANTS
Manifestations d'intérêt

Le Port Autonome de Pointe-Noire a reçu un financement de l'Union Européenne (l'«UE») et de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le Programme d'extension et de mise à niveau environnementale du Port (le «Programme»).
Le PAPN a l'intention d'utiliser une partie du montant du financement de l'UE pour effectuer les paiements au titre des audits requis dans le cadre du Programme.
Le Programme, cofinancé par l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne, pour un montant total de 100 MEUR, vise à répondre aux quatre objectifs suivants:
i) étendre et moderniser les infrastructures portuaires destinées au transport de marchandises vrac et conventionnel avec la construction de deux nouveaux quais d'environ 650 mètres linéaires;
ii) améliorer les conditions de pêche avec la construction d'un nouveau port de pêche industrielle, la protection de la zone de débarquement de la pêche artisanale, ainsi que des appuis aux équipes du Ministère en charge de la pêche pour mieux assurer leurs fonctions de suivi, de contrôle et de surveillance indispensables à une gestion durable des ressources halieutiques;
iii) accélérer les procédures portuaires et le temps de traitement des marchandises (via une prestation d'assistance technique spécialisée);
iv) renforcer la gestion environnementale du PAPN afin de la rendre conforme aux meilleurs standards internationaux, notamment en matière de gestion des déchets, des matières dangereuses et des pollutions aux hydrocarbures (assistance technique et acquistion de matériel spécifique).

Ce programme sera réalisé au travers du plan de passation de marché indicatif suivant:
- 3 contrats d'assistance technique (appel d'offres internationaux);
- 1 contrat de travaux (appel d'offres international);
- 1 contrat de maîtrise d'œuvre (appel d'offres international);
- 5 contrats de fournitures diverses (appel d'offre nationaux et internationaux);
- 5 contrats de prestation intellectuelle diverses (appel d'offre nationaux et internationaux).

Le programme, qui s'exécutera sur une durée de 48 mois, fera l'objet de paiements directs de l'AFD visà-vis des prestataires.

Les Services du Candidat consistent en un audit financier et de contrôle interne du Programme.

Les Services attendus sont les suivants:
- Pour l'ensemble du périmètre sous maîtrise d'ouvrage du PAPN et pour toute la durée du Programme, o réalisation d'audits financiers annuels; o réalisation d'audits du système de contrôle interne annuels.

Les objectis de ces audits sont les suivants:
- les **états financiers** du Programme donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées (et le cas échéant des recettes effectivement perçues) pour le Programme au cours de la période couverte par l'audit;
- les **fonds alloués** au Programme sont, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables; les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité. Les tableaux d'exécution budgétaires du Programme ou tout document équivalent, ainsi que les états d'inventaires le cas échéant, reflètent la réalisation opérationnelle du Programme;
- **le système de contrôle interne** mis en place et utilisé par le PAPN afin de gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Programme a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit.
L'auditeur devra également formuler des recommandations sur les différents aspects de l'audit.
L'auditeur exercera sa prestation dans le respect des Normes ISA.
La prestation est estimée environ 50 jours/hommes annuels.
Le PAPN invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.
Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures. Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:
− une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
− une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.
En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.
Le caractère similaire des références sera analysé en fonction:
− De l'ampleur des marchés;
− De la nature des Services (audit financier, audit technique, audit de passation des marchés);
− Du domaine et de l'expertise technique (audit financier, expertise comptable, passation de marchés publics, audit d'infrastructures portuaires);
− Du contexte géographique (Afrique Centrale).
Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants:
− Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays;
− Correspondants/partenaires locaux, notamment à Pointe-Noire;
− Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat:
* le bureau est membre d'un organe ou un institut national de comptabilité ou d'audit qui est, lui-même, membre de la Fédération internationale des comptables (International
Federation of Accountants (IFAC);
* ou il est membre d'un organe ou un institut national de comptabilité ou d'audit (bien que
l'organisme ne soit pas membre de IFAC, l'auditeur s'engage à réaliser cet audit financier conformément aux normes de l'IFAC et dans le respect du Code de déontologie des comptables professionnels de l'IFAC)

Le PAPN dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées:
Pour le: 15 mars 2021

A l'attention de: Monsieur Le Directeur Général du PAPN à l'adresse ci-dessous:
DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE
AVENUE DE BORDEAUX
(ENCEINTE PORTUAIRE)
BP 711 - POINTE-NOIRE -
REPUBLIQUE DU CONGO
TEL.: (+242) 06 702 19 80
Email: info@papn-cg.org

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée cidessous:

DIRECTION FINANCIERE & COMPTABLE DU PAPN
AVENUE DE BORDEAUX
(ENCEINTE PORTUAIRE)
BP 711 - POINTE-NOIRE -
REPUBLIQUE DU CONGO
TEL.: (+242) 06 679 90 50
Email: e.ngandzien@papn-cg.org

Destinataire: Monsieur le Directeur Financier et Comptable
Horaire: 9h – 13h 30

Appel à manifestations d'intérêt pour la MOE de la phase d'urgence

CHAN-CAMEROUN 2020

Les ''Lions'' marocains résolument impériaux

L'équipe nationale locale du Maroc a confirmé les pronostics. Elle a remporté dimanche 7 février à Yaoundé, pour la deuxième fois consécutive, le Championnat d'Afrique des nations (CHAN), en venant à bout du Mali (2-0) en finale. Un succès sans bavure, dirait l'autre. Et c'est la première équipe à conserver son titre dans l'histoire de la jeune compétition.

Telle est la conclusion du tournoi final que vient d'abriter le Cameroun et qui a passionné, trois semaines durant, l'Afrique entière des stades, en dépit de la pandémie de COVID-19 qui a contraint la Confédération africaine de football (CAF) à opter pour une occupation au strict minimum des gradins par le public.

Les demi-finales ont constitué un gros point d'interrogation. La première entre le Mali et la Guinée, mercredi 3 février à Douala, a entretenu le suspense qu'on en attendait. Il a fallu la séance des tirs au but pour en connaître le qualifié. C'est le Mali (5 tirs au but à 4), comme lors de son quart de finale remporté face au Congo, qui est sorti vainqueur de cette étape aléatoire.

On s'est tourné, pour conclure, vers Limbé où l'équipe du pays hôte en décousait avec le Maroc, champion en titre. On avait imaginé tous les cas de figure, sauf ce qui est arrivé effectivement aux Camerounais: une débâcle à écrire en majuscule. Le style soigné et élégant des Marocains a causé stupeur et désolation dans leurs rangs. Les dégâts étaient si énormes que les commentateurs témoins de cette «tragédie» n'ont pas trouvé les mots justes pour les qualifier. Et le Cameroun a quitté le terrain chargé de 4 buts… sans en rendre un seul!

Les Lions exultent de joie. Ils viennent de remporter le CHAN 2020 comme en 2018 et conservent leur titre

Ces victoires ont ouvert les portes de la finale aux Marocains et aux Maliens. Quarante-cinq minutes n'ont pas suffi à percer le mystère de cette finale. D'où des hypothèses parfois invraisemblables, glanées ça et là. Si la nuit porte conseil, la mi-temps n'est pas loin de jouer ce rôle. Le Maroc a fait sien cet adage. Il a changé du tout au tout la situation incertaine d'avant. Au grand dam des Maliens subitement assommés, et finalement vaincus. Deux buts marocains signés Soufiane Bouftini (69e) et Ayoub El Kaabi (79e) ont sorti la finale de l'incertitude.

Au cours de ce CHAN 2020, 32 matchs ont été disputés, pour un total de 62 buts inscrits, soit un ratio de 1,93 buts par match. Il a été plus offensif que la précédente édition, car 58 est le nombre total de buts marqués sur l'ensemble de la compétition en 2018 au Maroc.

La fête camerounaise est terminée. Il nous restera en mémoire des buts, de la joie, mais aussi de la tristesse: de l'émotion... Vivement l'an 2023 et l'Algérie, pays hôte programmé de la prochaine édition.

Jean ZENGABIO

FOOTBALL

CHAN 2020 : que le Congo en «tire les leçons»

Le CHAN 2020 était terminé le 30 janvier dernier pour le Congo, au soir de son élimination en quarts de finale par le Mali. Cette élimination a pourtant illuminé des lueurs d'espérance chez le ministre des Sports Hugues Ngouélondélé, qui a salué la performance des Diables-Rouges au cours d'une réception en leur honneur à son cabinet et demandé à la FECOFOOT d'en tirer des leçons et de se projeter, rapidement, vers l'avenir immédiat et lointain.

La délégation congolaise au CHAN a été reçue par le ministre des Sports mercredi 3 février 2021. « Nous allons tous tirer des leçons de ce passage au Cameroun, parce que, en réalité, il y a eu des progrès. Et quand il y a progrès, ça mérite des félicitations. Et par ma voix, recevez les félicitations du chef de l'Etat, du chef du Gouvernement et, donc, tout le Gouvernement. Félicitations à vous les jeunes ! », a déclaré Hugues Ngouélondélé.

Tout en saluant l'engagement des joueurs, du staff technique et des dirigeants fédéraux, le ministre leur a demandé de se concentrer et de se mobiliser sur la prochaine édition du CHAN (en 2023 en Algérie), tout en plaidant pour la conservation de «l'ossature du CHAN 2020». La FECOFOOT a encore une importante marge pour aborder cette échéance, mais il n'est pas question de dormir et ne se réveiller que la veille, comme à l'accoutumée.

Une autre échéance, mais très proche, pointe à l'horizon. Elle concerne les Diables-Rouges A en mars prochain, a rappelé le ministre des Sports. Ils joueront leur qualification pour la CAN 2022 face au Sénégal à Brazzaville et à la Guinée-Bissau à Bissa. Hugues Ngouélondélé n'espère ni plus ni moins qu'une qualification pour la phase finale qui se déroulera au Cameroun, comme pour le CHAN 2020, cinquante ans après l'unique titre continental des Diables-Rouges remporté en 1972 dans ce pays voisin.

Que le Congo se ressaisisse donc, afin de faire oublier les chroniques marques de précipitation et d'improvisation.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 1

Au ralenti, côté spectacle...

Après trois journées, le Championnat tourne encore au ralenti côté spectacle, et même le ratio des buts reste encore médiocre. Les attaquants sont moins inspirés.

La troisième journée a débuté dimanche 7 février. En entrée, l'Inter Club a débloqué, enfin, son compteur points face au Patronage Sainte-Anne (1-2), après deux défaites d'affilée avec des buts encaissés dans les dernières minutes. Mené au score à la pause (1-0), les militaires sont revenus grâce au but de Gloire Mabiala Ngoma (60e), et Christ Atipo Akouala (83e) a donné la victoire aux siens.

Battu à Pointe-Noire mercredi 3 février par l'AS Cheminots (1-0), l'AC Léopards renoue à nouveau avec le succès suite à sa victoire devant la JST (1-0). L'AS Otohô, au repos lors de la première journée, enchaine avec sa deuxième victoire consécutive devant FC Kondzo (0-2) avec les réalisations de Varel Rozan (12e), sur coup franc, et Brel Hilda Mohendiki (36e).

Depuis leur dernière victoire sur CARA en 2018, les Diables Noirs brisent enfin la malédiction en s'imposant (1-0) grâce au but de Hardy Binguila (57e) entré en cours de jeu à la mi-temps, lundi 8 février au stade Massamba-Débat. Grâce à ce succès, ils comptent désormais 9 points soit deux de plus que son ancien co-leader, l'AS Cheminots qui, le même jour à Pointe-Noire, a été accrochée par le promu, Nathalys (0-0). Tandis qu'Etoile du Congo a décroché sa première victoire de la saison, face à Nico Nicoye (1-2). Cette victoire lui redonne de la sérénité dans la perspective de son duel du jeudi 11 février contre l'AS Otohô, un sérieux prétendant au titre.

Quelques joueurs de l'AS Otohô

Ce qui leur permet de caracoler désormais seuls en tête après le match nul de 0-0 concédé par l'AS Cheminots devant le FC Nathalys.

Serge Désiré KOUBOLO KIANA

Tous les résultats

2e journée: *Inter Club-AS Otohô (0-1), Diables-Noirs-RCB (2-1), Etoile du Congo-Patronage Sainte-Anne (0-0), JST-FC Kondzo (0-0), AS Cheminots-AC Léopards (1-0), Nico-Nicoyé-V. Club Mokanda (1-1), CARA-Nathaly's (0-0)*

3e journée: *Patronage Sainte-Anne-Inter Club (1-2), FC Kondzo-AS Otohô (0-2), AC Léopards-JST (1-0), V.Club-Mokanda-RCB (0-0), FC Nathaly's-AS Cheminots (0-0), Diables-Noirs-CARA (1-0), Nico-Nicoyé-Etoile du Congo (1-2),*

BASKET-BALL

Sur la voie de la relance

Lors de la session inaugurale du Conseil fédéral tenue le 30 janvier dernier à Brazzaville, le bureau exécutif de la Fédération congolaise de basket-ball (FECOKET) dont Bruno Jean Richard Itoua est président, a engagé la discipline sur la voie de la relance dont ce sport en déclin a besoin.

Les échanges de cette rencontre ont tourné, entre autres, autour d'une possible réintégration du Congo dans les activités de FIBA-Afrique après son exclusion en 2017 et les mécanismes de développement de la discipline dans le pays.

Concernant le premier point, il s'agira d'éponger le reliquat de la forte amende infligée par FIBA-Afrique au Congo pour avoir renoncé à l'Afro-Basket 2017 que le pays avait librement accepté d'organiser à Brazzaville. La FECOKET sollicite l'implication du Gouvernement pour résoudre ce contentieux que le basket congolais traîne comme un boulet au pied depuis bientôt quatre ans.

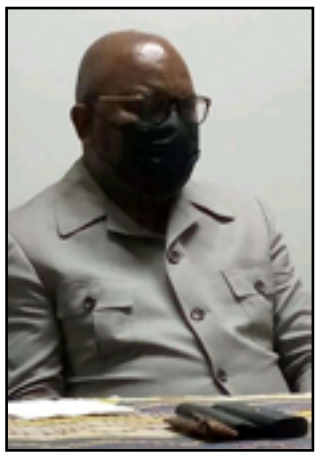

Bruno Jean Richard Itoua

Quant aux grands axes stratégiques de développement de son sport, la FECOKET s'engage à restructurer la direction technique nationale pour la rendre plus efficace et opérationnelle dans son fonctionnement, à promouvoir le basket féminin, le basket des jeunes et le mini-basket, mais aussi à vulgariser le basket 3x3. Cela va de pair avec la réhabilitation et la construction des terrains de proximité, la formation des animateurs, des entraîneurs, des arbitres et des officiels techniques, etc.

La FECOKET envisage aussi un possible retour sur les parquets dans un bref délai. Il entend relancer les compétitions, nationales et interdépartementales, toutes catégories confondues.

Cependant, aussi ambitieuse que puisse être un programme ou l'élaboration d'un plan, un effort financier est nécessaire pour que les objectifs soient atteints. Pour cela, un budget prévisionnel (617.700.000 francs CFA) a été adopté. Mais ne risque-t-il pas de se heurter à la dure réalité de l'assèchement des caisses, un problème d'ensemble?

G-S.M.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Maroc félicité, la Guinée médaillée de bronze

La sélection locale du Maroc, vainqueur de la finale du Championnat d'Afrique des nations (CHAN) au Cameroun en battant le Mali par 2-0, a reçu les félicitations du roi Mohamed VI pour sa belle prestation en terre camerounaise. La Guinée a arraché la médaille de bronze aux dépens du pays organisateur, le Cameroun, qu'elle a défait par 2-0.

Au Congo, coup d'envoi de la saison 2020-2021

Le ministre des Sports Hugues Ngouélondélé a procédé au cours d'une cérémonie, le jeudi 4 février dernier, à l'ouverture officielle de la saison sportive 2020-2021, en présence des responsables de toutes les fédérations sportives nationales et du Comité olympique. Cette cérémonie a fait aussi office de lancement de l'olympiade 2021-2024. Le ministre a félicité les nouveaux présidents de fédération et leur a annoncé la signature prochainement de contrats d'objectifs entre le ministère et le mouvement sportif, avec comme défi de figurer sur les podiums, notamment aux Jeux africains de 2023 au Ghana et aux Jeux olympiques de 2024 à Paris.

Tournoi des Six nations de rugby

Les résultats ci-après ont été enregistrés lors de la première journée : Italie-France (10-50), Angleterre-Ecosse (6-11), Pays de Galles-Irlande (21-16)

Championnats européens de football

En Espagne. Face à Huesca qui a ouvert le score, le Real Madrid a été sauvé par le doublé de son défenseur Raphaël Varane. Atletico Madrid est toujours en tête du classement.

En Italie. Le Milan AC a consolidé sa place de leader. Il a battu Crotone par 4-0. Concernant les buteurs, Cristiano Ronaldo demeure aussi en tête en inscrivant son seizième but lors de la victoire (2-0) de son équipe, Juventus de Turin, face à l'AS Rome.

En Angleterre. Manchester City mène le championnat. Le week-end, il est allé humilier le champion en titre, Liverpool, dans son propre stade par 4-1.

(Une sélection de Ella Merveille ANGOUONO Stagiaire)